



La réforme de la politique de la ville : réflexions sur les impacts générés au sein de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI)

Sabah Amara

► To cite this version:

Sabah Amara. La réforme de la politique de la ville : réflexions sur les impacts générés au sein de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI). Architecture, aménagement de l'espace. 2018. dumas-02138911

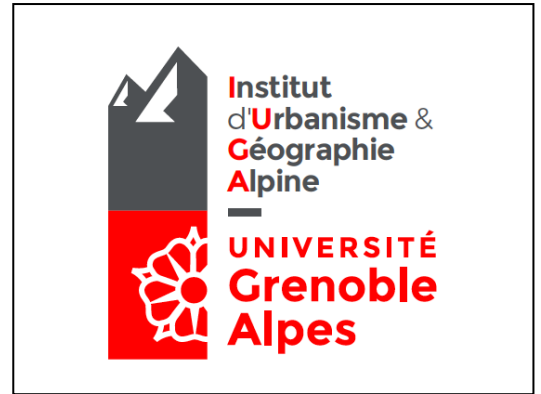
HAL Id: dumas-02138911

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02138911>

Submitted on 24 May 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Sabah Amara

La réforme de la Politique de la Ville : réflexions sur les impacts générés au sein de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI)

*Mémoire de Master 2 « Urbanisme et Aménagement, Parcours Urbanisme et Projet
Urbain »*

Sous la direction de Mme Paulette DUARTE

Année universitaire 2017-2018



Sabah AMARA

La réforme de la Politique de la Ville : réflexions sur les impacts générés au sein de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI)

*Mémoire de Master 2 « Urbanisme Mémoire de Master 2 « Urbanisme et Aménagement,
Parcours Urbanisme et Projet Urbain »*

Sous la direction de Mme Paulette DUARTE

Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine de Grenoble, Université Grenoble-Alpes

Année universitaire 2017-2018

Notice bibliographique

Projet de Fin d'Études Master Urbanisme et Projet Urbain

Auteur : AMARA Sabah

Titre du Projet de Fin d'Études : La réforme de la Politique de la Ville : réflexions sur les impacts générés au sein de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère

Date de soutenance : 12/09/2018

Organisme d'affiliation : Institut d'Urbanisme de l'Université Grenoble Alpes

Organisme dans lequel le stage a été effectué : Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère, 17 avenue du Bourg, 38 080 L'Isle d'Abeau

Directeur du Projet de Fin d'Études : DUARTE Paulette

Collation : Nombre de pages : 104 / Nombre d'annexes : 13 pages / Nombre de références bibliographiques : 20

Mots-clés analytiques : *Politique de la Ville ; Évaluation ; Programmation ; Contrat de Ville ; Contrat Urbain de Cohésion Sociale ; Quartier Politique de la Ville ; Quartier en Veille Active*

Mots-clés géographiques : *Ville nouvelle de L'Isle d'Abeau ; Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère ;*

1er résumé

La Politique de la Ville a connu une décennie de réformes depuis ses origines au début des années 1980 et a fait l'objet de vives critiques. Au travers la présente étude, une analyse est proposée afin de percevoir les impacts directs et indirects ainsi que la plus-value générée par la Politique de la Ville dans les quartiers dits « sensibles » de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère depuis la réforme de cette politique avec la loi Lamy promulguée en 2014. Cette étude questionne également l'efficacité de cette loi, en effet, très attendue par les professionnels du social et de l'urbain sans réels impacts tangibles ou constitue-t-elle les prémisses d'une certaine stabilité urbaine et sociale dans les quartiers ?

2ème résumé

Urban city has known a decade of reform since its origin in the early 80's and has been the subject of strong criticism. Through this study, an analysis is offered to perceive the direct and indirect impacts and also the added value produced by the urban city in the neighborhoods of the *Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère* since the reform of this social public policy with the *Lamy* law which was promulgated in 2014. This law was strongly expected by social and urban professionals, but is it an umpteenth reform or the premise of an urban and social stability?

Remerciements

Je tiens tout d'abord à adresser mes sincères remerciements à ma tutrice universitaire Paulette DUARTE pour ses conseils, son écoute attentive et son soutien moral tout au long de cette expérience qui fut à la fois très enrichissante et pleine de rebondissements.

Un grand merci à Audrey BERNARDIN, directrice du service cohésion sociale de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère à L'Isle d'Abeau pour m'avoir transmis ses connaissances théoriques et pragmatiques de la Politique de la Ville et s'être investis personnellement dans le suivi de mon projet de fin d'études.

Une pensée également à mes deux tutrices professionnelles, Marlène SAMAN qui m'a guidée dans les premières réflexions sur mon projet de fin d'études et Marie-Hélène LAFAGE qui m'a apportée de nombreux et précieux conseils méthodologiques.

Je souhaite remercier très chaleureusement mes parents et mes deux grandes sœurs qui ont toujours été d'un grand soutien au cours des différentes étapes de mon parcours universitaire.

Enfin, je remercie mes camarades Céline, Maïssa et Hugo d'avoir participé à la relecture de mon mémoire. Je leur adresse toute ma reconnaissance pour leurs conseils et encouragements continus.

Table des matières

Table des matières	7
Introduction	11
Partie 1 :	15
De l'héritage de la Ville Nouvelle de L'Isle d'Abeau à la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère : un jeune territoire engagé dans la Politique de la Ville	15
A. Un territoire attractif mais marqué par des poches de fragilité	16
1. La Ville Nouvelle de L'Isle d'Abeau : entre illusions et désillusions	16
1.1 L'origine des villes nouvelles en France	16
1.2 La fabrique de la Ville Nouvelle de L'Isle d'Abeau : une expérimentation urbanistique utopique ?	18
1.3 La ville nouvelle de L'Isle d'Abeau, un échec ?	23
2. La montée en puissance de l'intercommunalité	25
2.1 Les contrats d'agglomération, un des premiers outils fondateurs de la Politique de la Ville sur le territoire de la CAPI	25
2.2 L'émergence de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	27
2.3 La politique de la ville, une compétence obligatoire pour la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère.....	29
2.4 Le fonctionnement politique de la CAPI	32
2.5 Le fonctionnement administratif de la CAPI	34
B. Retour sur l'évolution progressive de la Politique de la Ville sur le territoire CAPI	36
1. La Politique de la Ville sur le territoire CAPI : du CUCS vers le Contrat de ville.....	36
1.1 Une géographie prioritaire des quartiers du CUCS complexe et inefficace	36
1.2 La mutualisation du service habitat et Politique de la Ville pour renforcer les moyens et agir en faveur des quartiers	38
1.3 La loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale, un nouveau souffle pour la Politique de la Ville	40
1.4 L'arrivée du nouveau dispositif de mise en œuvre de la Politique de la Ville : le contrat de ville 2015-2020 de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	41
L'application des chantiers de la réforme de la Politique de la Ville par la CAPI	41

1.5 La mise en place d'une nouvelle ingénierie et de nouvelles instances dédiées à la programmation	43
1.6 La refonte de l'outil de la programmation, au service de la mise en œuvre du contrat de ville	46
2. L'évaluation du contrat de ville 2015-2020 : une démarche obligatoire pour les collectivités territoriales mais indépendante dans sa mise en œuvre	48
2.1 La méthodologie choisie.....	48
2.2 Le calendrier de l'évaluation	50
2.3 Les acteurs de la Politique de la Ville impliqués dans l'évaluation.....	51
2.4 Les outils et sources utilisés pour élaborer l'évaluation	52
2.5 Le paradoxe de l'évaluation des politiques publiques telle que la Politique de la Ville	54
PARTIE 2 :.....	56
L'outil de programmation, levier essentiel de transformation de la Politique de la Ville sur la première période du contrat de ville 2015-2020 de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère ?	56
A. La gouvernance et le pilotage du contrat de ville par la CAPI	57
1. Une montée en puissance du pilotage de la CAPI sur la période 2015-2018	57
1.1 Une intercommunalité clairement identifiée comme pilote du contrat de ville	57
1.2 Un pilotage conforté par un renforcement de l'ingénierie	57
1.3 Une intervention qui doit encore gagner en lisibilité	59
2 Une Politique de la Ville qui se construit progressivement à l'échelle intercommunale	60
2.1 Une culture commune mise en place sur la première période du contrat de ville.....	60
2.2 Une vision politique intercommunale à conforter	60
2.3 Des projets intercommunaux plus nombreux mais à développer	62
2.4 Un travail technique intercommunal plutôt centré sur la refonte des « process » sur la première période du contrat de ville	63
3 Des instances du contrat de ville installées, à adapter pour laisser davantage de place aux débats de fond	63
3.1 Des instances installées et efficaces dans la mise en œuvre de la programmation	63
3.2 Des instances qui laissent encore trop peu de place aux débats et aux sujets de fond	64
4 Des communes qui jouent leur rôle de relais sur le terrain et participent à l'élaboration de la politique de la ville, mais dont le portage politique reste à conforter	64
4.1 Des communes qui jouent un rôle de relais efficace sur le terrain	64

4.2 Une implication forte et constante dans la programmation du contrat de ville	65
4.3 Un portage politique qui gagnerait à être renforcé dans les communes	65
4.4 Des temps techniques CAPI/communes (MOUS) permettant d'alimenter l'ingénierie communale, mais où l'implication des communes reste plus en retrait	66
B. La programmation, levier de mobilisation en direction des quartiers	67
1. Une mobilisation partenariale accrue, s'appuyant sur le travail autour de la programmation ..	67
1.1 L'implication de nouveaux signataires dans le contrat de ville, avec la construction d'un nouveau travail partenarial, se traduisant notamment par le dépôt de projets dans le cadre de la programmation	67
1.2 La mobilisation des partenaires financeurs.....	68
1.3 La mise en place de dynamiques partenariales nouvelles autour de certaines thématiques comme le sport et l'inclusion sociale	68
1.4 Une mobilisation partenariale locale animée par les communes qui reste à conforter	69
2. Une construction et une autonomisation progressive des conseils citoyens sur la première partie du contrat de ville, avec une intégration à poursuivre	69
2.1 Une construction progressive des conseils citoyens sur la première période du contrat de ville.....	69
2.2 Une participation à la Politique de la Ville essentiellement au niveau local, dans le cadre communal.	70
2.3 Une intégration au contrat de ville consolidée par le travail sur la programmation mais encore inaboutie	71
3 Une mobilisation accrue des acteurs de quartier et de la sphère associative.....	71
3.1 Une mobilisation plus importante des associations	71
3.2 De nouvelles associations, nouveaux porteurs extérieurs à la politique de la ville	72
3.3 Une dynamique fragile, perturbée par les aléas financiers	72
4. Une mobilisation favorisée par un effort de simplification des démarches administratives et par un accompagnement renforcé des porteurs de projets	73
4.1 Un accompagnement renforcé des nouveaux porteurs, visant à faciliter leur entrée dans la programmation	73
4.2 Un travail de simplification des démarches administratives visant à faciliter l'implication d'acteurs peu familiers de la politique de la ville.....	73
C. Une programmation davantage au service des quartiers : montée en qualité de la programmation sur la période 2015-2018.....	74
1. Une programmation mise au service des enjeux et des territoires du contrat de ville, qui doit conforter sa capacité à investir de nouvelles thématiques et l'ensemble des quartiers	74

1.1 Une amélioration progressive de la capacité de la programmation à couvrir les thématiques et les enjeux du contrat de ville pour le territoire	74
1.2 Une programmation qui touche la nouvelle géographie prioritaire dans son ensemble, davantage centrée sur les QPV	75
1.3 La capacité des partenaires de la Politique de la Ville à investir de nouvelles thématiques	76
2. Une programmation plus exigeante quant au respect des critères de la politique de la ville, ciblant davantage la population des quartiers	76
2.1 Un travail de classification de la programmation engagé en 2015, à poursuivre	76
2.2 Une réaffirmation des critères de la Politique de la Ville et un travail de communication renforcé en direction des porteurs de projets	77
2.3 Des projets déposés plus en phase avec les critères de la politique de la ville, suite au travail de communication et d'accompagnement engagé par la CAPI, avec les communes	77
3. Un accompagnement renforcé en direction des porteurs de projets, permettant d'améliorer la qualité des projets déposés	78
3.1 La mise en place de nouveaux « process » pour l'accompagnement des porteurs de projets dans la construction de leurs actions	78
3.2 Un travail de suivi qui s'est mis en place, à conforter	78
4. Focus sur 5 actions de la programmation de la CAPI qui améliorent les conditions de vie des habitants QPV/Q.....	79
Conclusion	81
Annexes.....	85
Annexe 1 Fiches des 5 actions de la programmation de la CAPI	85
Bibliographie.....	99
Sitographie	100
Sigles et abréviations utilisés	101

Introduction

L'Observatoire Nationale de la Politique de la Ville dresse un bilan alarmant de la situation actuelle des personnes résidant dans les Quartiers Politique de la Ville. En effet, plus de 5 millions de personnes vivent dans ces quartiers dont 42,2 % vivent en dessous du seuil de pauvreté au lieu de 14,3% dans le reste de l'Hexagone. L'INSEE calcule le seuil de pauvreté « *par rapport à la médiane de la distribution des niveaux de vie. Le seuil officiel en France et dans l'Union Européenne correspond à 60% du niveau de vie médian et s'établit à 1008 euros par mois pour une personne seule en 2014.*¹ » Les critiques à l'égard de la Politique de la Ville ne manquent pas, certains auteurs parlent même d'échec. Quarante années de réforme de la Politique de la Ville ne semblent pas avoir été suffisantes pour combler les inégalités présentes dans ces quartiers. Cependant, le bilan de la Politique de la Ville ne peut être sans équivoque. L'idée n'est pas de repartir du postulat que la Politique de la Ville est un échec mais de réinterroger la plus-value de cette politique ou du moins de ses effets.

Rappelons que la Politique de la Ville est une « *politique publique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants, se déploie sur des territoires infra-urbains appelés « quartiers prioritaires de la Politique de la Ville » caractérisés par un écart de développement économique et social important avec le reste des agglomérations dans lesquelles ils sont situés.*² ». Cette politique sociale est particulièrement complexe et ces effets sont difficilement mesurables, puisqu'ils interviennent sur des individus. D'ailleurs, « *son évaluation est très difficile, en l'absence d'instruments de mesure appropriés et d'une volonté politique forte de faire la transparence.*»³ La complexité se retrouve tout d'abord dans l'ambiguïté de sa terminologie. En effet, la Politique de la Ville ne s'applique pas à l'échelle de la ville, mais dans les zones urbaines qui concentrent les difficultés économiques, sociales et territoriales. D'autre part, la complexité de la Politique de la Ville réside également dans la superposition des dispositifs émanant des nombreuses législations, et ce jusqu'à aujourd'hui. En effet, Jean-Louis BORLOO, ancien ministre de la ville, a rédigé et rendu public en mai dernier un rapport « Vivre ensemble, vivre grand » dans lequel il propose des mesures autour de 19

¹ Définition extraite du site de l'INSEE (l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques)

² Définition extraite du site du ministère de la cohésion des territoires

³ Maurice BLANC. « La « Politique de la Ville » : une « exception française » ? », *Espaces et sociétés*, vol. 128-129, no. 1, 2007, pp. 71-86.

programmes ambitieux par thématiques en faveur des quartiers. Néanmoins, le président de la République ne semble pas convaincu par la proposition de BORLOO parce qu'il affirme que « *je ne vais pas annoncer un plan de ville ou ni un plan banlieue, ni quoique ce soit, parce que cette stratégie est aussi âgée que moi.* »⁴

La Politique de la Ville est pourtant relativement récente puisqu'elle est apparue en 1973 avec le premier dispositif « Habitat et Vie Sociale ». Initialement pensée pour être temporaire, la crise économique sociale et urbaine perdurant dans certains territoires en a décidé autrement, de telle sorte que cette politique n'a cessé d'exister et d'évoluer jusqu'à aujourd'hui. « *Traditionnellement, la Politique de la Ville est une affaire de villes et de maires, avec les départements en appui, au titre de leurs compétences, reconnues par la loi, en matière de solidarité et d'action sociale mais aussi les régions au titre de leurs prérogatives en matière de formation, de développement économique et de transports.* »⁵

Cependant, la Politique de la Ville a connu de profondes mutations notamment depuis la montée en puissance des intercommunalités depuis la loi Chevènement votée en 1999 et la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi « MAPTAM » promulguée le 27 janvier 2014. La Politique de la Ville est aujourd'hui pilotée par les communautés d'Agglomération, les communautés urbaines ou encore les métropoles. Par ailleurs, la Politique de la Ville a connu un tournant dans son histoire avec la loi de programmation et de cohésion urbaine et sociale pour la ville promulguée le 21 février 2014, par l'ancien ministre de la ville François Lamy. Ce nouveau cadre réglementaire lança des contrats de ville pour une période de cinq ans (2015-2020). Cette loi a fait l'objet d'une vaste concertation nationale « *Quartiers Engageons les Quartiers* » entre octobre 2012 et janvier 2013, dans un esprit de co-construction avec un large panel de partenaires de la Politique de la Ville. Cette loi prévoit également l'obligation d'évaluer les contrats de ville en deux temps : à mi-parcours et à la fin du contrat de ville. Mon expérience professionnelle au sein de la direction cohésion sociale de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère m'a permis d'observer et de tester cette loi et ses outils sur le terrain. En effet, j'ai pu dresser un bilan qualitatif et quantitatif du travail réalisé dans le cadre des programmations 2015, 2016 et 2017 de la CAPI mais également des préconisations des partenaires de la Politique de la Ville afin de contribuer à l'amélioration des programmations

⁴ Extrait du discours du président de la république, Emmanuel MACRON prononcé le mardi 22 mai 2018 à l'Élysée

⁵ Emmanuel HEYRAUD, *la politique de la ville, une politique de cohésion sociale et territoriale*, page d'introduction, 2ème édition, Berger-Levrault, 2016.

suivantes. Il est à noter que l'outil de programmation est un appel à projet lancé chaque année par l'intercommunalité où des porteurs déposent des projets liés au développement économique, au cadre de vie ou enfin de cohésion sociale en faveur des populations résidant dans les Quartiers Politique de la Ville et les Quartiers en Veille Active. Ces projets sont ensuite examinés par un ensemble de techniciens spécialistes de la Politique de la Ville.

La méthodologie de cette étude s'appuiera sur une première analyse qualitative basée sur des entretiens semi-directifs menés auprès des différents acteurs de la Politique de la Ville sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère lors de mon apprentissage. Cette analyse est complétée par une analyse quantitative menée à partir d'un référentiel de questions évaluatives qui a servi de guide opérationnel. A travers cette étude, il ne s'agit pas de présenter l'évaluation des programmations 2015-2016-2017 de la CAPI, mais de prendre le recul nécessaire afin d'apporter un regard neuf et un point de vue critique sur un questionnement plus global à savoir : **en quoi l'outil des programmations 2015 à 2017 de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère s'est-il adapté aux exigences de la réforme de la Politique de la Ville consécutives à la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 ?** Cette étude permettra de savoir si la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, est une énième réforme de la Politique de la Ville ou si elle propose des changements de fonds pertinents.

L'objectif de cette étude est donc de vérifier tout d'abord si l'outil des programmations 2015 à 2017 de la CAPI est conforme aux exigences de la réforme de la Politique de la Ville. Néanmoins, le véritable intérêt de cette étude est de montrer les impacts positifs, négatifs, directs ou indirects de la Politique de la Ville depuis la mise en place du contrat de ville en 2015 dernier. En fonction des résultats, une première tendance se dégagera et permettra ainsi aux acteurs de la Politique de la Ville du territoire CAPI d'ajuster leur champ d'action. D'autre part, ce premier bilan du contrat de ville 2015-2020 interroge sur les perspectives de la Politique de la Ville, après la fin du contrat de ville en 2020. Cette étude est d'autant plus intéressante car elle arrive à la suite d'une décennie de réformes et dans un contexte politique et financier actuel tendu. En effet, le budget de l'État accordé à la Politique de la Ville a diminué de près de 14 %⁶ à l'échelle nationale depuis le changement présidentiel en 2017.

⁶ Extrait d'une allocution du délégué du Sous-Préfet de la Tour du Pin lors d'un comité technique fin 2017 qui s'est tenu à la CAPI.

Afin de répondre à ces questionnements, dans un premier temps, l'héritage de la Ville Nouvelle de L'Isle d'Abeau sera présenté afin d'apporter une première lecture historique et géographique de ce territoire pourtant jeune et attractif mais marqué par des poches de fragilités. Cette première partie permettra de comprendre dans quel contexte la Politique de la Ville est apparue sur le territoire CAPI. Ensuite, une analyse chronologique de l'évolution de la Politique de la Ville mettra en lumière les dysfonctionnements des différents dispositifs mis en œuvre à l'échelle locale.

Dans la deuxième partie de cette étude, il sera question de dresser les premiers résultats des programmations 2015 à 2017 de la CAPI pour percevoir si les moyens humains et financiers dédiés à cette politique parviennent à réduire les inégalités économiques, sociales et territoriales des habitants des « Quartiers Politique de la Ville »⁷ et « Quartiers en Veille Active »⁸ de la CAPI. Cette analyse permettra de comprendre comment la refonte de la Politique de la Ville avec la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014 est apparue nécessaire.

⁷ Les quartiers de la Politique de la Ville (QPV) mobilisent l'essentiel des moyens de l'Etat et sont identifiés à partir du critère unique du revenu par habitant, c'est-à-dire la concentration des populations ayant des ressources inférieures à 60 % du revenu médian.

⁸ Les quartiers de veille active (QVA) ont un statut moins prioritaire mais où les indicateurs économiques et sociaux montrent qu'une intervention des collectivités locales reste nécessaire. Le choix des élus de la CAPI a été de poursuivre l'intervention sur les QVA, dans une logique de solidarité territoriale et pour continuer à soutenir ces quartiers en difficulté présentant des indicateurs souvent aussi alarmants que les QPV.

Partie 1 :

De l'héritage de la Ville Nouvelle de L'Isle d'Abeau à la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère : un jeune territoire engagé dans la Politique de la Ville

I. De l'héritage de la Ville Nouvelle de L'Isle d'Abeau à la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère : un jeune territoire engagé dans la Politique de la Ville

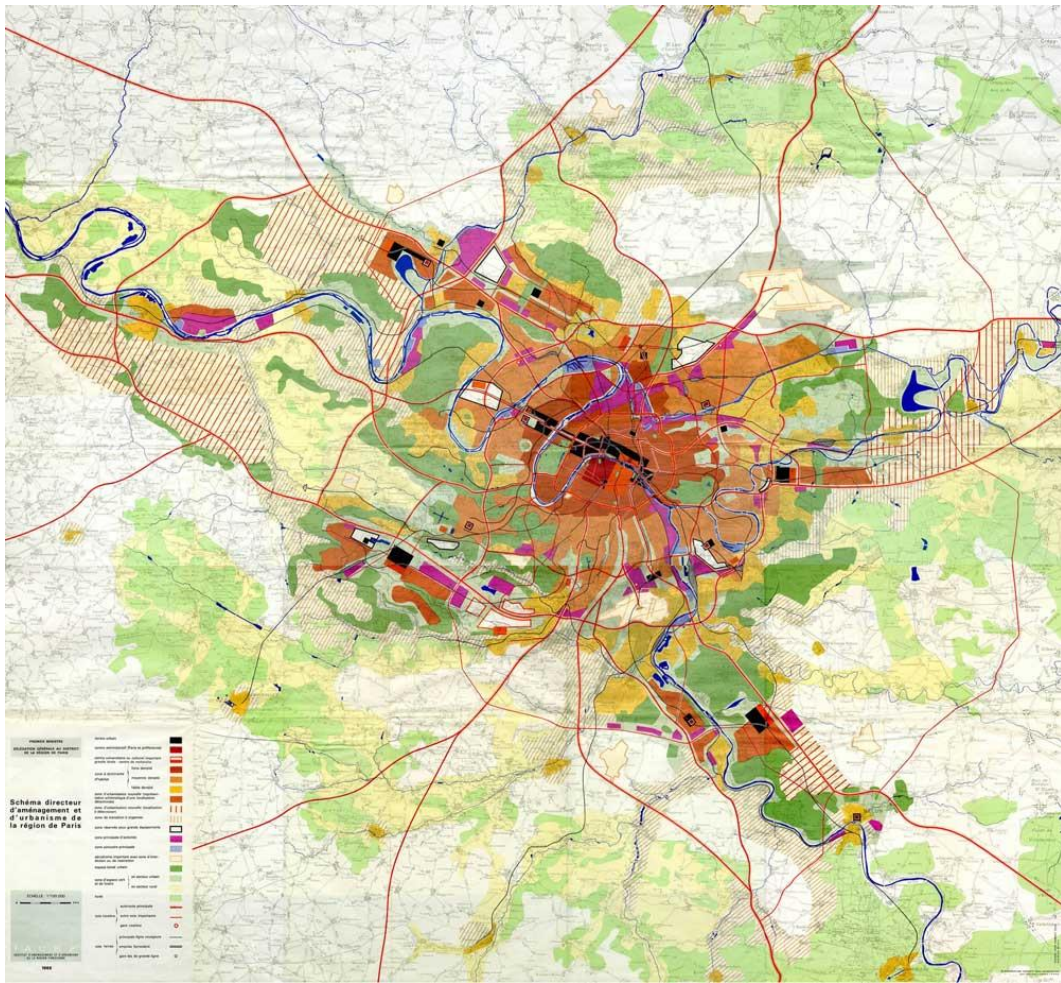
A. Un territoire attractif mais marqué par des poches de fragilité

1. La Ville Nouvelle de L'Isle d'Abeau : entre illusions et désillusions

1. 1 L'origine des villes nouvelles en France

L'État a lancé la planification villes nouvelles à partir des années 1960 autour de quelques métropoles françaises en menant une politique d'aménagement du territoire ambitieuse pour répondre aux besoins d'une croissance à la fois économique et démographique et d'un important exode rural. Un rapport des géographes HAUTREUX et ROCHEFORT paru en 1963 permet à la Délégation Interministérielle à l'Aménagement du territoire (DATAR) d'identifier huit villes, désignées à partir de 1965 comme des métropoles d'équilibres. Le développement de huit métropoles d'équilibre (Lille-Roubaix-Tourcoing, Nancy-Metz-Thionville, Lyon-Saint-Etienne-Grenoble, Aix-Marseille-Toulouse-Bordeaux, Nantes-Saint-Nazaire et enfin Strasbourg) devait répandre la croissance dans ces villes afin de rééquilibrer le territoire français et éviter que la capitale concentre toutes les richesses. La loi Boscher du 10 juillet 1970 puis la loi Rocard du 13 juillet 1983 ont été les textes fondateurs du régime institutionnel et réglementaire des villes nouvelles. Ces lois régissent notamment l'intercommunalité spécifique aux villes nouvelles. On parle de politique de villes nouvelles car il ne s'agit pas de projets isolés émanant d'initiatives locales mais d'une stratégie de l'État appuyé par un ensemble de dispositifs et d'outils spécifiques. En effet, Fatiha BEMESSOUS explique que *« l'idée de villes nouvelles, existait dans les sphères de l'aménagement du territoire, notamment à travers le schéma d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne et des cinq villes nouvelles à urbaniser. Mais en aucun cas, cette volonté d'aménagement n'est venue des instances politiques locales notamment des municipalités des sites prévus. »*⁹.

⁹ Fatiha BEMESSOUS, *L'Isle d'Abeau : De la ville nouvelle à la ville contemporaine*. P22. Étude sous la direction de Yves CHALAS.



La ville nouvelle de L'Isle d'Abeau est donc née de ce mouvement moderne cherchant à accueillir dans les meilleures conditions possibles les ménages qui habitaient déjà dans la métropole lyonnaise ou qui souhaitent la rejoindre. De plus, « la décision de construire la ville nouvelle de L'Isle d'Abeau a répondu à la volonté de canaliser et structurer, selon un parti très empirique, une tendance « naturelle » à l'extension vers l'est du tissu urbain. Les experts estiment que cette création est moins coûteuse que l'aménagement – a posteriori- de la banlieue. »¹¹ En effet, au début des années 1960, les grands ensembles faisaient déjà l'objet de critique à la fois sur leurs formes architecturales, leur mono-fonctionnalité et leurs problèmes sociaux. La circulaire Guichard du 21 mars 1973 prévoit d'ailleurs la fin de la construction des grands ensembles car selon l'ancien ministre de l'équipement et du

¹⁰Source : Extrait du site de l'Encyclopédie du Développement Durable

¹¹ Jacques BONNET. La ville nouvelle de L'Isle d'Abeau. In: Revue de géographie de Lyon, vol. 50, n°2, 1975. P172.

logement, Olivier GUICHART, ceux-ci sont porteurs de ségrégation sociale. Quant aux résidences pavillonnaires, elles consommaient beaucoup d'espaces, étaient généralement sous-équipées, et demandaient une certaine dépendance à la mobilité automobile. Il y avait donc un véritable enjeu d'offrir une alternative pour répondre aux attentes quantitatives et qualitatives de la population. L'objectif des villes nouvelles était de créer « *des entités urbaines conçues et planifiées pour éviter les défauts de la ville existante et des banlieues des années 1960.* »¹² Cette démarche initiée par l'État a été l'occasion d'expérimenter des innovations dans l'organisation de l'espace aussi bien dans les formes urbaines et architecturales, les rapports dans la ville nature que dans les nouveaux modes d'habiter. D'autre part, une des profondes motivations qui a conduit l'État Français à construire des villes réside dans la notion de polycentrisme. Cette notion contient à la fois une volonté d'orienter la croissance dans des secteurs prédéfinis et de développer une certaine densité urbaine autour d'un bassin de vie. En effet, l'État a choisi de localiser les villes nouvelles près des agglomérations-mère. « *Le polycentrisme des villes nouvelles françaises ne visait donc pas leur autonomie à l'égard de leur agglomération-mère ; on admettait l'unicité de l'agglomération et du marché de l'emploi. Elles devaient toutefois constituer des bassins de vie autour d'elles, d'où l'importance accordée à l'indicateur du taux d'emploi par la suite, et au regroupement des fonctions administratives, tertiaires, commerciales et culturelles dans leur centre, devant être utilisées par les populations de la banlieue avoisinante.* »¹³

1.2 La fabrique de la Ville Nouvelle de L'Isle d'Abeau : une expérimentation urbanistique utopique ?

A l'origine, L'Isle d'Abeau était un petit village entouré de marécages situé dans la plaine du Dauphiné. Au début du XVI^{ème} siècle, les seigneurs DE POLLOUD, une des plus anciennes familles de la province, occupaient la maison forte « D'Abeaulx ». La forme de ce village ressemblait à une île, c'est ainsi que l'appellation de « L'Isle d'Abeau » est née. Le village a connu ensuite d'importantes mutations depuis son intégration au projet de ville nouvelle.

¹² Jean FREBAUT, ancien directeur de l'EPIDA, *Territoire entre Rhône et Isère : L'Isle d'Abeau*. Préface P8.

¹³ Vincent FOUCHIER, *Les politiques des villes françaises*, décembre 1999

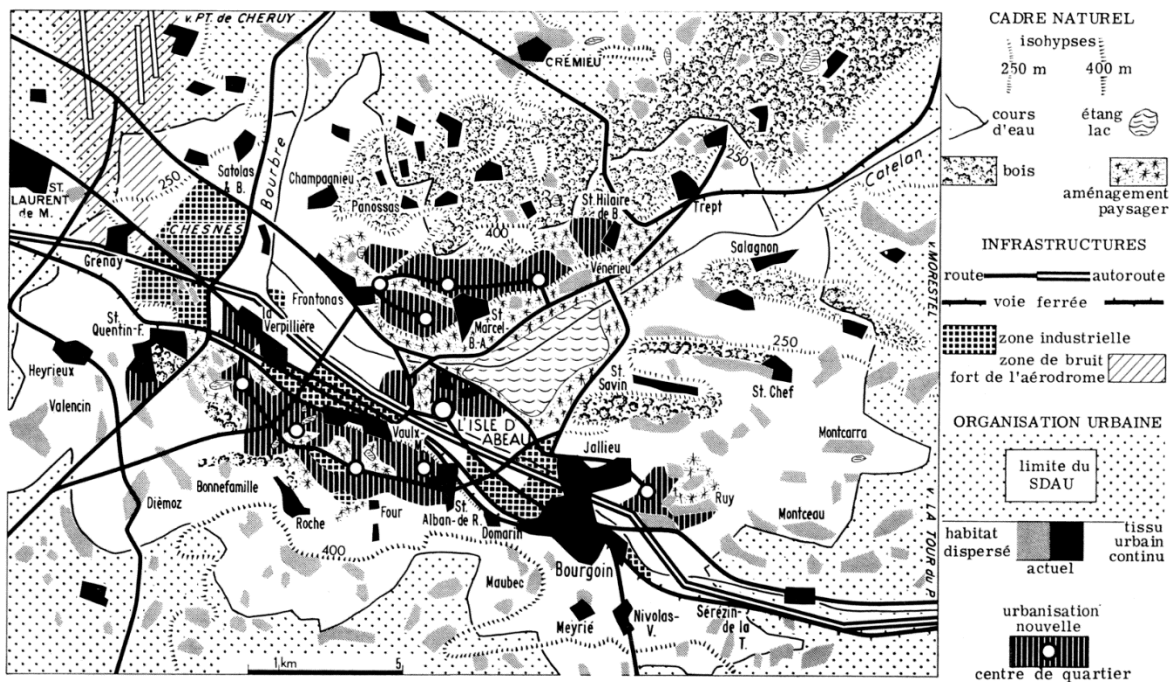
L'Isle d'Abeau et Bourgoin-Jallieu en 1945¹⁴



Les prémisses de la ville nouvelle de L'Isle d'Abeau ont débuté à partir du 8 février 1968 par des études préparatoires menées par 35 techniciens. La décision d'engager cette opération d'aménagement a été prise en mai 1970 lors d'un comité interministériel d'aménagement du territoire (« CIAT »), organisme conçu par le gouvernement de Georges POMPIDOU. La ville nouvelle de L'Isle d'Abeau relève donc d'une opération d'intérêt national d'aménagement du territoire. Cette volonté de construire la ville nouvelle de L'Isle d'Abeau s'est ensuite traduite par un Schéma d'Aménagement et d'Urbanisme (« SDAU ») en 1971. Celui-ci fixe les principes fondateurs de l'aménagement urbain de ce territoire.

¹⁴ Source : Géoportail, archives photos aériennes

Schéma d'aménagement de la ville nouvelle de L'Isle d'Abeau¹⁵



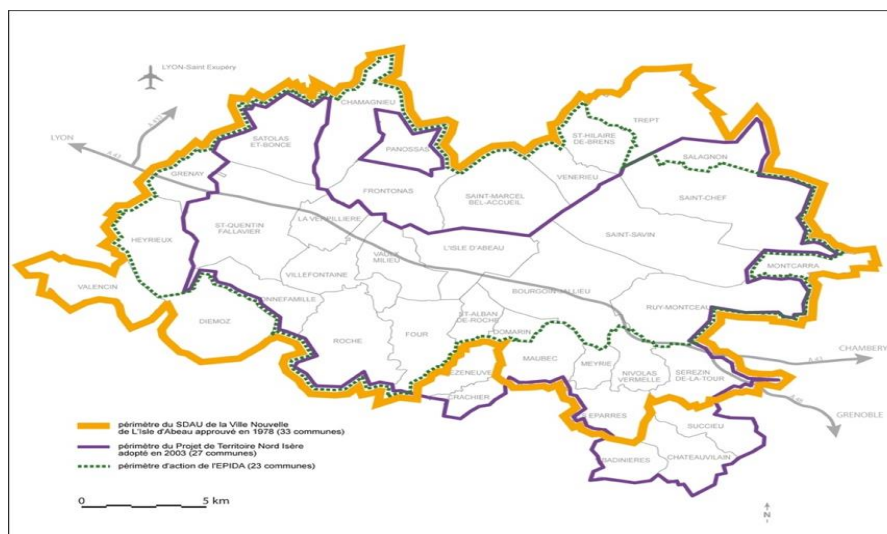
C'est l'Établissement Public d'Aménagement de L'Isle d'Abeau (« EPIDA ») crée le 10 janvier 1972 qui fut le maître d'ouvrage de cette mission et qui a entrepris les travaux peu après sa création. L'État a attribué un budget important pour la construction de cette ville nouvelle. Celui-ci s'élevait à plus de 200 millions de francs uniquement pour la période de 1972 à 1975. « *La période 1950/1975 est précisément et plus que n'importe quelle autre, celle de l'urbanisme. La production urbaine y est d'une ampleur inédite et reste inégalée, à travers le surgissement des grands ensembles dans toutes les villes de France et le lancement de grandes opérations : aménagements des ports et aéroports, des gares et des sites de prestige (...). La période voit la mise en place d'un vaste système d'acteurs articulant l'État, ses administrations centrales et ses services déconcentrés, de nouveaux opérateurs spécialisés (...) à quoi s'ajoutent de nombreux bureaux d'études et tout un ensemble de sociétés d'économie mixte et de sociétés privées.* »¹⁶ En effet, au lendemain de la seconde guerre mondiale, de nouveaux besoins en logements sont apparus face à une explosion démographique, un exode rural et la destruction massive des villes françaises due à la guerre. Cette période appelée « les Trentes Glorieuses » a été marquée par une expansion

¹⁵ Jacques BONNET, *La ville nouvelle de l'Isle-d'Abeau*. In: *Revue de géographie de Lyon*, vol. 50, n°2, 1975. pp. 171-176.

¹⁶ Eric LE BRETON, *La sociologie urbaine des Trentes Glorieuses contre l'urbanisme*. P11

économique qui a permis le réaménagement des villes françaises et l'expérimentation des villes nouvelles. C'est dans ce contexte économique et politique favorable appuyé par l'État que la ville nouvelle de L'Isle d'Abeau est apparue. De plus, L'Isle d'Abeau a été choisi car elle dispose d'un site géographique favorable. Celle-ci est située au cœur de la région Auvergne-Rhône-Alpes, au nord du département Isérois « *sur l'axe principal du développement industriel lyonnais, au débouché des autoroutes alpines dans le couloir rhodanien.* »¹⁷ L'Isle d'Abeau est située au Nord du département de l'Isère à 25 km de Lyon et à 70 km de Grenoble. Un réseau autoroutier et ferroviaire performant permet de rejoindre aisément ces deux métropoles. La ville nouvelle est composée à cette époque de cinq communes à savoir L'Isle d'Abeau, Bourgoin-Jallieu, Villefontaine, Saint-Quentin-Fallavier et Vaux-le-milieu. Elle s'étend sur 6 400 hectares dont 3 500 d'hectares verts.

SDAU de la ville nouvelle, Projet de territoire Nord-Isère, et Établissement public d'aménagement : des périmètres pratiquement équivalents¹⁸



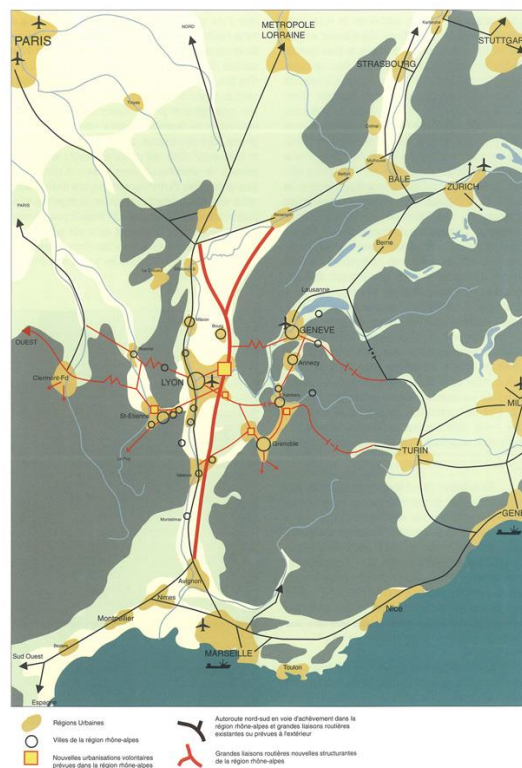
La ville nouvelle de L'Isle d'Abeau avait pour ambition de devenir un pôle de fixation de la croissance urbaine de la métropole lyonnaise. Les aménageurs étaient en quête de l'équilibre à la fois du bassin d'emploi et du cadre de vie. La création de tous les équipements collectifs

¹⁷ Jacques BONNET. La ville nouvelle de l'Isle-d'Abeau. In: *Revue de géographie de Lyon*, vol. 50, n°2, 1975. P.174.

¹⁸ Source: © EPIDA / S. Rabilloud / C. Balvay

ainsi que la réduction des migrations pendulaires¹⁹ devaient être les conditions nécessaires pour atteindre ce premier objectif. De plus, la ville nouvelle de L'Isle d'Abeau avait une vocation régionale, dans le but de compléter l'armature urbaine de la région Rhône-Alpes en renforçant les axes Lyon-Grenoble, Lyon-Chambéry-Annecy-Italie. D'ailleurs, lors d'une réunion interministérielle qui s'est tenue le 26 novembre 1998, le gouvernement réaffirme la vocation de pôle structurant régional de la ville nouvelle. Il y a la volonté d'atteindre un équilibre des fonctions de la ville nouvelle comme nous l'avons mentionné précédemment.

L'Isle d'Abeau, la volonté d'équilibrer l'aménagement la région urbaine Lyonnaise et du sillon Alpin (1970)²⁰



Enfin, le dernier objectif est de faire de la ville nouvelle un pôle d'innovation en devenant une opération pilote d'urbanisme. L'innovation devait assurer à la fois le rôle de satellite de la métropole Lyonnaise à celui d'un centre de rayonnement régional, mais également par le caractère de « ville verte » et de « ville campagne ». Claude VIGNAUD, architecte et

¹⁹ La migration pendulaire, également appelée « migration alternante » représente les déplacements quotidiens des gens entre leur travail et leur domicile, à des heures régulières (généralement le matin et le soir). Ce phénomène est fréquent dans les agglomérations urbaines où la plupart des gens habitent en banlieue mais travaillent au centre.

²⁰ Source : EPIDA (Établissement Public d'Aménagement de l'Isle d'Abeau)

urbaniste, chargé d'études à l'Organisme Régionale d'Étude et d'Aménagement Métropolitain (« OREAM ») et chargé d'études de la ville nouvelle de L'Isle d'Abeau parle de rechercher un équilibre entre l'urbain et le rural. Il se demande si cette adéquation est possible. « Peut-on espérer vivre un jour dans des villes d'une taille suffisante pour assurer des échanges enrichissants, tout en profitant du calme et de l'aménagement que seules les petites agglomérations peuvent offrir ? Peut-on aussi concevoir que des agriculteurs dont l'activité ne serait pas marginale, vivent en ville ? ²¹» Pour atteindre cet objectif, les densités faibles étaient privilégiées. La structuration de la ville devait se former en petites unités selon un mode polycentrique nécessitant la mise en œuvre d'une hiérarchie dans les différents niveaux de centralité. Le projet de la ville nouvelle de L'Isle d'Abeau avait donc un bon nombre d'objectifs urbanistiques mais également quantitatifs. En effet, il y avait l'ambition d'accueillir près de 250 000 habitants dans un périmètre de 33 communes. Jacques BONNET évoque dans la revue géographie de Lyon, la ville nouvelle de L'Isle d'Abeau les objectifs d'emplois optimistes pour 1985 « pour 5000 logements achevés, on prévoit 5 000 salariés dans l'industrie, 2000 dans les transports et 7 000 dans les services pour 30 000 m² de bureaux. »

1.3 La ville nouvelle de L'Isle d'Abeau, un échec ?

Tous les espoirs du projet de la ville nouvelle de L'Isle d'Abeau se sont progressivement estompés notamment car ce territoire présente des dysfonctionnements urbains, économiques et sociaux. Ils sont concentrés essentiellement dans des quartiers appartenant aux communes les plus peuplées du Nord-Isère à savoir, Champfleuri et Champaret à Bourgoin-Jallieu, Saint Hubert et Pierre Louve à L'Isle d'Abeau, Servenoble, Sanint Bonnet, les Roches à Villefontaine, le quartier des Moines à Saint-Quentin-Fallavier et enfin Riant Plain à la Verpillère.

Dans ce passage, nous allons mettre en lumière les principaux maux urbains et sociaux qui sévissent la ville nouvelle de L'Isle d'Abeau à partir de l'analyse de Paulette DUARTE dans l'étude de L'Isle d'Abeau : de la ville nouvelle à la ville contemporaine.

Elle explique que « *les principes originels qui fondaient la ville nouvelle ne fonctionnent plus, (...) cette agglomération souffre des maux identiques à ceux des autres agglomérations*

²¹Muriel GALLAND-SEUX et Gilles NOVARINA, L'Isle d'Abeau de la ville nouvelle à la ville contemporaine, étude encadrée par Yves CHALAS, pp58-59.

urbaines. ²²» En effet, l'habitat dans ces communes présente des signes de dégradation, voire de vétusté. Un logement dit dégradé est un logement sans confort, sans toilettes, ni eau chaude, ni chauffage central. Il s'agit de logements anciens, voire très anciens, qui sont souvent considérés comme insalubres. Quant à l'insalubrité, on fait référence à des logements qui sont impropres à leurs usages, car ils peuvent entraîner des risques en termes de santé et de sécurité. On parle d'ailleurs de mise en danger des personnes qui occupent ces logements. L'état du bâti peut avoir des effets sur la sécurité physique, sur la santé mais également sur l'état moral des personnes qui occupent ce logement. Pour mesurer cette insalubrité, les acteurs du logement, et notamment dans le champ social, ont établi une série de critères prenant en compte l'état des murs, la question de l'humidité, la question de l'ouverture des pièces sur l'extérieur, la présence ou non d'émanation de produits toxiques... Les quartiers cités précédemment qui concentrent des difficultés économiques, sociales et urbaines sont composés principalement d'habitat social individuel et collectif. Il y a par exemple dans le quartier des Roches, situé dans la commune de Villefontaine et construit en 1977, 90% des logements qui sont sociaux. En plus, de l'habitat dégradé, il y a une accessibilité et une lisibilité urbaine insuffisante, des actes d'incivilité et un sentiment d'insécurité, des équipements inadaptés ou insuffisants et des activités commerciales en difficultés. De plus, la population d'origine étrangère concentrée dans ces quartiers a entraîné des phénomènes de communautarisme. Il semblerait que la mixité sociale n'existe plus dans ces quartiers. La situation économiquement précaire des résidents ne leur permet pas d'échapper à leur logement généralement inadaptés ou dégradés. Enfin, dans cette étude, on comprend que la vie sociale est faible, avec peu d'associations et vie de quartier.

Tous ces dysfonctionnements renvoient une image négative de certains quartiers de la ville nouvelle. L'auteur prend l'exemple du quartier des Roches qui a une image si négative qu'il en devient répulsif. Ce phénomène s'est traduit par un fort taux de migration « *dû aux départs des locataires et au refus de nombreux habitants extérieurs, demandeurs de logement, qui souhaitent éviter la cohabitation avec des populations précaires et les des faits de dégradations.* » Cette dévalorisation à la fois économique, sociale et urbaine brise le mythe fondé depuis les origines de la ville nouvelle de L'Isle d'Abeau. Bien que les quartiers fragiles de cette ville nouvelle n'aient évidemment pas le même degré de difficulté que

²² Paulette DUARTE, *L'Isle d'Abeau, de la ville nouvelle à la ville contemporaine*, chapitre « entre dévalorisation et banalisation » p.153.

certaines quartiers dits « sensibles » de la banlieue Lyonnaise, comme celui des Minguettes²³, à Vénissieux. La ville nouvelle de L'Isle d'Abeau souffre de maux identiques à ceux d'autres villes françaises, c'est pourquoi Paulette DUARTE parle de la ville nouvelle de L'Isle d'Abeau comme une ville qui se « *banalise* ».

2. La montée en puissance de l'intercommunalité

2.1 Les contrats d'agglomération, un des premiers outils fondateurs de la Politique de la Ville sur le territoire de la CAPI

Face à ces difficultés, depuis près de vingt ans, les acteurs de la Politique de la Ville et de l'habitat du Nord-Isère ont mis en œuvre des dispositifs expérimentaux comme la convention de développement, les opérations Villes et Quartiers ainsi que les Plans Locaux de l'Habitat. Cependant, ce qui marque un tournant dans l'histoire de la Politique de la Ville ce sont les premiers contrats d'agglomération. En effet, à cette époque, l'État prend de nouvelles mesures, et octroie un budget plus important à la Politique de la Ville passant de 40 % à 70 entre 1999 et 2001. Les contrats d'agglomération apparaissent avec la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale dite « loi Chevènement ». Sur les 247 contrats d'agglomération signés dans l'Hexagone, 70 % furent intercommunaux. Au total, c'est 2 250 communes qui ont été concernées par les contrats de ville de première génération. Le 6 novembre 2000, une convention cadre « Politique de la Ville » a été signée. Il s'ensuivit la mise en place d'un premier Contrat de ville pour le Nord Isère, dont les signataires étaient :

- 5 communes (Bourgoin-Jallieu, Saint-Quentin-Fallavier, La Verpillière, L'Isle d'Abeau, Villefontaine),
- Les structures intercommunales (le SATIN, le SAN de L'Isle d'Abeau et le SIVOM des deux cantons de Bourgoin-Jallieu)
- L'État, la Région Rhône-Alpes, le Département de l'Isère

²³ C'est un quartier de la banlieue Lyonnaise construit dans le cadre d'une ZUP (Zone à Urbaniser en Priorité) et celle-ci a connu dans le début des années 1980 des émeutes urbaines suite à des violences policières. Gaston Deferre, ex-premier ministre de l'intérieur préconise une réponse policière ferme pour répondre à ces émeutes urbaines qui sont directement à l'origine des premières mesures de ce qui allait devenir la Politique de la Ville et du rapport Dubedout en 1983.

- Les CAF de Vienne et de Grenoble, le FASILD et l'ARRA-HLM,

Ces partenaires se sont engagés collectivement pour « *la mise en œuvre d'un projet social d'agglomération* » pour la période 2000-2006, dont l'ambition était de construire un territoire plus solidaire et capable d'intégrer durablement l'ensemble des composantes de sa population. Ce contrat de ville avait pour objectif de réduire les déséquilibres urbains, les inégalités sociales ainsi que prévenir des risques de marginalisation spatiale et sociale à l'échelle locale et intercommunale. La convention cadre inscrivait le Contrat de ville comme « *le premier acte d'une coopération intercommunale pour une agglomération Nord Iséroise dans la perspective de la signature rapide d'un contrat d'agglomération s'inscrivant dans le contrat de plan 2000-2006 entre l'État et la Région Rhône-Alpes*²⁴ ». Les interventions de la Politique de la Ville se sont construites, suite au diagnostic réalisé en 2001, autour de cinq thématiques prioritaires d'intervention :

- Le logement, l'habitat, et l'accès aux services
- L'accès à l'emploi, l'insertion et le développement économique des quartiers
- L'action éducative, culturelle et sportive
- La prévention de la délinquance et la sécurité
- La prévention et la lutte contre les exclusions, l'intégration des personnes issues de l'immigration, la promotion de la santé

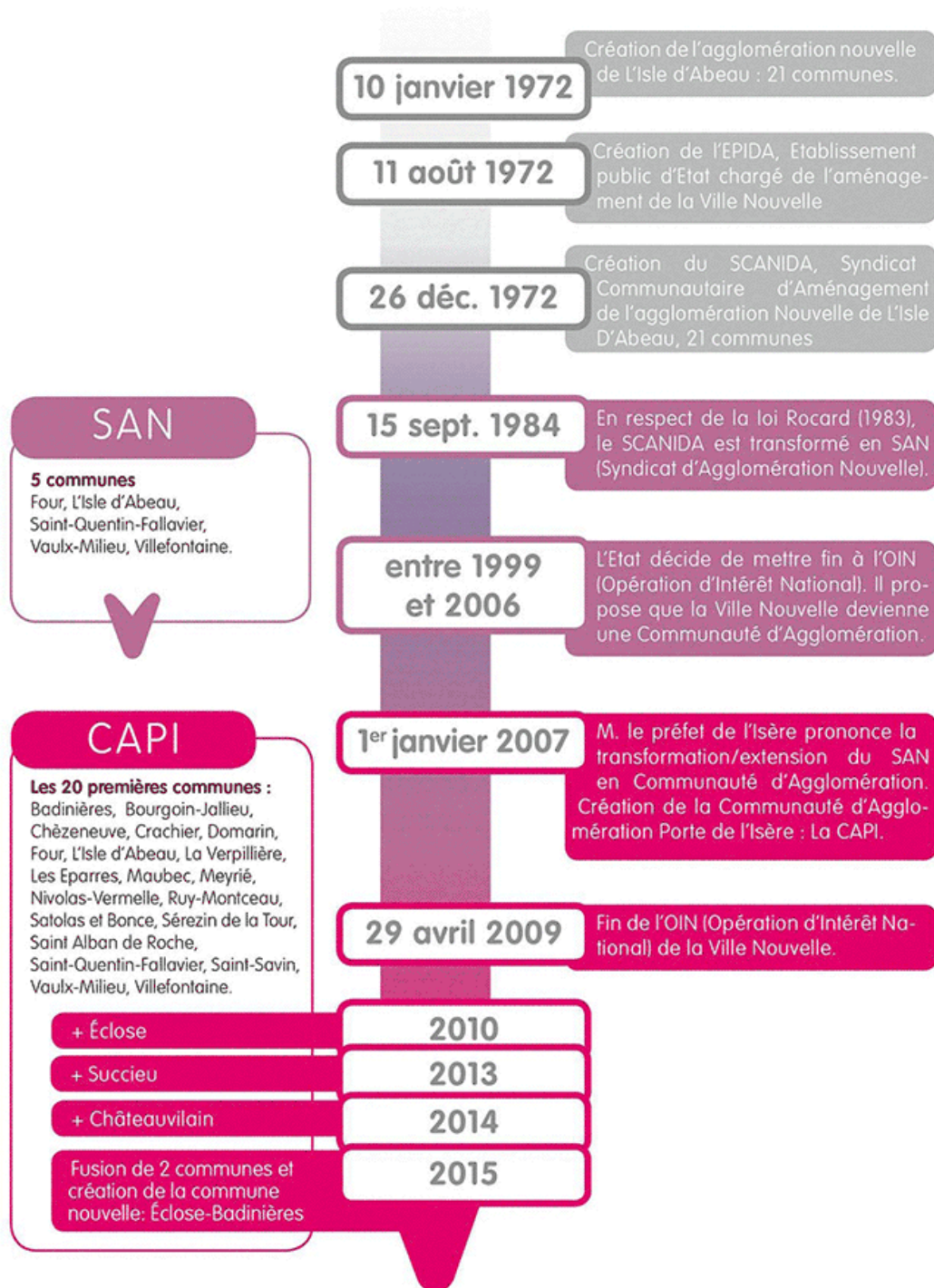
L'évaluation finale, menée en 2006, a mis en lumière le fait que, malgré des difficultés de départ notamment dues à l'acculturation inégale des acteurs à la logique de la Politique de la Ville et à la dimension d'agglomération sans l'EPCI correspondant, ce contrat de ville semblait avoir permis d'engager un début de dynamique territoriale. Par la suite, les quatre communes ont souhaité s'inscrire dans le nouveau dispositif proposé par l'État, le CUCS, afin de poursuivre les efforts engagés en matière de politique de la ville. Cependant, le cadre de la réflexion et l'élaboration du projet de cohésion sociale se situent au niveau de l'agglomération nouvellement créée en 2007 puisque la Politique de la Ville constitue l'une de ses compétences obligatoires. Bien que ce territoire ne fût pas encore constitué en communauté d'agglomération au début des années 2000, et n'avait donc pas l'obligation de décliner la Politique de la Ville à l'échelle locale, des projets expérimentaux ont été engagés

²⁴ Extrait du Bilan du CUCS 2014 de la CAPI

en partenariat avec des acteurs locaux et nationaux, ce qui témoigne d'une forte volonté d'agir en faveur des quartiers.

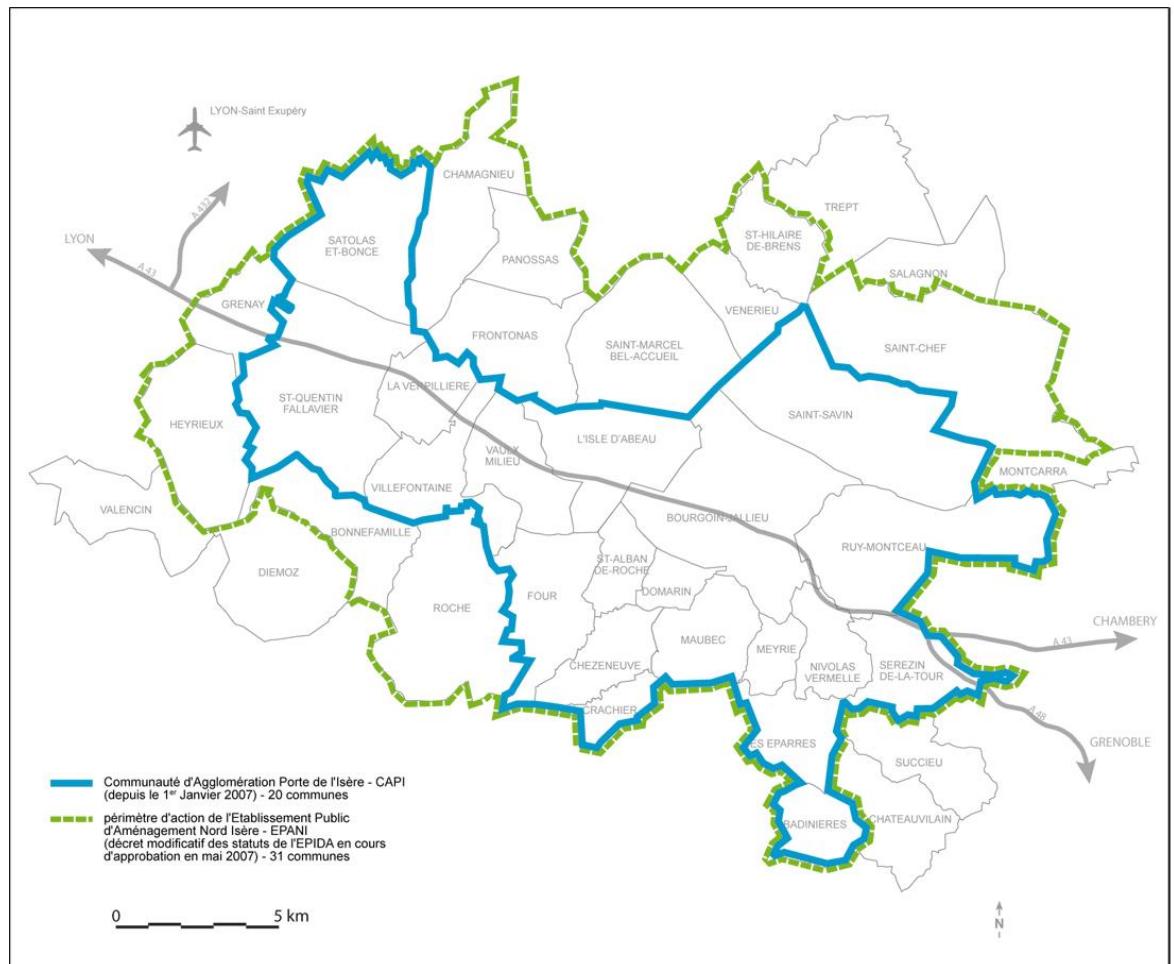
2.2 L'émergence de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère

Le 1^{er} janvier 2007, le Syndicat d'Agglomération Nouvelle a été remplacé par la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère qui regroupe actuellement 22 communes et compte près de 105 000 habitants. Depuis cette date, l'ancienne ville nouvelle s'organise dans une conception intercommunale. On parle d'ancienne ville nouvelle car la fin de l'opération de l'aménagement de la ville nouvelle de L'Isle d'Abeau a été annoncée suite au décret n°2005-1710 du 28 décembre 2005 considérant comme terminées les opérations de construction et d'aménagement de l'agglomération nouvelle de L'Isle-d'Abeau.



²⁵ Source : <https://capi-agglo.fr>

La Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI) et l'Établissement Public
d'Aménagement Nord-Isère (EPANI) en 2007²⁶



2.3 La politique de la ville, une compétence obligatoire pour la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère

Le besoin d'établir une approche intercommunale dans le domaine de la Politique de la Ville est apparu dès la fin des années 1980 avec la circulaire du premier ministre du 22 mai 1989 qui précise que les dispositifs de la Politique de la Ville doivent nécessairement comporter

²⁶ Source : © EPIDA / S. Rabilloud / C. Balvay

une dimension intercommunale. Une série de lois évoque cette dimension intercommunale dans les années 1990 à savoir la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire et la loi n° 96-987 du 14 novembre 1996 sur la mise en œuvre du Pacte de relance pour la ville et les décrets sur la prioritaire du 26 décembre 1996 qui aboutissent à la création de 51 ZUS intercommunales. Bernard LEGE, architecte et anthropologue au CNRS souligne d'ailleurs dès le début des années 1990, la légitimité des intercommunalités à participer à la Politique de la Ville sur leur territoire « *La politique DSQ (développement social des quartiers) est par définition, une politique transversale et partenariale. Elle nécessite la mobilisation d'une multitude de services (urbanisme, transport, éducation, justice ...) Il serait juste que l'ensemble des collectivités locales y participent également.* »²⁷ Ensuite, en 1998 M. Jean-Pierre SUEUR, ancien secrétaire d'État des collectivités territoriales sous François MITTERAND, propose dans un rapport²⁸ remis à la Ministre de l'emploi et de la solidarité, de substituer les contrats d'agglomération aux contrats de ville. Enfin, la circulaire du Premier ministre du 31 décembre 1998 relative aux contrats de ville 2000-2006 incite au développement de la contractualisation intercommunale.

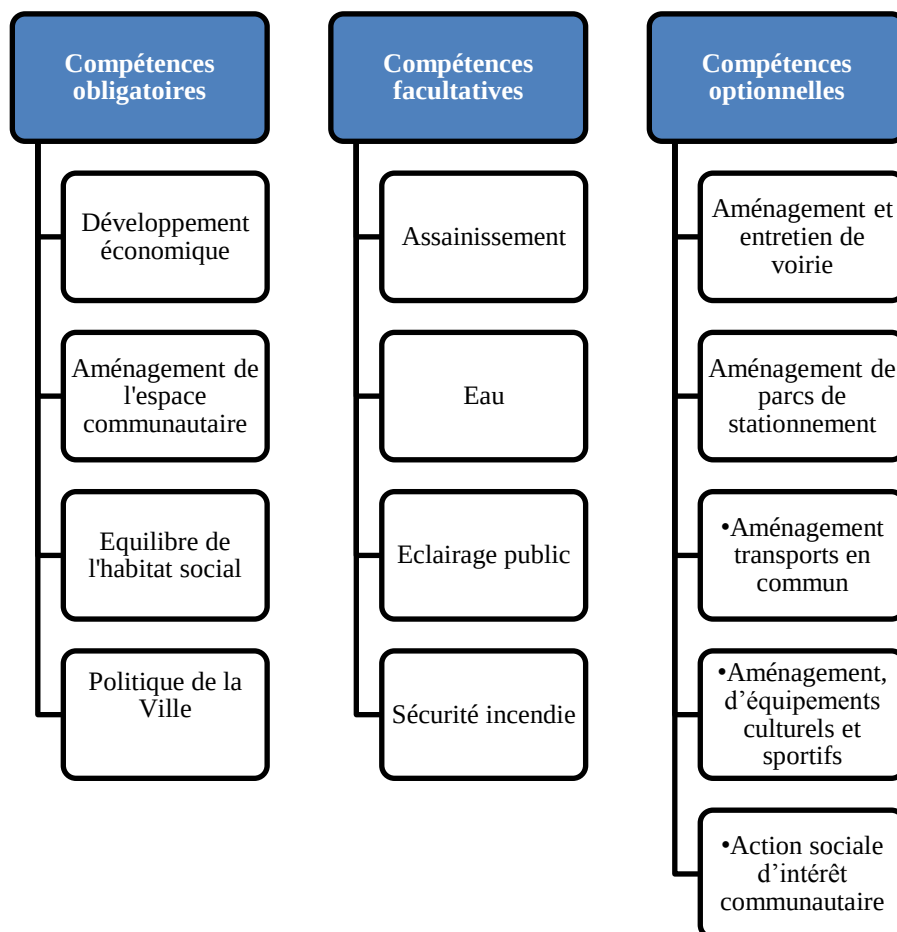
Cependant, c'est la loi Chevènement n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale qui a fait de la Politique de la Ville une compétence obligatoire des communautés d'agglomération, établissements publics de coopération intercommunale (« EPCI ») qui ont connu un développement marqué depuis 1999. C'est un tournant dans l'histoire de la Politique de la Ville en France car les communautés urbaines et communautés d'agglomération sont devenus les chefs de file en matière de Politique de la Ville sur leur territoire. En ce qui concerne la CAPI, elle exerce des compétences qui relèvent de trois niveaux à savoir les compétences obligatoires et optionnelles fixées par la loi Chevènement²⁹ et enfin les compétences facultatives définies

²⁷ Bernard LEGE, *décentralisation, Politique de la Ville et droit au logement*, journal des anthropologues, 1992. P25-26.

²⁸ Jean-Pierre SUEUR, *rapport demain la ville*, la Documentation française, 1998

²⁹ La loi Chevènement correspond à la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale. Elle a consacré le rôle des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre à travers trois niveaux à savoir les communautés de communes, les communautés d'agglomération et les communautés urbaines de plus de 500 000 habitants. <https://www.senat.fr/rap/r05-193/r05-1931.html>

par les élus de la CAPI. La Politique de la Ville est l'une des compétences obligatoires de la CAPI depuis 2007.



L'intercommunalité est considérée aujourd'hui comme une entité qui apporte une valeur ajoutée pour les quartiers populaires dans plusieurs domaines, à savoir l'habitat, le développement économique et la mobilité. L'implication de l'intercommunalité dans la Politique de la Ville réside dans l'ancienneté et le degré d'engagement de celle-ci. De plus, la dimension intercommunale de la Politique de la Ville se positionne de manière sensiblement différente d'une intercommunalité à une autre. En effet, la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois décline sa stratégie à destination des quartiers à une échelle plus globale et notamment à travers le plan local de déplacements urbains, le programme local de l'habitat, la démarche de territoire à énergie positive ainsi que le programme de rénovation urbaine de la vallée de Gère. Sur le territoire CAPI, le PLH2 2017-2022 est en cours d'élaboration et intégrera la mise en œuvre d'un programme d'ampleur de

réhabilitation du parc social dans les QPV et QVA. Il y a une volonté de la CAPI de poursuivre et conforter cette dynamique dans d'autres dispositifs à l'avenir.

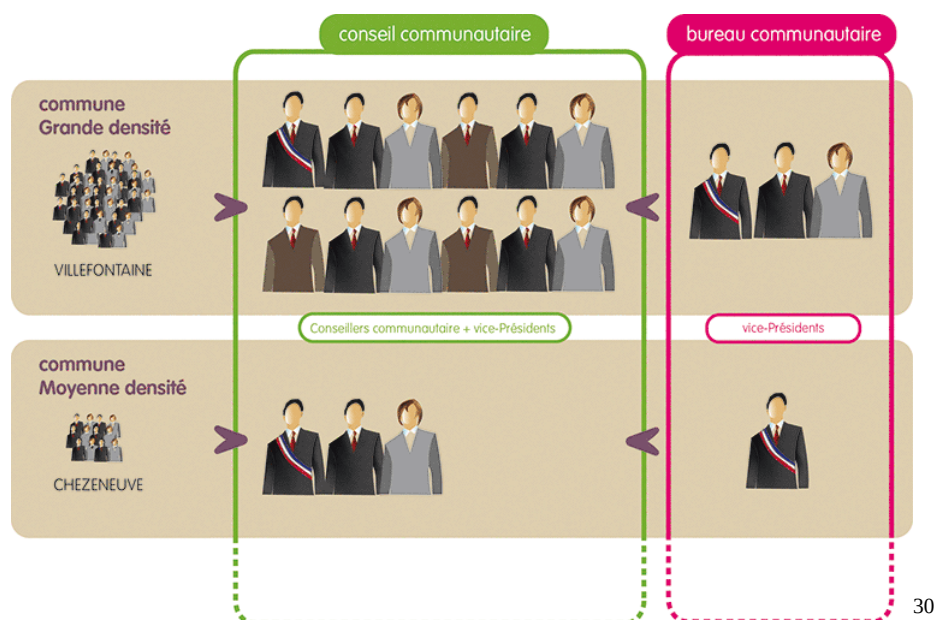
Le territoire de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère offre un cadre de vie agréable grâce à son paysage remarquable disposant d'espaces naturels et agricoles. La CAPI est aujourd'hui le deuxième pôle économique du département de l'Isère, doté d'une filière d'excellence en matière de logistique et de développement durable. Ce territoire est également connu pour son bassin d'emploi dynamique, attirant les populations des intercommunalités voisines. La CAPI s'est engagée à conforter le développement et l'implantation des entreprises sur son territoire. Néanmoins, ce territoire connaît des disparités économiques, sociales et territoriales comme nous l'avons expliqué auparavant dans cette étude. Il y a aujourd'hui près de 10,5% de la population de la CAPI, qui réside dans ces territoires en situation de fragilité, souvent hérités de la Ville Nouvelle. Donc bien que la Politique de la Ville soit une compétence obligatoire pour la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère, celle-ci trouve toute sa place et son intérêt sur ce territoire. Le rôle de chef de pilote de la Politique de la Ville par la CAPI a incontestablement participé à la montée en puissance progressive de cette intercommunalité. La CAPI détient plus de pouvoir décisionnel et opérationnel dans la déclinaison de la Politique de la Ville à l'échelle locale. L'intercommunalité est une échelle pertinente pour la mutualisation de savoirs et de moyens ainsi que la transversalité des actions. Elle permet également une réflexion et une vision globale de l'action publique. C'est pour cette raison que les communautés d'agglomération sont légitimes dans le rôle de pilote du contrat de ville. Dans la 2^{ème} partie de cette étude, nous montrerons les effets générés du pilotage à mi-parcours du contrat de ville par la CAPI.

2.4 Le fonctionnement politique de la CAPI

La montée en puissance de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère s'est traduite par un fonctionnement politique structuré. En effet, cette communauté d'agglomération est dirigée par des citoyens élus appelés « conseillers communautaires ». Ils se réunissent régulièrement dans le cadre de deux instances dans le but de fixer l'action communautaire pour l'intérêt des habitants de l'agglomération. Depuis 2014, les électeurs des communes de plus de 1 000 habitants votent en même temps pour leurs conseillers communaux et

communautaires, au suffrage universel direct. En ce qui concerne les communes de moins de 1 000 habitants, le système reste identique. Ce sont les conseillers municipaux nouvellement élus qui représentent leur commune selon l'ordre du tableau municipal.

Lors du premier Conseil communautaire du mandat, les conseillers élisent en leur sein le Président, les 15 Vice-Présidents et les Conseillers communautaires délégués. Ensemble, ils constituent le Bureau communautaire où toutes les communes sont représentées. Les élus se réunissent environ 2 fois par mois, dans le but de statuer sur les différents dossiers et actions communautaires. Le Conseil communautaire est également « organe délibérant » et est composé de 70 conseillers communautaires. En plus de ces conseillers communautaires titulaires, la CAPI compte 13 suppléants dont le rôle est de prendre part aux décisions en l'absence du titulaire. Ils sont conviés à participer à tous les Conseils communautaires et peuvent ainsi relayer l'information dans leur commune. Le Conseil Communautaire est l'occasion pour les élus de débattre ensemble des projets et de voter les délibérations pour prendre toutes les décisions d'ordre budgétaire. Le Conseil se réunit au moins 4 fois par an. Les commissions travaillent en amont sur les différentes thématiques, afin de faciliter les prises de décisions lors du Conseil Communautaire composé d'un représentant de chaque commune et un conseiller communautaire.



³⁰ Source : <https://capi-agglo.fr>

Les élus Politique de la Ville de la CAPI

- Michel RIVAL, 10^{ème} vice-président de la CAPI, délégué politique de l’habitat et cohésion sociale et maire de Nivolas-Vermelle
- Céline GOICHOT, 15^{ème} vice-présidente de la CAPI, déléguée à la Politique de la Ville et à la santé
- Aurélien LEPRÊTRE, élu Politique de la Ville de la commune de Bourgoin-Jallieu
- Cécile FEMMELAT, élue Politique de la Ville de la commune de L’Isle d’Abeau
- Danielle Penot, conseillère communautaire, élue Politique de la Ville de la commune de Villefontaine
- Andrée LIGONNET, conseillère communautaire, élue Politique de la Ville de la commune de Saint Quentin-Fallavier

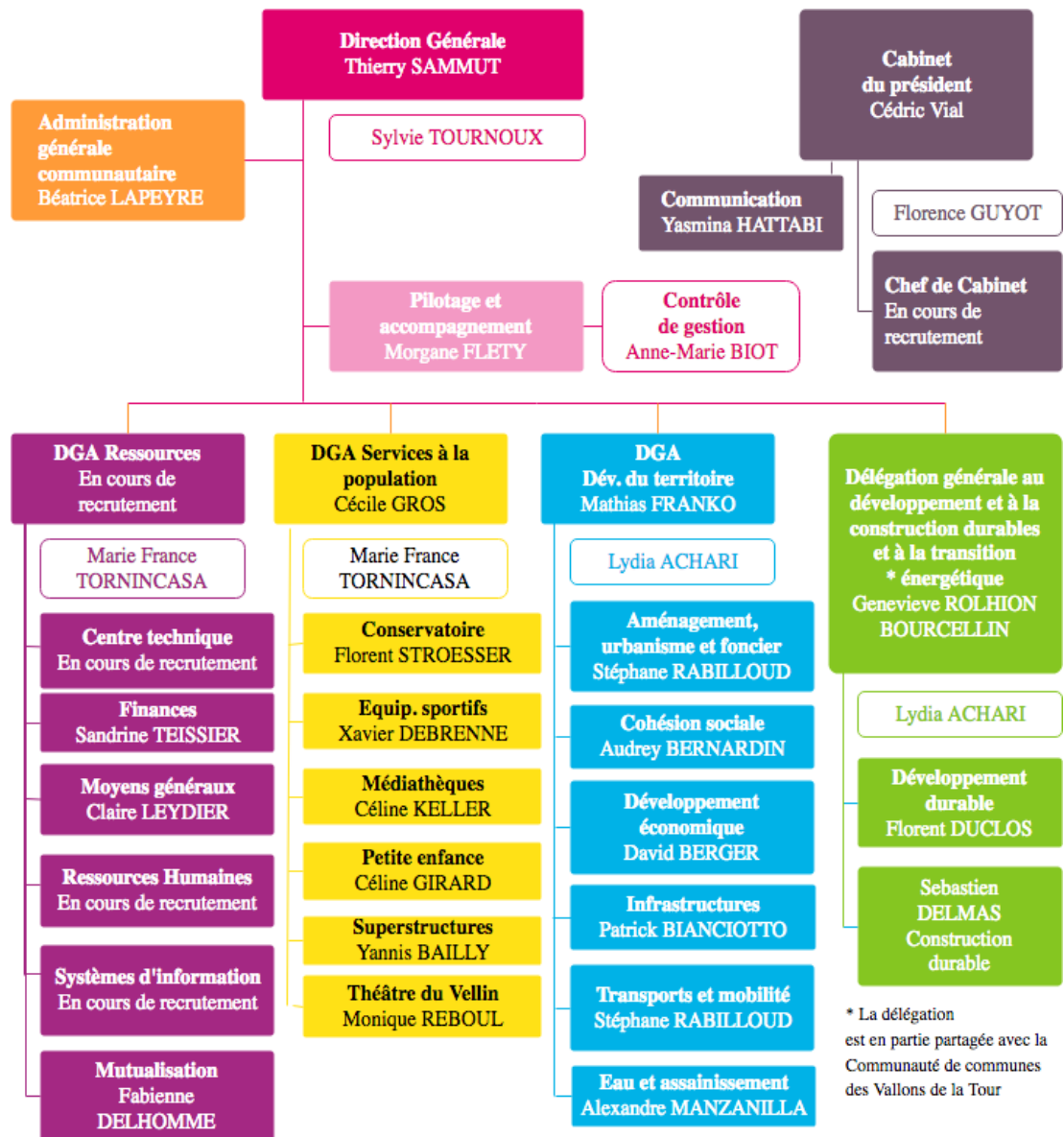
Le rang des différents élus de la Politique de la Ville dans leur conseil municipale a un impact sur le portage politique de la politique de la ville. Ce point sera abordé dans la deuxième partie de cette étude.

2.5 Le fonctionnement administratif de la CAPI

En 2016, la CAPI comptait plus de 850 agents agissant au quotidien pour la mise en œuvre des projets de l’agglomération et offrir des services de qualité à la population. L’administration de la CAPI se répartit en 3 grandes directions et 1 délégation, placées sous la responsabilité du Directeur Général, Thierry SAMMUT :

- La Direction Générale Adjointe Ressources, dirigée par Cécile GROS ;
- La Direction Générale Adjointe des Services à la population, sous la responsabilité d’Aude UGINET ;
- La Direction Générale Adjointe au Développement du territoire, pilotée par Mathias FRANKO;
- La Délégation Générale au Développement, à la Construction Durable et à la Transition Énergétique (cette délégation est en partie partagée avec la Communauté de Communes des

Vallons de la Tour), dirigée par Geneviève ROLHION BOURCELIN. Ensemble, elles définissent les orientations managériales des services, qui découlent du plan de mandat 2014-2020, voté par les élus au début du mandat.



31

³¹ Source : <https://capi-agglo.fr>

B. Retour sur l'évolution progressive de la Politique de la Ville sur le territoire CAPI

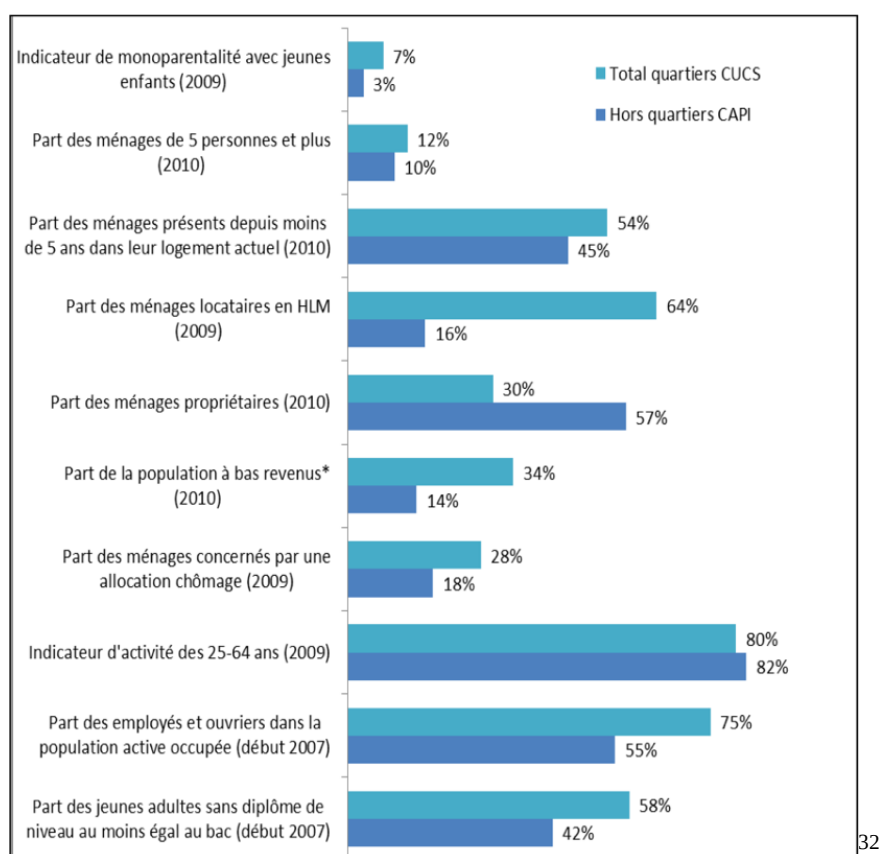
1. La Politique de la Ville sur le territoire CAPI : du CUCS vers le Contrat de ville

1.1 Une géographie prioritaire des quartiers du CUCS complexe et inefficace

La CAPI a pris la compétence obligatoire de piloter à l'échelle locale la Politique de la Ville depuis 2007. La CAPI porte la démarche à travers le premier contrat urbain de cohésion sociale à l'échelle intercommunale à partir de cette date. Les contrats urbains de cohésion sociale ont été signés conformément à la circulaire du 24 mai 2006 du ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement pour une période de trois ans renouvelables. Ils ont été finalement poursuivis jusqu'à fin 2014. Au total, 467 contrats ont été signés en France métropolitaine. Les négociations autour des CUCS ont été organisées dans des délais assez contraints ne permettant pas réellement une réflexion de fonds concertée et partagée entre les acteurs de la politique de la ville. La stratégie de l'État a consisté à imposer un certain cadre autour de cinq priorités à appliquer à travers le contrat urbain de cohésion sociale à savoir : l'accès à l'emploi et le développement économique, l'amélioration du cadre de vie et de l'habitat, la réussite éducative, la prévention de la délinquance et la citoyenneté ainsi que la santé. Dans ce contexte, la marche de manœuvre des collectivités territoriales était restreinte, ce qui a provoqué un sentiment de frustration. A l'échelle de la CAPI, ce nouveau contrat urbain de cohésion sociale inclut les 4 communes qui étaient anciennement concernées par le contrat d'agglomération 2000-2006. L'État a défini une géographie prioritaire avec des périmètres répondants à des critères complexes. Un système de classification s'échelonnant en trois niveaux de priorité allant de 1 à 3 selon le degré de difficulté du quartier concerné a été mis en place. Cette classification devait rendre lisible les écarts entre les quartiers de la politique de la ville. Ces écarts s'expliquent en fonction de la typologie familiale, la qualité du parc social, le revenu des habitants, le taux de chômage, et enfin le taux le degré de qualification de la population et plus particulièrement celui des jeunes.

- **Pour Bourgoin-Jallieu :** Champ-Fleuri (priorité 1 et PRU) et Champaret (priorité 3)
- **Pour L'Isle d'Abeau :** Saint-Hubert (priorité 2) et Pierre Louve (priorité 3)
- **Pour Villefontaine :** Saint-Bonnet/Les Roches (priorité 1 et PRU), Servenoble (priorité 2), et Les Fougères (priorité 3)
- **Pour Saint-Quentin Fallavier :** Les Moines (priorité 3).

Cependant, ils ont fait l'objet de critique car ils étaient difficiles de mesurer les difficultés socio-urbaines réelles ou naissantes dans ces quartiers. Les différences entre les quartiers en priorité 1 et 2 étaient par exemple trop fines.



³² Source : Évaluation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (2014)

A travers ce graphique, on observe par exemple que 58% des jeunes adultes résidant dans les quartiers CUCS de la CAPI sont sans diplôme de niveau inférieur ou égal au baccalauréat, contrairement à 42 % dans les quartiers hors CAPI en 2007.

1.2 La mutualisation du service habitat et Politique de la Ville pour renforcer les moyens et agir en faveur des quartiers

Tout d'abord la mutualisation peut se définir comme « *la mise en place, temporaire ou pérenne, d'une logistique commune à deux ou plusieurs personnes morales* ». ³³ Bien que la CAPI soit une jeune intercommunalité, celle-ci s'est structurée progressivement dans l'organisation de ses politiques publiques. A la suite du contrat urbain de cohésion sociale, une réflexion a été engagée pour mutualiser les moyens de deux services. Le but de cette démarche était de répondre efficacement à la réduction des inégalités économiques, sociales et territoriales qui ne cessent de s'accroître dans les quartiers sensibles de la CAPI comme nous l'avons démontré précédemment. En effet, la CAPI comptait au début du contrat urbain de cohésion sociale, une part non négligeable résidait dans les 9 quartiers en Politique de la Ville (27%) parmi une population totale de près de 99 400 habitants.

L'évolution du contexte national avec la réforme de Cécile DUFLOT statuée par la loi n° 2013-61 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social a impliqué des changements dans la Politique de la Ville de ce territoire. En effet, il y a eu la fin de la géographie prioritaire de la Politique de la Ville, la nouvelle forme de contractualisation de cette politique et un renouvellement de la politique de l'habitat. D'autre part, il y avait la volonté de donner une plus grande visibilité et lisibilité des politiques publiques et des modalités d'intervention de la CAPI auprès des communes et des partenaires. Dans un contexte financier et budgétaire difficile, la CAPI a souhaité instaurer un meilleur partage des ressources pour permettre une montée en expertises dans un cadre qui limite les créations de postes. L'idée était de mutualiser des ressources et des expertises d'ingénierie nécessaires au sein de la CAPI mais aussi avec les communes dans le cadre du schéma de mutualisation. C'est pourquoi, il a été proposé lors du comité technique paritaire du 1^{er} février 2013 de

³³ Extrait du rapport des sénateurs Yves DETRAIGNE et Jacques MEZARD, la mutualisation des moyens dans le cadre intercommunal.

rapprocher le service habitat et Politique de la Ville au sein d'une seule et même direction nommée « direction de la cohésion sociale. Il était judicieux de mutualiser ces deux services car ils ont de nombreux points de convergence dans leurs objectifs et principes d'intervention.

Tout d'abord, ces deux politiques sont transversales et s'adressent à des publics similaires voire identiques, à savoir les ménages les plus défavorisés et les plus vulnérables avec un accent particulier sur les jeunes également. Elles ont des objectifs communs ou convergents de solidarité urbaine et sociale dans le but d'améliorer les conditions de vie des habitants en agissant sur plusieurs thématiques à savoir le social, le logement, l'économie, l'insertion. L'objectif est de renforcer les parcours résidentiels, le lien social, l'insertion économique, l'égalité des chances et l'intégration à travers les actions menées dans le cadre du Programme Local de l'Habitat et d'autres dispositifs comme celui de l'Atelier Santé. De plus, ce sont des politiques et des actions co-construites et mises en œuvre avec les communes. Bien que la CAPI assure un rôle de pilote, elle doit travailler en collaboration avec les communes pour la mise en œuvre d'actions afin de déployer une ingénierie d'accompagnement, de coordination ou d'expertise. En effet, le rôle de l'intercommunalité est d'assurer un rôle de coordination entre les communes. Le partage d'outils, de savoir-faire et d'expertise, par les différents techniciens œuvrant sur l'insertion, la santé, l'habitat, au profit des communes, amène à définir une ligne de conduite sur chacune de ces thématiques.

Ces politiques se sont construites en partenariat avec l'ensemble des acteurs et institutions œuvrant dans ces domaines qui sont parfois les mêmes (Région, Département, Etat, associations, bailleurs.) Ces deux politiques reposent sur un système de contractualisation (CUCS, PLH, convention d'objectifs ou de partenariat) qui prévoit un règlement d'attribution d'aides ou des règles d'attribution de subvention publiques. Cela suppose une ingénierie administrative et financière et un travail en réseau et un partenariat fort. Ce rapprochement avait pour objectif de mieux développer des politiques à l'échelle de la CAPI avec des déclinaisons territoriales différenciées : une politique de cohésion intercommunale avec des modes d'interventions différenciés selon les territoires et les dispositifs existants, notamment une Politique de la Ville ciblée sur les 8 quartiers actuels mais pas exclusivement.

De plus, la création de cette direction a permis de mutualiser les moyens administratifs et d'ingénierie de la direction. Cette nouvelle organisation avait le souhait de donner la

possibilité aux chargées de missions et chefs de projets de s'investir davantage sur la conduite et le développement de projet. Cette mutualisation a privilégié également l'émergence de nouvelles actions transversales à savoir les clauses d'insertion³⁴.

Ainsi la proposition d'une nouvelle organisation a fait l'objet de rencontres et de temps de travail collectif pour rechercher l'adhésion de l'ensemble des partenaires et de prendre en considération les nouvelles missions à assumer, les aspirations d'évolution des agents et de permettre une meilleure cohérence des missions au sein de cette nouvelle organisation. Cette direction repose sur les postes actuels et se fait sans création de poste mais avec recomposition des missions et redéfinition des activités pour chacun.

1.3 La loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale, un nouveau souffle pour la Politique de la Ville

Plusieurs rapports rendus publics ont fait l'objet de vives critiques à l'égard de la Politique de la Ville et notamment celui de la Cour des Comptes « la politique de la ville, une décennie de réformes » paru le 17 juillet 2012. A travers ce document, la cour des comptes dénonce les modes de gouvernance. Il y a tout d'abord la multiplication des dispositifs qui rendent cette politique publique complexe. La cour des comptes estime que « *l'efficacité et l'efficience de la Politique de la Ville restent incertaines. Les CUCS avaient pour but de concilier les enjeux urbains et sociaux de la politique de la ville. Cependant, cette politique était en réalité « un accompagnement social organisé autour du soutien à la vie associative. Les enjeux liés à l'habitat et à la rénovation urbaine étant traités à part par des équipes ad hoc spécialistes du logement.* »³⁵ Les CUCS ne sont pas parvenus à créer une coordination

³⁴Le Code des Marchés Publics, dans son article 5, incite à prendre en compte la notion de développement durable dans la définition des besoins d'un marché public. L'introduction d'une clause sociale dans une commande publique répond à cette exigence en permettant de conditionner l'exécution ou l'attribution d'un marché en fonction des critères liés à l'emploi ou à la lutte contre les exclusions. La clause sociale permet à des personnes rencontrant des difficultés socioprofessionnelles de saisir l'opportunité d'un marché public de travaux, de services, ou de fournitures pour s'engager dans un parcours d'insertion durable, via la mise en situation de travail auprès d'entreprises.

³⁵ Emmanuel HEYRAUD, *La politique de la ville, une Politique de la Ville de cohésion sociale et territoriale*. Edition Berger Levraut. Janvier 2016. P89

entre les équipes de développement local, segmentées entre spécialistes du foncier et de l'urbain et les professionnels de l'action sociale.

C'est dans ce contexte que la réforme de la Politique de la Ville a émergé lors du conseil des ministres le 22 août 2012. De plus, « *L'engagement n°27 du président de la République consistant à faire de l'égalité républicaine entre les territoires une priorité de l'action de l'État a conduit le gouvernement à engager une nouvelle étape de la politique de la ville.*³⁶ » Le processus de réforme a été lancé dès octobre 2012 avec des temps de concertations au gouvernement et devait se terminer par des propositions concrètes pour une refonte de la Politique de la Ville. La loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21 février 2014, (dite loi Lamy), renouvelle véritablement la Politique de la Ville car c'est le premier texte législatif d'envergure depuis la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine (dite loi Borloo) promulguée en 2003. La loi Lamy marque une volonté importante de renouvellement, avec un vocabulaire insistant sur la « refonte » de la politique de la ville. En effet, la loi propose de réformer en profondeur les outils de la politique de la ville. Il s'agit d'un tournant dans l'histoire de la Politique de la Ville après une décennie marquée par un échec des pouvoirs publics à résoudre les problèmes sociaux et urbains dans les quartiers.

1.4 L'arrivée du nouveau dispositif de mise en œuvre de la Politique de la Ville : le contrat de ville 2015-2020 de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère

L'application des chantiers de la réforme de la Politique de la Ville par la CAPI

La mise en place des contrats de ville nouvelle génération intervient suite au rapport de la Cour des Comptes paru en juillet 2012, réaffirmant la nécessité de réformer la politique de la ville. Ce dernier est publié dans un contexte où la réforme est déjà attendue depuis plusieurs années, car la multiplication des dispositifs et leurs superpositions ont rendu la Politique de la Ville peu lisible. La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014 a pour objectif de transformer en profondeur la Politique de la Ville autour de six axes principaux :

³⁶ Extrait du rapport « *Engageons le changement des Quartiers* » Janvier 2013 suite à la loi Lamy

- Resserrer et simplifier la géographie prioritaire ;
- Mettre en place une nouvelle contractualisation autour de trois piliers (emploi/éco, habitat, cohésion sociale), mobilisant plus largement les partenaires locaux ;
- Affirmer la vocation des intercommunalités à piloter la Politique de la Ville ;
- Mieux mobiliser le droit commun à destination des quartiers ;
- Associer plus étroitement les habitants des quartiers ;
- Lancer un nouveau programme de renouvellement urbain.

Afin de donner une traduction à ces différents axes de la réforme, la CAPI a fait appel à un consultant, Rémy Crouzoulon, pour évaluer le CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale) en 2014 et construire le nouveau contrat de ville 2015-2020. Le contrat de ville 2015-2020 a été signé le 9 juillet 2015 par un ensemble de partenaires institutionnels du territoire.

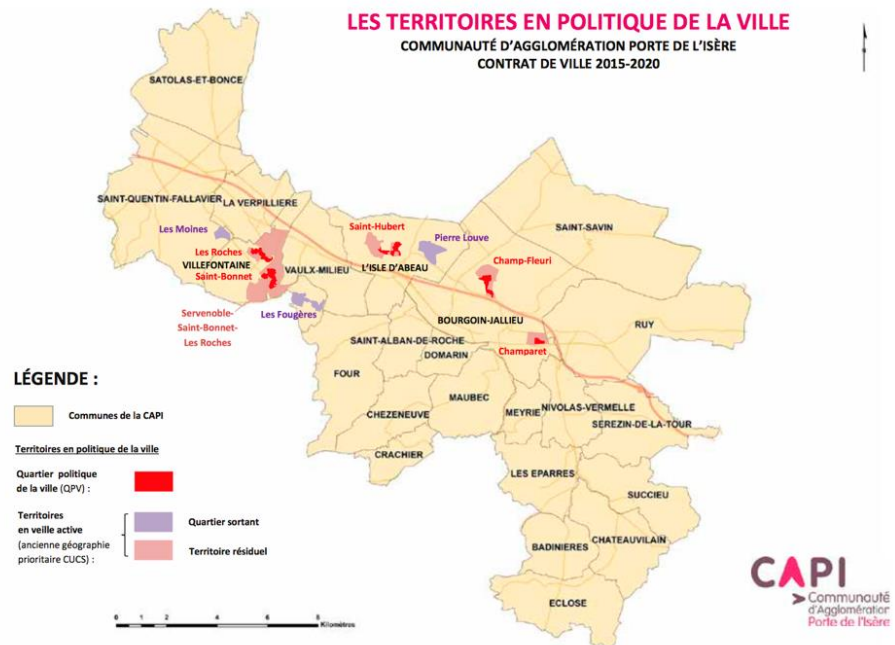
Il définit les enjeux et les orientations de la Politique de la Ville pour les quartiers les plus en difficultés, dont les objectifs sont les suivants :

- Renforcer le pilotage de la CAPI et la vision intercommunale ;
- Mobiliser des partenaires de manière plus élargie ;
- Mobiliser le droit commun en direction des quartiers ;
- Structurer le contrat de ville en 3 piliers avec une priorité sur le pilier développement économique et emploi ;
- Améliorer la capacité des actions de la programmation à toucher spécifiquement les QPV-QVA ;
- Mettre en place un ensemble de chantiers annexes liés au contrat de ville : création des conseils citoyens, élaboration de conventions d'utilisation de l'abattement sur la TFPB, poursuite du travail d'observation territoriale.

La programmation a permis à la CAPI de répondre à certains de ces objectifs posés par la réforme et validés dans le cadre du contrat de ville. Certains chantiers n'ont cependant pas encore pu être investis, les premières années ayant été consacrées à une refonte des processus, en particulier dans le cadre de la programmation. La signature du contrat de ville reste un fait récent, nécessitant encore plusieurs années de mise en œuvre pour pouvoir en mesurer les effets. L'intérêt de cette étude est de montrer les changements apportés par la mise en œuvre du contrat de ville depuis 2015, notamment via la programmation annuelle. L'État a identifié cinq quartiers prioritaires (QPV) dans le cadre de la réforme de la Politique de la

Ville de 2014, auxquels s'ajoutent quatre quartiers en veille active (QVA, relevant de l'ancienne géographie prioritaire), répartis sur quatre communes :

- Saint Hubert (QPV) et Pierre Louve (QVA) à L'Isle d'Abeau ;
- Champ-Fleuri et Champaret (QPV) à Bourgoin-Jallieu ;
- Saint Bonnet et les Roches (QPV) Servenoble et les Fougères (QVA) à Villefontaine ;
- Les Moines (QVA) à Saint-Quentin-Fallavier.



37

1.5 La mise en place d'une nouvelle ingénierie et de nouvelles instances dédiées à la programmation

La CAPI a profité de ce contexte de réforme de la Politique de la Ville et de la fin du dispositif du CUCS pour revoir son organisation interne. En effet, pendant la période couverte par l'ancien contrat CUCS (2009-2014), une seule personne était en charge de la Politique de la Ville à la CAPI. Comme dit précédemment, afin de s'inscrire dans une

³⁷ Source : Contrat de Ville de la CAPI 2015-2020

logique de mutualisation de ressources et d'expertises, il a été proposé de rapprocher le service Politique de la Ville et habitat pour créer une direction « cohésion sociale ». La direction de la cohésion sociale s'est ainsi créée en 2014, en structurant ses nouvelles compétences.

La mise en œuvre de la réforme dans ce contexte de structuration interne a abouti à la mise en place d'une nouvelle organisation autour du contrat de ville :

- Une animation déclinée à partir des piliers du contrat de ville avec des chargés de missions dédiés, par thématique, dans une logique d'équipe projet placée sous la responsabilité de la directrice de la cohésion sociale.

L'objectif pour la CAPI était d'améliorer son intervention, en assurant :

- Une fonction d'animation : développer la mise en réseau des acteurs, renforcer les modes de coopération, assurer l'animation des différentes instances de la programmation du contrat de ville
- Une fonction de ressources : réaliser un benchmarking pour faire émerger des pratiques innovantes, valoriser les pratiques existantes en suscitant par exemple des temps de rencontre entre porteurs de projet.
- Une fonction d'ingénierie : mise en place de formations au regard des besoins, mise en place d'outils mutualisés et notamment dans le cadre de la programmation ou de dossiers thématiques et améliorer des modes d'intervention.

L'organisation intercommunale a eu des impacts sur les organisations communales, demandant une plus forte mobilisation des référents politique de la ville, en particulier dans une phase de construction du contrat de ville. La mise en œuvre du contrat de ville s'appuie sur des instances de gouvernance mises en place dès 2015. Le pilotage est positionné à l'échelle intercommunale et assumé en premier lieu par la CAPI, en collaboration avec l'État. L'animation relève plus spécifiquement des territoires communaux. Au-delà des échanges ponctuels avec l'ensemble des partenaires signataires du contrat de ville, les instances telles que le comité technique (instance technique) et le comité de pilotage (instance politique) permettent de valider les orientations et de veiller à la bonne mise en œuvre du contrat de ville.

Instances techniques

MOUS (Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale)

Instance de travail interne avec les référents des communes et l'équipe technique CAPI; 2 h tous les quinze jours



Comité technique contrat de ville

Réflexions, propositions sur les dossiers en cours et chantiers à venir. Dans le cadre de la programmation : échange sur la recevabilité des projets reçus.
Invités : partenaires, CAPI, Communes et Conseils Citoyens;
fréquence : 2 par an environ

Instances politiques

Comité de suivi politique de la ville

Validation des dossiers en cours et chantiers à venir
Invités : élus et techniciens communes et CAPI; en amont de chaque comité de pilotage



Comité de pilotage Politique de la Ville

Validation des dossiers en cours et chantiers à venir
Invités : Sous-préfet, partenaires signataires, élus et techniciens CAPI et communes, Conseils Citoyens; fréquence : 2 par an

1.6 La refonte de l'outil de la programmation, au service de la mise en œuvre du contrat de ville

La direction cohésion sociale a souhaité mener une réflexion sur la qualité de la programmation annuelle. L'objectif principal de cette démarche était de s'assurer que les actions de la programmation déposées par les acteurs de terrain répondent aux objectifs et priorités du contrat de ville et ciblent au plus près les quartiers prioritaires. Chaque année, une programmation est lancée afin de permettre aux acteurs du territoire (associations, mairies, Centres Communaux d'Action Sociale, acteurs de l'emploi comme la Mission Locale, ...) de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des habitants résidant dans les quartiers. Cet appel à projet vise à financer des projets destinés aux habitants de ces quartiers prioritaires répondant aux orientations et objectifs identifiés pour les trois piliers et axes transversaux qui structurent le contrat de ville. Il permet de mobiliser des enveloppes réservées aux actions en direction de ces quartiers par les partenaires financeurs du contrat de ville, à savoir l'État, la CAPI, la CAF, la Caisse des Dépôts et Consignation, le Département et la Région. Le cabinet Rémy Crouzoulon Consultant a proposé une analyse des actions financées dans la programmation 2015, en lien avec les objectifs posés dans le nouveau contrat de ville. Cette analyse a été travaillée avec la direction cohésion sociale de la CAPI, les référents communaux politique de la ville, les partenaires signataires du contrat de ville et les représentants locaux de l'État pour aboutir à un état des lieux partagé de la programmation. Il en est ressorti, d'une part, la nécessité de mettre en place une nouvelle dynamique, avec le financement d'actions plus à même de toucher les habitants des quartiers, d'autre part, d'impulser de nouvelles actions en intégrant de nouveaux porteurs de projet. C'est dans ce cadre qu'une classification des actions a été réalisée, à partir de la programmation 2015. Cet outil a été le fil conducteur pour analyser les projets des programmations 2016 et 2017 pour les membres du comité technique.

Les actions ont été classées selon une typologie recouvrant 3 types d'actions : structurantes, « réorientation quartiers » et dégressivité.

- Les **actions « structurantes »** sont celles qui ont fait leur preuve et répondent pleinement aux priorités thématiques et/ou territoriales fixées dans le contrat de ville.

Elles jouent un rôle de « colonne vertébrale », permettant à d'autres actions ou acteurs du quartier de venir se greffer sur la dynamique mise en place ;

- Les **actions en « réorientation quartier »** nécessitent d'être réorientées en direction des publics prioritaires ;
- Les **actions en « dégressivité »** ne répondent pas aux critères de la Politique de la Ville (critères thématiques ou territoriaux). Certaines nécessitent des ajustements pour pouvoir à nouveau prétendre à des financements dans le cadre de la politique de la ville, d'autres sortent simplement progressivement de la programmation (90% de financements la 1^{ère} année, 50% la deuxième, plus de financements la dernière année).

Enfin, un **renforcement de l'accompagnement des porteurs de projets** par les chargées de missions CAPI a été mis en place depuis 2015, en lien avec la simplification de l'appel à projet et la clarification des attentes de la CAPI.

Afin de clarifier et de simplifier les démarches pour les acteurs de la programmation (porteurs de projets, membres du comité technique, financeurs...) **une réflexion a en effet été menée sur les procédures entourant l'appel à projet**. A ce titre, l'équipe CAPI, les référents Politique de la Ville des communes, l'État ainsi que les partenaires signataires du contrat de ville ont travaillé sur une nouvelle procédure (outils, instances...). L'objectif était d'avoir une **meilleure lisibilité et appropriation** par les porteurs de projets des attendus et des **critères identifiés** dans le cadre de la politique de la ville. Ces changements ont été mis en place pour la programmation 2016 puis pour la programmation 2017, et se déclinent de la manière suivante :

- Un appel à projet détaillé, identifiant clairement les objectifs visés par la programmation, les territoires ciblés (QPV/QVA), mais aussi la procédure à suivre et les ressources à mobiliser en matière d'accompagnement de projets ;
- Une harmonisation des outils, avec l'utilisation d'un document unique de demande de subvention par rapport à un dossier double jusqu'alors en usage (fiche projet CAPI et fiche projet cerfa à remplir) ;
- Une annexe méthodologique pour aider les porteurs à compléter les documents de demande de subvention et de bilan de l'action ;
- Un dépôt des dossiers centralisé à la CAPI et retransmis à l'ensemble des partenaires en vue de l'étude des projets en comités techniques et de pilotage ;

- Un courrier d'information systématique à tous les porteurs de projets concernant les décisions finales pour leurs projets qu'elles soient favorables ou non, et précisant les procédures à suivre en cas de financement.

De nouveaux leviers ont été mis en place pour la mobilisation et l'accompagnement des porteurs de projets.

Afin de sensibiliser les partenaires à la Politique de la Ville et au fonctionnement de la programmation, et pour créer des espaces d'échanges autour des projets, la CAPI a souhaité mettre en place différents modes de collaboration :

- **L'organisation de rencontres d'information territoriale** auprès des porteurs de projets, (associations, CCAS et communes) en partenariat avec les référents Politique de la Ville des communes et avec la participation des partenaires du comité technique. L'objectif de ces rencontres est d'expliquer le cadre et les priorités de la programmation et d'échanger avec les porteurs de projet.
- **La mise en place d'entretiens avec les porteurs de projets** permet d'échanger, en amont du dépôt de la fiche projet, sur l'action envisagée, d'en améliorer le contenu ou de signaler les raisons pour lesquelles l'action ne pourra pas être retenue en l'état.

C'est la capacité de la programmation de la CAPI à répondre aux objectifs fixés au début du contrat de ville qui sera examinée dans la suite de ce rapport, en évaluant les effets de ces changements apportés au mode de fonctionnement général de la programmation.

2. L'évaluation du contrat de ville 2015-2020 : une démarche obligatoire pour les collectivités territoriales mais indépendante dans sa mise en œuvre

2.1 La méthodologie choisie

La CAPI m'a recruté comme apprentie afin d'évaluer les programmations 2015, 2016 et 2017 du contrat de ville 2015-2020. Cette évaluation s'est faite en collaboration avec une partie des partenaires du contrat de ville signataires en 2015. Elle repose à la fois sur des données statistiques produites à partir des tableaux de programmation de ces dernières années et sur des constats qualitatifs partagés à la suite d'entretiens avec les membres du comité technique et des élus de la politique de la ville. Cette évaluation donne donc un regard

complet sur les thématiques abordées dans l'évaluation. La première partie sera consacrée à l'outil « programmation » en général : la CAPI cherche à savoir si la programmation parvient à mobiliser les acteurs du territoire (porteurs de projet, ingénierie, financeurs) au service de la réduction des inégalités économiques, sociales et territoriales et de l'amélioration des conditions de vie des habitants. Il s'agira d'évaluer la capacité de la programmation à répondre aux objectifs posés dans le cadre du contrat de ville.

2 problématiques ont été retenues :

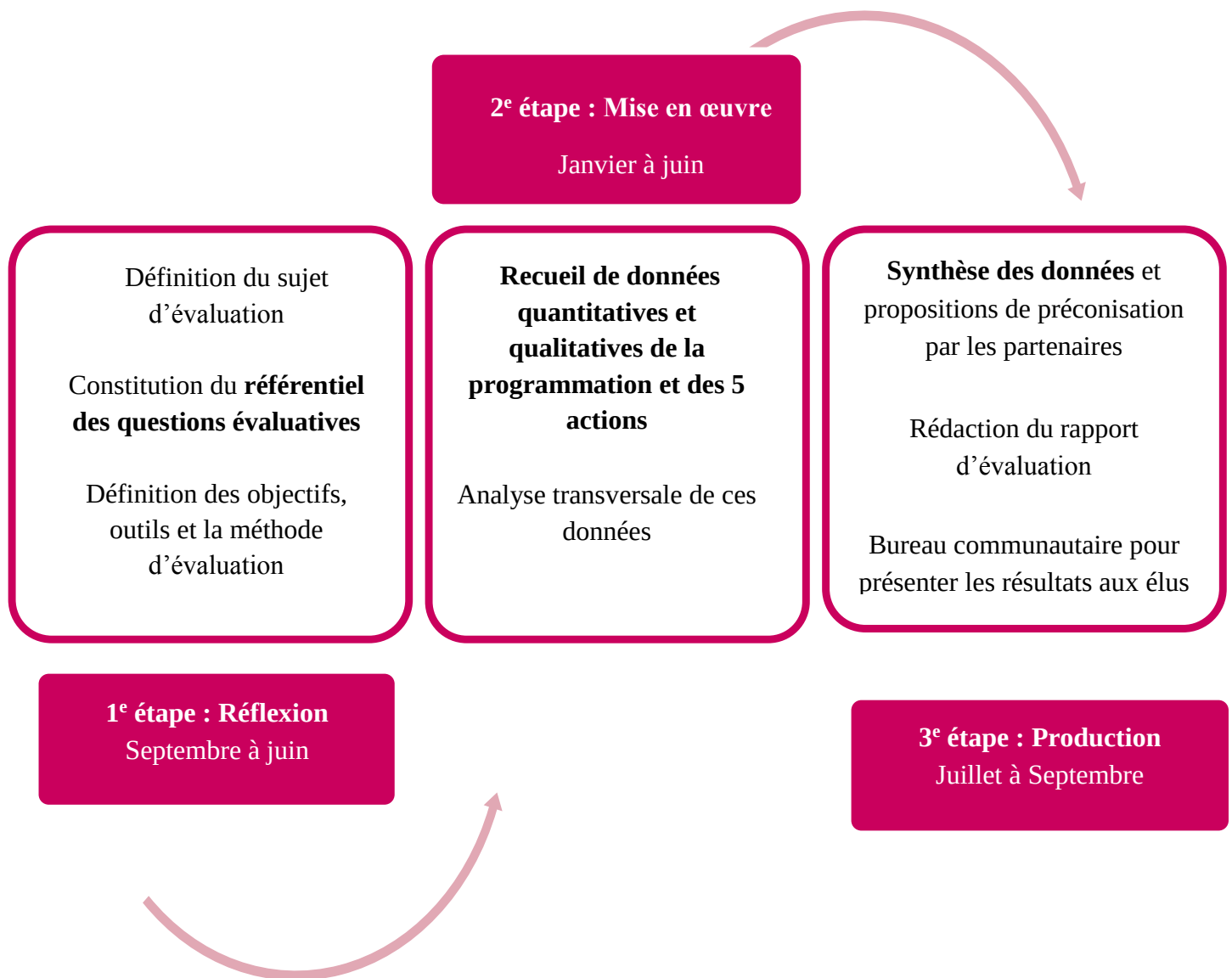
- La programmation du contrat de ville 2015-2020 parvient-elle à générer une force mobilisatrice ?
- La programmation est-elle cohérente et pertinente par rapport aux enjeux du contrat de ville 2015-2020 ?

Ensuite, la deuxième partie de l'évaluation traite de l'impact de 5 actions de la programmation. L'intérêt d'évaluer l'impact de ces actions est de cerner à la fois les bénéfices pour le public concerné et dans les quartiers, mais aussi d'identifier des perspectives d'amélioration ou de développement dans le but d'améliorer ces actions pour les prochaines programmations. Pour évaluer ces actions, la CAPI a fait le choix de créer une grille d'entretien à destination des bénéficiaires et des techniciens qui mettent en œuvre l'action pour recueillir leur témoignage. Dans ce cas précis, la réalisation d'entretiens semi-directifs était le plus approprié pour mesurer les impacts pour les bénéficiaires.

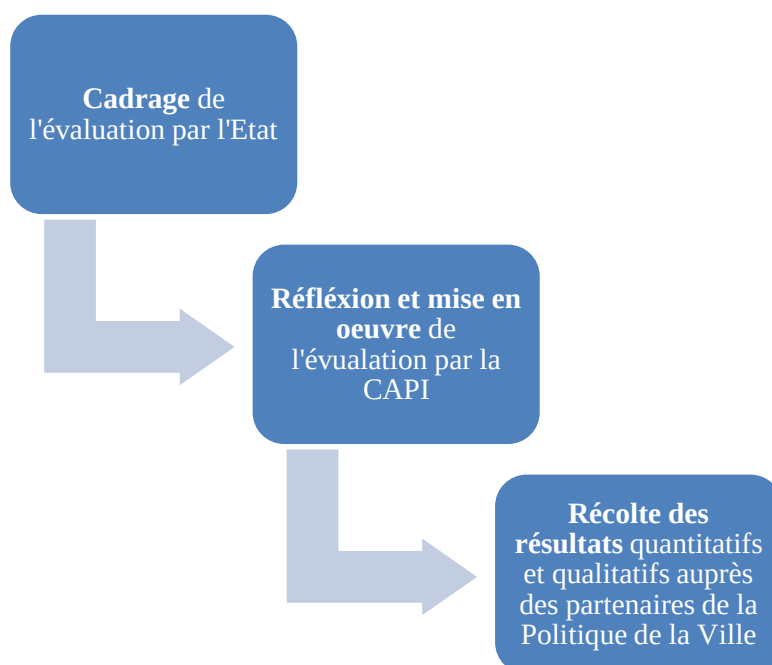
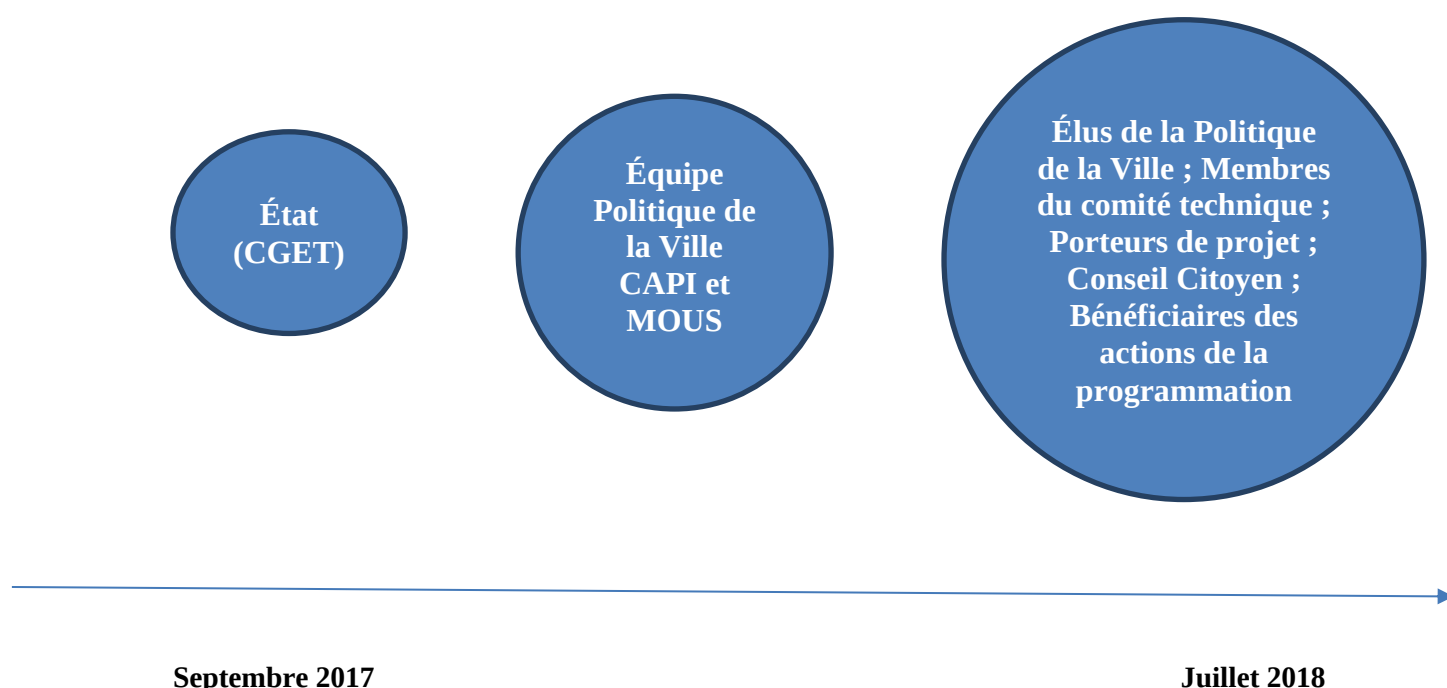
Une seule problématique a été retenue pour répondre à ce questionnaire, à savoir :

- Quel a été l'impact des actions réalisées dans le cadre de la programmation 2015-2016-2017 ? De manière générale quelle est la tendance à suivre pour les programmations à venir 2018-2019-2020 ?

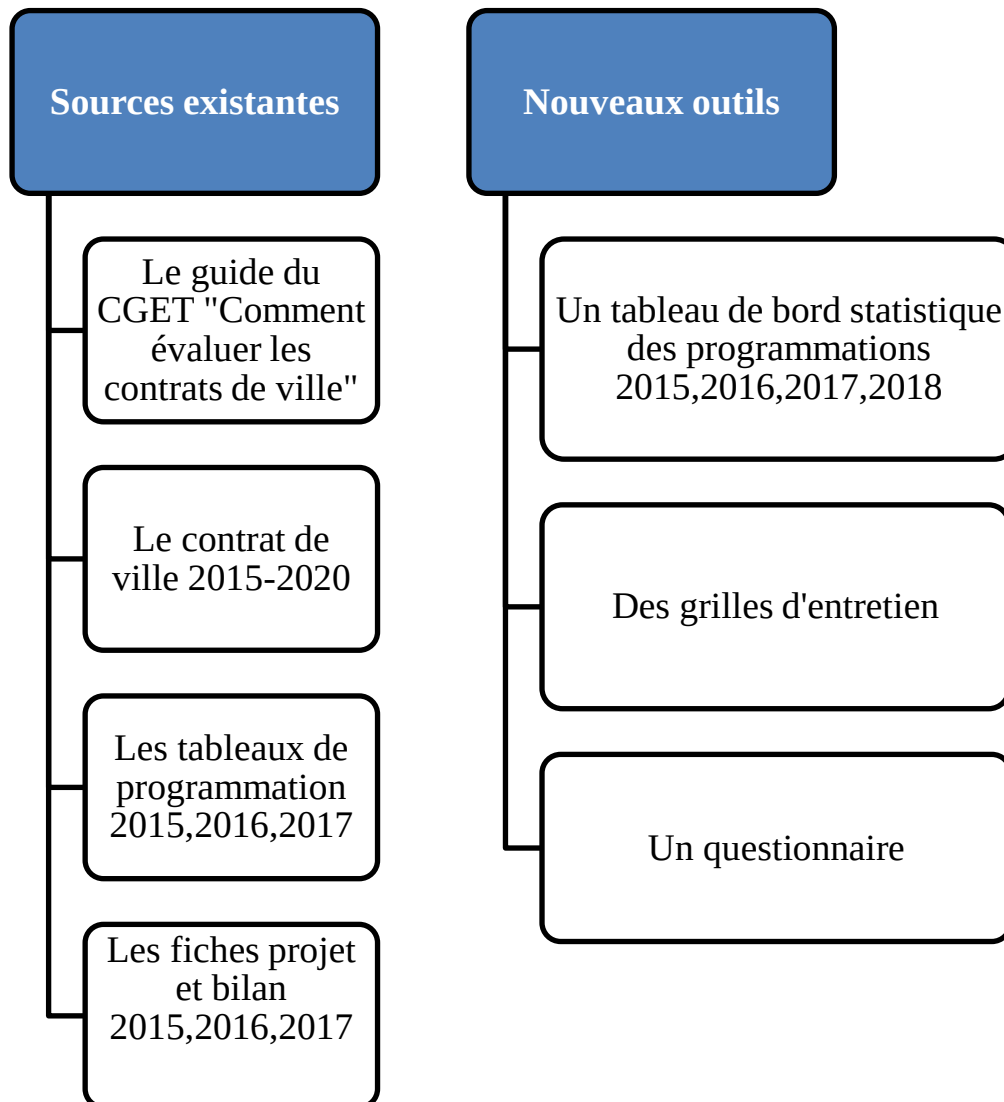
2.2 Le calendrier de l'évaluation



2.3 Les acteurs de la Politique de la Ville impliqués dans l'évaluation



2.4 Les outils et sources utilisés pour élaborer l'évaluation



Le référentiel de questions évaluatives

A partir de cette première phase de réflexion, la CAPI a construit un référentiel de questions évaluatives qui constitue l'outil opérationnel de l'évaluation : le référentiel de questions évaluatives comprend l'ensemble des questions de fond que l'on se pose pour évaluer la programmation, auxquelles il s'agira de répondre via les « nouveaux outils » évoqués ci-dessus. Issu d'une réflexion partagée, le document a servi de fil conducteur à l'ensemble de l'évaluation. Cependant, cet outil a été élaboré uniquement entre chargées de missions Politique de la Ville CAPI. Dans d'autres territoires comme celui de Chambéry, la réflexion de l'évaluation du contrat de ville s'est faite en collaboration avec les membres du comité technique.

Les grilles d'entretien

Outil d'enquête qualitative servant à guider l'entretien avec les acteurs concernés par l'évaluation, ce document comporte essentiellement des questions ouvertes. Deux grilles d'entretien ont été réalisées pour interroger à la fois les membres du comité technique et les porteurs de projet. L'évaluation a ainsi été construite de manière partenariale, avec les membres du comité technique. Leur bonne connaissance du territoire et des actions ont permis d'enrichir l'évaluation sur les questions de gouvernance, de calendrier et d'examen des dossiers. La première grille d'entretien, qui leur est destinée, vise à faire ressortir la perception des membres du comité technique sur l'évolution du pilotage du contrat de ville par la CAPI, les instances de gouvernance dédiées à la programmation, la vision intercommunale sur le territoire (...). La deuxième grille d'entretien vise à étudier le déroulement et les apports de 5 actions clés de la programmation. Ce document a été adressé aux technicien(e)s qui ont mis en œuvre l'action ainsi qu'aux bénéficiaires pour recueillir leur témoignage et produire des fiches synthétiques présentant le contexte général de l'action et ses résultats pour les bénéficiaires.

Le questionnaire

Le questionnaire est un outil d'enquête qualitatif, il se compose d'une série de questions ouvertes et fermées. C'est un outil adapté qui permet de recueillir des informations précises auprès d'un plus grand nombre de personnes interrogées. Un questionnaire a été élaboré pour recueillir la vision des porteurs de projet sur l'appel à projet, son fonctionnement et sa lisibilité (diffusion de l'appel à projet, efficacité des rencontres territoriales, complexité des démarches administratives dans le cadre de la programmation, ...). Ce questionnaire a été

adressé à 66 porteurs de projet et 17 réponses ont été transmises. L'avis des porteurs de projet était essentiel pour mener cette évaluation. Ce sont des acteurs de la Politique de la Ville incontournables de la programmation. Ce sont essentiellement des associations berjaliennes, relevant du pilier « cohésion sociale », qui ont répondu à ce questionnaire.

Indicateurs

Des indicateurs de résultat ont été mis en place pour évaluer l'ensemble des actions de la programmation. Ce travail n'a pas été achevé, il sera poursuivi pour l'évaluation finale en 2020. Le croisement de différents indicateurs vise ainsi à évaluer la réussite de l'action, au vu des objectifs fixés au début de l'évaluation, à savoir :

- Le taux d'atteinte du public en termes de volume
- Le taux d'atteinte du public ciblé en QPV-QVA
- Le nombre de communes et quartiers touchés
- Le taux d'atteinte du public spécifique ciblé par l'action
- L'atteinte des objectifs de l'action par rapport aux enjeux du contrat de ville

2.5 Le paradoxe de l'évaluation des politiques publiques telle que la Politique de la Ville

L'évaluation des politiques publiques a émergé en France dans le début des années 1980 avec l'ambition d'organiser la rencontre entre les sciences sociales et l'action publique. La notion d'évaluation des politiques publiques est d'ordre réglementaire est apparait dans le décret du 22 janvier 1990 avec cette définition : *« évaluer une politique publique c'est rechercher si les moyens juridiques, administratifs et ou financiers mis en œuvre permettent de produire les effets attendus de cette politique et d'atteindre les objectifs qui lui sont fixés. »*³⁸

La circulaire de l'ancien premier ministre du 25 août 2000, rappelle que les contrats de ville appartiennent à l'ensemble des vecteurs de l'action menée conjointement entre l'État et les collectivités territoriales et entrent dans le champ de l'évaluation des procédures

³⁸ Claude BREVAN, *de la délégation interministérielle à la ville, pilote de l'évaluation des contrats de ville 2000 – 2006*, repères pour l'action. P8

contractuelles. Chaque contrat de ville se présente comme l'interface entre la déclinaison territoriale d'une politique d'envergure nationale et l'application d'un projet à l'échelle locale. L'évaluation du contrat de ville est en ce sens pertinente et permet de voir les effets produits sur une politique à la fois partenariale et territorialisée.

Cependant Renaud EPSTEIN émet un avis plus critique quant à l'évaluation de la Politique de la Ville « *paradoxe d'une Politique de la Ville dont les moyens sont si réduits en regard de ses fins qu'il paraît bien douteux qu'on puisse en mesurer les effets. Paradoxe de son évaluation permanente ensuite, qui ne semble jamais être parvenue à faire émerger un jugement fondé et partagé sur la politique menée.*³⁹ » Comme le souligne Thomas KIRSZBAU dans son ouvrage, « *tout se passe comme si cette politique était condamnée à subir un reproche perpétuel : celui d'exister faute d'être venue de son projet.* »⁴⁰

Que l'on soit dubitatif quant à l'évaluation de la Politique de la Ville ou non, il faut admettre que l'évaluation dans les QPV et QVA de la CAPI peut s'avérer difficile car le flux de population est très changeant. En effet, une part non négligeable ne fait que transiter et on voit l'apparition d'un phénomène urbain. Les ménages qui ont les moyens de s'installer ailleurs ont été remplacés par des ménages plus paupérisés. En effet, il y a 54 % des ménages qui sont présents depuis moins de 5 ans dans leur logement actuel dans les quartiers CUCS de la CAPI contre 45 % hors quartiers CAPI.⁴¹ L'ancrage territoriale des ménages est donc particulièrement récente.

Bien que l'évaluation de la Politique de la Ville ne soit pas un exercice aisé, dans la deuxième partie de cette étude, nous allons mettre en lumière les impacts aussi bien positifs que négatifs de la Politique de la Ville suite à la réforme de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine promulguée en 2014.

³⁹ Renaud EPSTEIN, *A quoi sert l'évaluation ? Les leçons de la Politique de la ville*, 2011

⁴⁰ Thomas KIRSZBAU, *Le désenchantement de la politique de la ville, en finir avec les banlieues ?*

⁴¹ Analyse du tableau page 37 de cette étude. Source : Évaluation du CUCS 2014 de la CAPI

PARTIE 2 :

**L'outil de programmation, levier essentiel de
transformation de la Politique de la Ville sur la première
période du contrat de ville 2015-2020 de la Communauté
d'Agglomération Porte de l'Isère ?**

II. La programmation, est-elle un levier essentiel de transformation de la Politique de la Ville sur la première période du contrat de ville ?

A. La gouvernance et le pilotage du contrat de ville par la CAPI

1. Une montée en puissance du pilotage de la CAPI sur la période 2015-2018

1.1 Une intercommunalité clairement identifiée comme pilote du contrat de ville

La CAPI a gagné en visibilité auprès de l'ensemble des acteurs de la Politique de la Ville depuis le début du contrat de ville. En effet, les élus politique de la ville, les membres du comité technique et enfin les porteurs de projet interrogés considèrent que la CAPI est clairement identifiée comme pilote du contrat de ville. 82% des porteurs interrogés identifient la CAPI comme pilote du contrat de ville. La co-animation du contrat de ville avec les communes n'empêche pas l'identification de ce rôle de pilote par les porteurs de projets. L'un d'entre eux considère ainsi que « *la CAPI pilote le contrat de ville et la commune assure le pilotage opérationnel.* » En effet, ce sont les référents communaux qui participent à l'identification de la CAPI notamment parce que les communes restent les premiers interlocuteurs pour les porteurs de projet. Les efforts de communication sur la programmation ont permis de donner de la visibilité au travail de la CAPI et à son rôle de pilote, notamment lors des rencontres territoriales en communes, permettant de présenter la programmation et son déroulement.

Source : entretiens avec les élus de la politique de la ville, les membres du comité technique et questionnaire adressé aux porteurs de projet.

1.2 Un pilotage conforté par un renforcement de l'ingénierie

La montée en puissance du pilotage du contrat de ville par la CAPI s'explique notamment par le renforcement de l'ingénierie dédiée au contrat de ville au sein de la Direction Cohésion Sociale (DCS). En effet, la mise en œuvre du CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale) était assurée précédemment par une seule personne, en charge de la politique de la ville. Depuis 2015, la DCS a mis en place une équipe consolidée, avec 3 chargées de mission politique de la ville, référentes chacune sur un pilier du contrat de ville. Audrey BERNARDIN assure la direction de la DCS et le rôle de cheffe de projet politique de la

ville. Les membres du comité technique interrogés constatent ainsi qu'il y a eu davantage « *de moyens et de compétences* » mis au service de la Politique de la Ville sur le territoire de la CAPI. Ils expliquent que ce renforcement de l'ingénierie a apporté une nouvelle dynamique. Ils constatent une meilleure organisation notamment sur la gestion et le suivi des dossiers et une bonne vision du terrain. La CAPI a également contribué à conforter son rôle de pilote par la mise en place de nouveaux « process » et de nouveaux outils dédiés à la programmation sur la période 2015-2017. Les membres du comité technique font notamment référence au tableau de programmation, aux présentations en COPIL de l'analyse des résultats de la programmation, perçus comme une véritable plus-value pour les communes. Bien que les membres du comité technique soient tous d'accord sur l'évolution positive de l'ingénierie dans le cadre du contrat de ville, certains indiquent que la dynamique est parfois fragilisée par un turn-over des chargées de missions côté CAPI. L'impossibilité de fixer les postes dans le temps par la rédaction d'une convention pluriannuelle avec l'État contribue à l'aspect « précaire » de ces postes de contractuels, reconduits annuellement. Emmanuel MACRON et Édouard PHILIPPE ont lancé le 13 octobre dernier, un programme « Action publique 2022 » pour réformer l'action publique afin « *d'améliorer la qualité de service en développant la relation de confiance entre les usagers et l'administration, offrir un environnement de travail modernisé aux agents publics en les impliquant pleinement dans la définition et le suivi des transformations ; accompagner la baisse de la dépense publique.* ⁴² » L'État prévoit de réformer 21 politique publiques identifiées comme prioritaires, mais la Politique de la Ville n'a pas été retenue dans les choix politiques du gouvernement. Bien que la Politique de la Ville ne soit pas faite pour perdurer puisqu'à l'origine c'était une politique qui est apparue à titre exceptionnelle et temporaire, la crise économique, sociale et territoriale persiste dans les banlieues. Dans ce contexte compliqué, l'État devrait faire de la Politique de la Ville, une de ses priorités politiques.

Source : les élus de la Politique de la Ville et les membres du comité technique.

⁴² Extrait de la circulaire Action publique 2022.

1.3 Une intervention qui doit encore gagner en lisibilité

Bien que la CAPI soit identifiée par l'ensemble des acteurs de la politique de la ville, une ambiguïté demeure parfois quant à son rôle exact. La CAPI cumule en effet différentes fonctions dans le cadre de l'appel à projet annuel. Elle est à la fois une organisation administrative, elle assure le pilotage et animation du contrat de ville, elle finance des projets, et accompagne des porteurs de projet. Ces rôles multiples de la CAPI sont le reflet de la complexité de la Politique de la Ville elle-même, en tant que politique partenariale. La perception du pilotage de la CAPI par les porteurs de projets reste très centrée sur la programmation, sans qu'une perception de pilotage global du contrat de ville, hors programmation, ne se dégage nécessairement. Dans le cadre de la programmation, l'identification de la CAPI comme acteur en charge du traitement administratif de l'ensemble des dossiers reste minoritaire pour ce qui est des porteurs de projet. Ces confusions s'expliquent notamment par le rôle essentiel que continue à avoir l'État dans la Politique de la Ville, avec des procédures spécifiques à suivre par les porteurs de projets pour l'attribution des subventions (portail CGET). L'État reste par ailleurs le principal financeur de la politique de la ville, et reste à l'initiative de cette politique à l'échelle nationale. Dans la suite de cette étude, le poids des différentes enveloppes budgétaires dédiées à la Politique de la Ville sera analysé.

Pour améliorer sa lisibilité, la CAPI a déjà engagé un travail de sensibilisation et de communication via des nouveaux supports de présentation telle qu'une plaquette de présentation sur la Politique de la Ville et la programmation distribuée aux porteurs de projet lors des rencontres territoriales en juillet 2018.

Source : les membres du comité technique et les porteurs de projet.

2 Une Politique de la Ville qui se construit progressivement à l'échelle intercommunale

2.1 Une culture commune mise en place sur la première période du contrat de ville

L'élaboration du contrat de ville puis la programmation ont permis la construction d'une culture commune autour de la politique de la ville. La redéfinition des processus de la programmation et leur mise en œuvre ont été le fruit d'un travail collaboratif de la CAPI avec les communes et les partenaires du contrat de ville. Un langage commun et des outils communs ont ainsi été installés, en particulier dans le travail mené par la CAPI et les communes (« projet structurant », « tableau de programmation », etc.). Cette culture commune ressort nettement des entretiens avec les membres du COTECH. La mise en place de travaux d'observation a également permis de construire une connaissance commune du territoire, dès l'élaboration du contrat de ville (portrait des quartiers CUCS puis portrait des quartiers du contrat de ville réalisée en collaboration avec l'Agence d'Urbanisme de Lyon). La production annuelle de travaux d'observation thématiques a permis d'alimenter cette dynamique (étude emploi avec l'agence d'urbanisme, étude sur les entreprises en quartier avec la CCI et la CMA, ...). Ce travail d'élaboration d'une culture commune est à poursuivre sur la fin du contrat de ville.

Source : l'équipe Politique de la Ville CAPI

2.2 Une vision politique intercommunale à conforter

La Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère est une intercommunalité récente, créée en 2007 est marquée par la prédominance des visions communales, quelques soient les politiques publiques concernées. Même si l'équipe de la direction cohésion sociale constate des évolutions depuis la période du CUCS, le positionnement des communes reste essentiellement conditionné par leurs propres priorités, les perceptions communales restent donc fortement marquées. Les membres du comité technique affirment que la vision intercommunale reste insuffisante. Franck BACHELET, enseignant-chercheur et maître de conférences de sciences politique à l'Institut Politique de Lille explique la difficile coopération entre l'échelon communal et intercommunal. Il présente les intercommunalités

comme « un espace qui constitue un système relativement autonome et plurifonctionnel à partir duquel on peut localement réguler les différents sous-systèmes sociaux (emploi, formation, transports, développement économique, habitat et action sociale.) Si a priori, cette stratégie semble rationnelle, elle est en décalage avec la réalité de la coopération intercommunale qui n'est certes pas indépendante des facteurs socio-économiques, mais qui est aussi le produit d'une histoire sociale, de conflits et de compromis politiques (...) La conciliation de ces deux logiques, l'une dynamique, réactive et centrée sur un souci d'adaptation aux mutations sociales, et l'autre instituée doit opérer un compromis permanent entre le socialement souhaitable et le politiquement réalisable reste fragile. Chacune développe ses propres outils de construction de la réalité qui ne s'ajustent pas complètement. La réalité de la ville ne correspond pas à la réalité juridique et institutionnelle de la commune. ⁴³» Cette idée ressort à l'issue d'un entretien auprès d'un référent communal interrogé sur les relations entre l'échelon communal et intercommunal à la suite de la mise du contrat de ville en 2015. Il affirme que « La CAPI et les communes n'ont peut-être pas toujours les mêmes visions et objectifs mais on trouve toujours un terrain d'entente même si la CAPI reste un peu prégnante au niveau des décisions. » Toutefois, bien que ces conflits politiques existent, ceux-ci ne sont pas propres à la CAPI, on les retrouve également sur d'autres territoires de manière plus ou moins prégnante surtout depuis le saut métropolitain. En effet, dans le cadre d'une étude comparée des politiques de l'Habitat dans la métropole Grenobloise encadrée par Paulette DUARTE à l'issue de ma première année de Master Urbanisme et Aménagement, nous avons interrogé un expert de l'habitat à SOLIHA et il explique que « des clivages politiques ont amenés à maintenir pendant très longtemps une culture politique communale. »

Cependant, le constat est à nuancer car il y a eu différents dossiers comme les conventions TFPB, qui ont été l'occasion de temps de travail et de validation autour d'une vision commune des dossiers entre l'agglomération et les communes. Les temps de travail entre la CAPI et les communes dans le cadre de la MOUS et les échanges entre techniciens CAPI et référents communaux permettent de favoriser l'émergence d'une perception intercommunale des problématiques, qui devra être confortée sur la deuxième période du contrat de ville. La CAPI et les communes ont donc tout intérêt à collaborer et entretenir des relations pacifiques car l'une peut jouer un rôle de relais efficace sur le terrain auprès des

⁴³ Franck BACHELET, *La réforme de la coopération intercommunale de la commune et la politique de la ville*. 2000 pp112-113.

porteurs de projet de la Politique de la Ville et les bénéficiaires des actions dans le cadre du contrat de ville, ce point sera développé dans la suite de cette étude. D'autre part, l'autre institution peut « *pallier les carences de l'action sociale des petites communes qui, par faute de moyen et/ou pour n'avoir pas la taille critique, ne peuvent pas s'investir dans ce domaine.*⁴⁴ »

Source : les élus de la politique de la ville, les membres du comité technique.

2.3 Des projets intercommunaux plus nombreux mais à développer

On constate qu'une dynamique intercommunale s'est mise en place dans le cadre de la programmation, faisant dialoguer, toujours davantage, les partenaires de la Politique de la Ville autour du suivi des actions et de leur mise en œuvre. Un nombre croissant d'actions du pilier emploi sont ainsi suivies de manière renforcée depuis la construction du projet jusqu'à sa mise en œuvre par différents partenaires impliqués sur la thématique (DIRECCTE, Pôle Emploi, ...), la CAPI coordonnant ce travail partenarial. L'équipe Politique de la Ville de la CAPI constate que les échanges entre référents communaux se sont renforcés depuis le début du contrat de ville. Des projets mutualisés entre communes sont en construction (action BAFA) mais ils restent minoritaires. En effet, seul un quart des actions déposées dans la programmation touche au minimum 2 communes (28 % en 2017). Cette tendance reste constante entre 2016 et 2018 avec une trentaine de projets déposés dans la programmation touchant au moins 2 communes. Donc, les trois-quarts des projets déposés dans la programmation ne concernent qu'une seule commune.

Source : le tableau de bord statistique sur les programmations 2015 à 2018.

⁴⁴ Eric KERROUCHE, chercheur au CNRS sur les transformations des gouvernements locaux en France et en Europe. *Intercommunalités, entre renouvellement et sédimentation*, 2005 p84.

2.4 Un travail technique intercommunal plutôt centré sur la refonte des « process » sur la première période du contrat de ville

Suite à la réforme de la politique de la ville, la direction cohésion sociale a engagé un travail pour la refonte des process de la programmation et la production de nouveaux outils (fréquence et contenu des instances, modes de communication en direction des porteurs, tableaux de programmation, outils de suivi et d'évaluation, ...) La refonte des process de la programmation, en lien avec l'ensemble des partenaires du contrat de ville, a fortement occupé les équipes techniques de la CAPI et des communes au cours des années 2015-2016-2017. Elle a entraîné la mise en place de nouveaux modes de travail au sein de la direction et avec les communes et partenaires. Un ensemble de chantiers identifiés en 2015, comme l'harmonisation de certaines actions présentes sur les différentes communes (autorénovation, chantiers jeunes, ...) ont été différés en termes de priorités. L'enjeu pour la suite du contrat de ville sera de s'appuyer sur les process mis en place pour engager un nombre croissant de chantiers intercommunaux (à l'instar du projet de garage solidaire, suivi par la chargée de mission cohésion sociale sur l'année 2018).

Source : l'équipe Politique de la Ville CAPI et les membres du comité technique.

3 Des instances du contrat de ville installées, à adapter pour laisser davantage de place aux débats de fond

3.1 Des instances installées et efficaces dans la mise en œuvre de la programmation

Les membres du comité technique trouvent le rythme et le contenu de ces instances adaptées aux exigences de la programmation. La mise en place des instances principalement consacrées à la programmation a débuté sur la première du contrat de ville. Les membres du comité technique affirment que le calendrier des instances de la programmation peut parfois être perçu comme intense mais le rythme de ce calendrier ne peut pas être modifié compte tenu des délais à respecter pour suivre la programmation. En revanche, pour certains membres du comité technique qui sont fortement impliqués dans la programmation et notamment les référents communaux, ces instances sont parfois perçues comme « *trop nombreuses et redondantes* ». *Source : les membres du comité technique.*

3.2 Des instances qui laissent encore trop peu de place aux débats et aux sujets de fond

Les membres du comité technique interrogés estiment que ces instances sont trop centrées sur la programmation. Les autres sujets ne sont abordés notamment parce que la programmation prend beaucoup de place. Les membres du comité technique estiment également qu'il n'y a pas assez de débats entre élus et techniciens lors de ces différentes instances dédiées à la programmation. Les membres tiennent à souligner que le dernier comité de pilotage nécessite quelques ajustements notamment parce que le nombre de participants et l'ordre du jour étaient trop riches. Les conseils citoyens peinent à trouver leur place dans ces instances. De plus, les membres du comité technique et les élus de la politique remarquent que le dernier comité de pilotage manquait d'animation. De plus, certains référents communaux pensent que la présentation de la programmation en comité technique reste à améliorer pour rendre plus visible les entrées thématiques ou territoriales. Enfin, dans le cadre de la programmation, des temps de travail ont été mis en place pour échanger avec les porteurs de projet. Les référents communaux sont satisfaits des entretiens porteurs permettent de les accompagner et de réorienter leurs projets si besoin. *Source : les membres du comité technique.*

4 Des communes qui jouent leur rôle de relais sur le terrain et participent à l'élaboration de la politique de la ville, mais dont le portage politique reste à conforter

4.1 Des communes qui jouent un rôle de relais efficace sur le terrain

Les référents communaux sont de véritable relais d'informations auprès de la CAPI car ils sont les premiers interlocuteurs pour les porteurs de projet. Ils permettent de les accompagner dans la construction de leur projet et dans le dépôt de la fiche bilan de l'action réalisée. D'ailleurs, un peu plus de la moitié des porteurs de projet interrogés identifient à la fois les référents communaux et les référents Politique de la Ville CAPI. Cette dynamique doit être confortée, car elle est de plus en plus fragilisée par le manque de temps disponible pour les référents communaux. En effet, les référents communaux occupent d'autres fonctions et la Politique de la Ville n'occupe qu'une partie de leur temps. Il faudrait donc

garantir des moyens humains et financiers suffisants pour la mise en œuvre de la Politique de la Ville dans les communes.

Source : l'équipe Politique de la Ville CAPI et les porteurs de projet.

4.2 Une implication forte et constante dans la programmation du contrat de ville

Les communes (mairies et CCAS) sont des fidèles de la programmation. Certaines communes du territoire CAPI étaient déjà présentes pendant la période du CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale.) Les communes sont fortement impliquées dans la programmation car elles déposent en moyenne une douzaine de projet chaque année depuis 2016. On observe d'ailleurs que le profil des porteurs de projet se maintenant dans la programmation est davantage institutionnel. En effet, on compte un nombre satisfaisant de 8 porteurs de projets communaux (communes et CCAS) dans la programmation qui réalisent des actions chaque année dans le cadre de la programmation entre 2015 et 2017.

Source : le tableau de bord statistique sur les programmations 2015 à 2018.

4.3 Un portage politique qui gagnerait à être renforcé dans les communes

On constate une appropriation de la Politique de la Ville qui a progressé depuis le début du contrat de ville et la mise en place de nouvelles équipes municipales. Cependant le portage politique varie selon la position de l' élu référent au sein de la commune, et celui-ci mériterait d'être renforcé pour accorder plus de poids à la Politique de la Ville à l'échelle locale. Néanmoins, les membres du comité technique observent qu'il y a une marge de progrès au niveau du portage politique communal. D'une part, la connaissance de la Politique de la Ville par les élus reste insuffisante. Il semble donc nécessaire de proposer aux élus un travail collaboratif avec la CAPI et les communes sur les actions mises en place dans les quartiers par exemple. Le but de cette manœuvre serait d'améliorer leurs connaissances sur la Politique de la Ville à travers une approche pragmatique et concrète.

D'autre part, les élus ne saisissent pas tous la plus-value de la politique de la ville. Ils constatent d'ailleurs peu d'interventions des élus en comité de pilotage et en comité de suivi politique de la ville. A travers l'évaluation des programmations 2015 à 2017, un des objectifs était de réaliser 5 fiches synthétiques sur des actions qui améliorent concrètement les conditions de vie des bénéficiaires et la vie de quartier. Un conseil communautaire va se tenir en septembre 2018 pour présenter l'évaluation aux élus et ainsi permettre de rendre

lisible cette politique sociale complexe qui agit sur la durée et dont les effets sont difficilement mesurables. Le second intérêt est de convaincre les élus des impacts positifs générés dans les quartiers à travers ces actions pour garantir un soutien financier et politique de leur part. Enfin, certains référents communaux affirment qu'il manque des temps de réflexion technique entre communes pour préparer en amont la programmation. Les communes ont la volonté de participer plus activement à la co-animation du contrat de ville.

Source : les élus de la Politique de la Ville et les membres du comité technique.

4.4 Des temps techniques CAPI/communes (MOUS) permettant d'alimenter l'ingénierie communale, mais où l'implication des communes reste plus en retrait

Les référents communaux sont satisfaits du contenu et du rythme des MOUS (Maîtrise d'œuvre Urbaine et Social). Le travail fourni par la CAPI dans ces instances sont perçus comme une plus-value pour les communes. Les outils proposés par la CAPI (tableau de programmation, powerpoint sur l'analyse de la programmation) sont le plus souvent réutilisés par les référents communaux pour transmettre les informations dans leurs propres structures et notamment aux élus de la Politique de la Ville ou aux porteurs de projet. Ces outils sont perçus comme exhaustifs et clairs pour la majorité des référents communaux. Les instances MOUS et le travail fourni par la CAPI dans ces instances sont donc perçus comme une plus-value pour les communes. Des habitudes de travail se sont installées sur la première période du contrat de ville, avec de bons échanges entre CAPI et communes. Cependant, la participation des communes reste cependant plus en retrait lors de cette instance. Les communes ont toute la légitimité à proposer de nouveaux débats lors des instances MOUS puisque le co-pilotage du contrat de ville est mené aussi bien par la CAPI que les communes. Les référents communaux ont donc tout intérêt à proposer de nouveaux sujets lors des instances MOUS concernant leurs propres problématiques territoriales et puis d'en discuter avec les chargées de missions CAPI.

Source : les référents communaux et l'équipe Politique de la Ville CAPI.

B. La programmation, levier de mobilisation en direction des quartiers

1. Une mobilisation partenariale accrue, s'appuyant sur le travail autour de la programmation

1.1 L'implication de nouveaux signataires dans le contrat de ville, avec la construction d'un nouveau travail partenarial, se traduisant notamment par le dépôt de projets dans le cadre de la programmation

Des relations partenariales resserrées ont été mises en place en 2015-2017, à partir des objectifs définis dans le cadre du contrat de ville. Les conventions mises en place avec la Mission Locale ont ainsi été l'occasion de poser des objectifs plus précis, avec des indicateurs de résultats attendus en matière de bilan. C'est un exemple montrant comment les relations partenariales de la CAPI ont pu être réinvesties au regard des orientations du contrat de ville, notamment via la rédaction des conventions (CNL, DIGI, ...).

La réforme de la Politique de la Ville avait pour ambition de mettre autour de la table de nouveaux acteurs, comme les chambres consulaires. Pilier prioritaire du contrat de ville, le pilier emploi-développement économique pose des objectifs en matière de soutien des entreprises et du lien à l'entreprise, qui passe par ce type de partenaires. La CCI (Chambre de Commerces et d'Industrie) et la CMA (Chambres des Métiers de l'Artisanat) ont été mobilisées en 2017 sur un portrait statistique des entreprises dans les quartiers. Cette étude, pointant la fragilité des jeunes entreprises et la part importante de création d'entreprises dans ces quartiers, a abouti au dépôt d'une fiche projet de la CMA de soutien aux entreprises dans les quartiers dans le cadre de la programmation 2018.

La programmation a donc été un espace de concrétisation de relations partenariales renforcées, retravaillées ou nouvelles, en particulier sur le pilier emploi-développement économique. Une exception est à relever sur le pilier habitat-cadre de vie : les bailleurs ont plutôt eu tendance à se mobiliser de façon moindre dans la programmation entre 2015 et 2017, du fait de la mise en place des conventions TFPB, absorbant l'essentiel de leurs actions en direction des quartiers.

Source : l'équipe Politique de la Ville de la CAPI

1.2 La mobilisation des partenaires financeurs

L'État et la CAPI restent les principaux financeurs de la programmation entre 2015 et 2018 à enveloppes quasi constantes (450 000 euros environ pour les financements de l'État et de la CAPI soit plus de 90 % des crédits mobilisés.) Les premières années du contrat de ville ont été marquées par une baisse des enveloppes de la Région et du Département. La CAF et la CDC ⁴⁵ financent également la programmation de manière constante sur la période, plus à la marge (autour de 10 000 euros chacun, soit moins de 5 % de l'enveloppe totale pour la CAF et la CDC. Il y a une relative stabilité de l'engagement des financeurs dans la programmation entre 2015 et 2018. Néanmoins le recentrement du département sur son droit commun et l'attribution des subventions Région ont décalé (après un comité de pilotage en 2016 et 2017) ont pu pousser les autres financeurs à s'adapter, sans compenser certaines évolutions de budgets pour les porteurs. En parallèle de la disparition de l'enveloppe de crédits spécifique du département, la CDC s'est établie comme nouveau financeur de la programmation à raison de quelques projets (accompagnement des entreprises et développement économique.)

Source : le tableau de bord statistique sur les programmations 2015 à 2018.

1.3 La mise en place de dynamiques partenariales nouvelles autour de certaines thématiques comme le sport et l'inclusion sociale

Depuis la signature du contrat de ville, des journées thématiques ont été organisées par la CAPI (jeunesse en 2016, sport et culture en 2017) réunissant les services mairie, les associations, les partenaires du contrat de ville. Ces rencontres permettent de mobiliser de nouveaux acteurs dans la programmation, et plus largement dans la politique de la ville. La journée sport et culture avait ainsi pour ambition de favoriser la mobilisation des acteurs du milieu du sport, jusqu'alors peu impliqués dans la programmation (clubs de sport associatifs en particulier). Un groupe de travail a été mis en place suite à cette journée thématique. L'arrivée d'un nombre croissant de clubs sportifs dans la programmation est une réussite. Cette mobilisation des acteurs autour de thématiques stratégiques doit se poursuivre sur la dernière période du contrat de ville, s'ancrer dans la durée et être appuyée par le travail

⁴⁵ Caisse des Dépôts et Consignations

engagé par les communes et les membres du COTECH (« Comité Technique ») sur le terrain (mise en relation des associations sportives avec la Politique de la Ville et les acteurs du quartier, invitation d'acteurs pertinents lors des rencontres territoriales, ...).

Source : l'équipe Politique de la Ville CAPI, les référents communaux.

1.4 Une mobilisation partenariale locale animée par les communes qui reste à conforter

En amont du dépôt de projets, les communes jouent un rôle clé dans l'animation de la dynamique partenariale locale, par la mise en relation d'acteurs de quartier (services mairie, maisons de quartier, associations, établissements scolaires, bailleurs, conseils citoyens, ...). Des temps de rencontre communaux entre acteurs de quartiers ont été renforcés dans le cadre de la programmation (rencontres territoriales avec la CAPI, réunions communales autour de la programmation, ...). Cependant, cette dynamique reste fragile car impulser des dynamiques partenariales demande une importante mobilisation aux référents communaux, d'autant plus que leurs missions sur la Politique de la Ville n'occupent pas la majorité de leur poste comme nous l'avons évoqué précédemment.

Source : l'équipe Politique de la Ville CAPI et les référents communaux.

2. Une construction et une autonomisation progressive des conseils citoyens sur la première partie du contrat de ville, avec une intégration à poursuivre

2.1 Une construction progressive des conseils citoyens sur la première période du contrat de ville

Les années 2014 et 2015 ont été marquées par la mise en place des conseils citoyens dans les quartiers, sur un territoire jusqu'alors faiblement doté en matière de participation citoyenne. Le travail mené auprès des élus pour poser le cadre local de mise en place des conseils citoyens s'est accompagné ensuite d'un travail de formation auprès des conseils sur la Politique de la Ville (2015). En 2016 et 2017, l'accompagnement des conseils par la CAPI en direct, ou par le prestataire retenu pour cette mission (l'association ANCIELA), a consisté en un appui à la construction et à la structuration des conseils. Ces temps d'accompagnement ont permis d'apporter des réponses sur la question du statut des conseils citoyens, en lien avec les préconisations énoncées par l'État dans le cadre national et dans les circulaires

successives. L'accompagnement proposé par la CAPI a été financé dans le cadre de la programmation. A compter de l'année 2017, les conseils citoyens ont gagné en autonomie, avec leur mise en association et le dépôt de fiches projets dans le cadre de la programmation. Les conseils citoyens ont alors bénéficié de l'accompagnement classique de la CAPI et des référents destiné aux porteurs de projets, ce qui leur a permis de s'approprier encore davantage le fonctionnement de la politique de la ville. L'accompagnement de la CAPI (formation par ANCIELA) a été dédié à partir de 2018 à un appui des conseils citoyens dans la mise en œuvre de leurs projets sur le terrain. La construction des conseils reste cependant fragile car ces derniers peinent souvent à trouver leur place dans le jeu d'acteurs de la politique de la ville, en particulier dans les communes. Les chartes rédigées avec les conseils citoyens en 2016-2017, à partir d'une trame commune à l'ensemble de la CAPI, ont permis de favoriser leur structuration, mais n'ont pas été terminées dans leur partie consacrée à la participation des conseils citoyens dans le cadre du contrat de ville. L'intégration des conseils citoyens à la Politique de la Ville est visible à travers les données sur la programmation, avec un nombre croissant de projets sur la thématique « gouvernance » et notamment 4 projets en 2016 et 6 projets en 2018. (Il y a eu des demandes de subventions pour le fonctionnement de chaque conseil après mise en association, et demandes de subventions pour la mise en place de projets dans les quartiers).

Source : l'équipe Politique de la Ville CAPI.

2.2 Une participation à la Politique de la Ville essentiellement au niveau local, dans le cadre communal.

L'implication des conseils citoyens dans la vie de leur quartier passe essentiellement par un travail avec les mairies et les acteurs locaux autour de projets ou d'événements de quartier, ou autour de la mise en œuvre de projets portés ou animés par les conseils citoyens « démocratie florale ⁴⁶», par exemple, à L'Isle d'Abeau. La participation à des projets au niveau de la CAPI est plus rare (quelques échanges dans le cadre du projet de garage solidaire, essentiellement). La programmation est le principal levier d'intégration des conseils citoyens au contrat de ville, faisant le lien entre le local et le cadre intercommunal,

⁴⁶ Annexe 4

entre les projets locaux et les objectifs de la politique de la ville. Elle constitue le temps de travail privilégié des conseils citoyens avec l'équipe CAPI.

Source : l'équipe Politique de la Ville CAPI.

2.3 Une intégration au contrat de ville consolidée par le travail sur la programmation mais encore inaboutie

La formulation d'avis par les conseils citoyens dans le cadre de la programmation permet aux conseils citoyens de jouer un rôle fort et de participer à la mise en œuvre du contrat de ville aux côtés des autres partenaires. Ces avis sont distribués lors des comités techniques et sont rédigés avec les chargés de mission CAPI à partir de la liste des projets déposés pour le quartier. Les conseils citoyens sont également représentés en comités techniques examen de projets et peuvent appuyer les actions qu'ils jugent importantes pour le quartier ou exprimer leurs critiques sur d'autres actions. La participation au comité de pilotage permet aux conseils citoyens d'avoir un suivi des projets et politiques mis en place dans le cadre du contrat de ville, mais elle reste à travailler, les conseils citoyens peinant à trouver leur place dans cette instance de validation où un nombre très important de partenaires sont présents. Les relations restent fragiles en générale entre conseils citoyens et institutions, avec un rôle encore difficile à définir pour les conseils et une intégration aux instances du contrat de ville qui doit encore être améliorée. Il me semble important que les conseils citoyens soient présents au moment du COPIL (« Comité de Pilotage ») de la programmation afin qu'ils puissent échanger avec les élus et les autres partenaires de la Politique de la Ville de la CAPI mais l'organisation doit être repensée. Un temps dédié aux conseils citoyens en amont du COPIL serait par exemple souhaitable.

Source : l'équipe Politique de la Ville CAPI et les membres du comité technique.

3 Une mobilisation accrue des acteurs de quartier et de la sphère associative

3.1 Une mobilisation plus importante des associations

Il y a un renouvellement important des porteurs de projet depuis le début du contrat de ville, avec en particulier des porteurs n'ayant jamais déposé de projets dans le CUCS ou le CV (4 en 2015, 12 en 2016 et 15 en 2017). Ces nouveaux porteurs sont presque exclusivement des

porteurs associatifs (à plus de 80%, 100% en 2017). Ces nouveaux porteurs occupent une place croissante dans la programmation. De plus, un nombre important d'associations restent présentes d'une année sur l'autre. Ces "fidèles de la programmation" représentent 60% des porteurs présents d'une année sur l'autre (autour de 20 associations). Un chiffre clé : La totalité des nouveaux porteurs de projet était exclusivement des porteurs de projet associatifs en 2017.

Source : le tableau de bord statistique sur les programmations 2015 à 2018.

3.2 De nouvelles associations, nouveaux porteurs extérieurs à la politique de la ville

Les porteurs de projets non-institutionnels (porteurs de projet associatifs) occupent une place importante dans la programmation (autour de 60%) et ce de manière croissante depuis le début du contrat de ville. On observe un certain renouvellement dans le profil de ces acteurs non-institutionnels, avec l'arrivée de nouvelles associations : passage d'un profil d'associations "professionnelles de la politique de la ville" ou liées aux pouvoirs publics à un profil d'associations plus diversifiées, moins spécialistes de la Politique de la Ville et déposant moins de projets (clubs de sport, nouvelles associations de quartier, ...).

Source : le tableau de bord statistique sur les programmations 2015 à 2018.

3.3 Une dynamique fragile, perturbée par les aléas financiers

Bien qu'on observe une dynamique positive sur la mobilisation des porteurs de projet associatifs sur toute la première période du contrat de ville 2015-2020, celle-ci est perturbée par des aléas financiers notamment lors de la programmation en 2017. En effet, les porteurs de projet ont reçu les crédits de la Politique de la Ville de l'État et de la CAPI plus tardivement que les autres programmations. Ce retard est dû à une révision des crédits Politique de la Ville au niveau national. Ces aléas financiers peuvent incontestablement freiner la mobilisation des porteurs de projet associatifs. En effet, les petites structures associatives souffrent particulièrement de cette déprogrammation car ils ne peuvent pas toujours avancer les frais financiers pour débiter leur action.

Source : l'équipe Politique de la Ville CAPI, les référents communaux.

4. Une mobilisation favorisée par un effort de simplification des démarches administratives et par un accompagnement renforcé des porteurs de projets

4.1 Un accompagnement renforcé des nouveaux porteurs, visant à faciliter leur entrée dans la programmation

Parmi les nouveaux porteurs de projets (presque exclusivement associatifs), un nombre croissant a été amené dans la programmation suite à un travail de mobilisation et d'accompagnement renforcé des référents communaux et/ou des chargés de mission CAPI (1 en 2015, 4 en 2016 et 6 en 2017). Ce travail a donc joué un rôle croissant dans le renouvellement de la programmation (6 porteurs parmi les 15 nouveaux porteurs de la programmation 2017 ont ainsi accédé à la programmation).

Source : le tableau de bord statistique sur les programmations 2015 à 2018.

4.2 Un travail de simplification des démarches administratives visant à faciliter l'implication d'acteurs peu familiers de la politique de la ville

Un travail de simplification des démarches administratives a été engagé au début du contrat de ville en 2015. Les chargées de mission Politique de la Ville CAPI ont simplifié l'appel à projet et ont joint une notice méthodologique pour accompagner les porteurs dans la rédaction de leur projet et le bilan de l'action réalisée. Cependant, le travail de simplification du traitement administratif est faiblement perçu par les porteurs de projet, qui sont peu nombreux à noter un travail sur les documents administratifs et un renforcement de l'accompagnement. La lourdeur administrative de la programmation semble rester une donnée prégnante. Ce n'est pas tant la complexité des démarches administratives qui est mise en avant par les porteurs de projets que leur caractère redondant et chronophage. Le portail du CGET est évoqué comme un élément de complexité administrative dans la phase de demande de subventions. La pluralité de financeurs est un autre facteur de complexité administrative. Les référents communaux confirment que les (nouveaux et anciens) porteurs de projet associatifs ont beaucoup de difficulté à remplir les documents administratifs pour la programmation à savoir l'appel à projet et la fiche bilan. Certains de ces petites structures demandent une faible subvention dans le cadre de la programmation et doivent remplir autant

de documents administratifs que des porteurs de projet qui reçoivent des montants de subvention beaucoup plus important.

Source : les membres du comité technique et les porteurs de projet.

C. Une programmation davantage au service des quartiers : montée en qualité de la programmation sur la période 2015-2018

1. Une programmation mise au service des enjeux et des territoires du contrat de ville, qui doit conforter sa capacité à investir de nouvelles thématiques et l'ensemble des quartiers

1.1 Une amélioration progressive de la capacité de la programmation à couvrir les thématiques et les enjeux du contrat de ville pour le territoire

Depuis 2015, la programmation répond aux priorités thématiques du contrat de ville. Le pilier développement économique et emploi mobilise le plus de subventions sans pour autant détenir le plus grand nombre d'action. Le pilier cohésion sociale reste le principal pilier en nombre d'actions sur la période (autour de 40-50%). Le pilier emploi-développement économique reste le 2e pilier en nombre d'actions (autour de 20-30% des actions financées). En ce qui concerne le pilier habitat et cadre de vie, on constate que sa place a augmenté dans la programmation, avec une part d'actions se rapprochant au fil du temps de celles du pilier emploi-développement économique. A l'intérieur des piliers, on observe une certaine diversification des orientations traitées par la programmation : dans le pilier emploi développement économique et emploi, de nouvelles actions sur le lien à l'entreprise (FACE, CMA), sur le pilier habitat cadre de vie, diversification aussi. Ces évolutions doivent être confortées notamment à travers le pilier développement économique et emploi qui est le pilier prioritaire du contrat de ville 2015-2020 de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère. Ce pilier reste relativement sous-investi car les actions sont principalement centrées sur la levée des freins à l'emploi. Un travail sur les objectifs prioritaires mis en place pour la programmation 2017 a permis de sensibiliser au dépôt de projet sur des enjeux clés pour le territoire : jeunesse, précarité énergétique, (...). Ce travail de recentrage sur des priorités thématiques doit continuer à s'opérer, en travaillant plus en amont pour générer des projets à même de répondre aux différentes orientations avec les partenaires.

Source : le tableau de bord statistique sur les programmations 2015 à 2018.

1.2 Une programmation qui touche la nouvelle géographie prioritaire dans son ensemble, davantage centrée sur les QPV

Suite à la réforme de la Politique de la Ville en 2014, une nouvelle géographie prioritaire est apparue. L'Etat a voulu simplifier les dispositifs rattachés à la Politique de la Ville et redéfinir les périmètres d'intervention de la géographie prioritaire dans le but de concentrer les moyens dans les zones les plus fragiles. A ce jour, la Politique de la Ville prend en charge 1 500 quartiers, contrairement à 2 600 pendant la période du CUCS. (Contrat Urbain de Cohésion Sociale). Progressivement les acteurs se sont approprié ce nouveau zonage. Cela impulsé une manière de travailler notamment à Villefontaine qui compte 2 quartiers Politique de la Ville : Saint Bonnet et les Roches.

Les quartiers les plus ciblés par les projets de la programmation sont les QPV, même si une part importante de ces projets cible dans le même temps les QVA. Les QVA sont généralement ciblés, à la marge, par des actions ciblant les QPV. De plus, on constate une augmentation de la part de projets « spécifiques au quartier », qui permettent de cibler un quartier dans ses spécificités. En effet, le quartier Saint-Hubert est le quartier qui concentre le plus d'actions ciblant uniquement le quartier (entre 10 et 20 projets entre 2016 et 2018). Le second quartier faisant l'objet d'un ciblage spécifique est celui de Champ-Fleuri (dans une dimension moindre, autour de 10 projets). Les actions ciblant un seul quartier, de manière spécifique, concernent essentiellement des QPV (90% des actions ciblant un seul quartier ciblent des QPV). Cette tendance s'amplifie depuis 2016 : 86% des actions ciblant un seul quartier ciblent un QPV en 2016, 89% en 2017, 93% en 2018 (les Moines devenant le seul quartier QVA avec des actions spécifiques au quartier). On note donc la quasi absence d'actions spécifique au quartier pour les QVA (Pierre Louve et les Fougères en particulier). Cela interroge donc la capacité de la programmation à cibler les QVA et leurs enjeux spécifiques. A Villefontaine, les quartiers des Roches a tendance à être de plus en plus ciblé de manière spécifique (4 projets en 2015, 6 en 2017, 9 en 2018), à l'inverse de Saint-Bonnet (8 projets en 2016, 6 en 2017, 4 en 2018).

Source : le tableau de bord statistique sur les programmations 2015 à 2018.

1.3 La capacité des partenaires de la Politique de la Ville à investir de nouvelles thématiques

L'analyse des premières programmations du contrat de ville a mis en avant un défaut de projets sur certaines thématiques, mises en avant dans les objectifs du contrat de ville et/ou lors du diagnostic territorial préparatoire au contrat de ville.

La question de la jeunesse (16-25 ans), a ainsi été identifiée à plusieurs reprises, sans que le volume de projets produits sur cette thématique semble suffisant dans la programmation. La journée « session benchmarking » a donc été organisée en 2016 par l'équipe CAPI pour présenter des initiatives présentes dans d'autres contrats de ville. L'organisation de cette journée était confortée par les données statistiques sur les quartiers, montrant des quartiers particulièrement jeunes (47% de la population du quartier Saint-Hubert a moins de 25 ans). Les élus ont souhaité par la suite mobiliser les leviers de la culture et du sport au service de la politique de la ville. L'accent mis sur cette thématique et la volonté d'aller chercher de nouveaux partenaires (voir supra) ont conduit à l'organisation d'une journée dédiée en 2017 et à la mise en place d'un groupe de travail « sport et inclusion sociale ».

On constate cependant des améliorations sur ces différents points depuis le début du contrat de ville, qui s'expliquent notamment par la mobilisation de l'équipe projet de la CAPI et des référents des communes : la part d'actions mobilisant le levier du sport à des fins d'inclusion sociale et d'éducation a augmenté, la part d'actions « jeunesse » (enfance et 16-25 ans) est passée de 16% en 2016 à 20 % en 2017. Les efforts restent à poursuivre dans le domaine de la jeunesse car les institutions sont parfois faiblement fréquentées par ce public jeune.

Source : le tableau de bord statistique sur les programmations 2015 à 2018.

2. Une programmation plus exigeante quant au respect des critères de la politique de la ville, ciblant davantage la population des quartiers

2.1 Un travail de classification de la programmation engagé en 2015, à poursuivre

Un travail de classification des actions de la programmation a été en 2015 par un consultant Rémy Crouzoulon. On observe que les projets structurants occupent une place importante dans la programmation du contrat de ville depuis 2015, de manière constante (autour de 30 projets, soit le quart des actions financées). Le nombre de projets en dégressivité et en

réorientation a diminué, car cette classification visait à la sortie progressive de certains projets de la programmation ou à leur réorientation en direction des quartiers (ce qui leur fait alors perdre cette étiquette) : 14 projets en dégressivité en 2016, 9 en 2017, 0 en 2018. Ces données montrent le travail effectué dans la durée par l'équipe politique de la ville, à partir de la classification effectuée en 2015.

Source : le tableau de bord statistique sur les programmations 2015 à 2018.

2.2 Une réaffirmation des critères de la Politique de la Ville et un travail de communication renforcé en direction des porteurs de projets

Les porteurs de projet interrogés identifient partiellement les critères de la politique de la ville. Il y a par exemple des confusions entre les critères de la Politique de la Ville et les thématiques du contrat de ville 2015-2020. Les critères de la Politique de la Ville vont être formulées dans l'appel à projet 2019 afin que les porteurs de projet répondent pleinement aux critères attendus. Cette réaffirmation des critères de la Politique de la Ville va être accompagnée d'un travail de communication renforcé par les chargées de missions CAPI en direction des porteurs de projet. Ce travail de sensibilisation a déjà été engagé avec les entretiens porteurs au lancement de la programmation chaque année depuis le début du contrat de ville. Ce renforcement de communication sera poursuivi lors des rencontres territoriales par les chargées de missions CAPI et les référents communaux.

Source : les porteurs de projet.

2.3 Des projets déposés plus en phase avec les critères de la politique de la ville, suite au travail de communication et d'accompagnement engagé par la CAPI, avec les communes

On constate une montée en qualité de la programmation car le nombre d'actions ayant reçu un avis favorable et financées dans le cadre de la programmation reste constant sur la première période du contrat de ville (autour de 90 projets, soit les 3/4 et plus des projets déposés). De plus, on observe sur cette période une baisse de la part d'avis défavorable, ce qui atteste d'une montée en qualité de la programmation avec un nombre moindre de projets ne répondant pas aux critères de la Politique de la Ville (entre 2015 et 2018, la part d'avis défavorables passe de 31 à 14% des projets). Enfin, la part de projets ajournés a plutôt

tendance à augmenter, liée à un travail renforcé de l'équipe CAPI avec les porteurs de projets suite au comité technique examens de projets. Ces actions sont retravaillées avec les porteurs de projets lorsqu'elles ne répondent pas aux critères de la politique de la ville. Les critères de la Politique de la Ville sont partiellement identifiés par les porteurs de projet.

Source : le tableau de bord statistique sur les programmations 2015 à 2018.

3. Un accompagnement renforcé en direction des porteurs de projets, permettant d'améliorer la qualité des projets déposés

3.1 La mise en place de nouveaux « process » pour l'accompagnement des porteurs de projets dans la construction de leurs actions

Dans le cadre de la programmation, l'accompagnement à destination des porteurs de projet s'est renforcé également dans la manière de travailler des chargées de missions CAPI et référents communaux. Il y a eu un nouveau mode de travail commun davantage au contact des porteurs de projets (rencontres territoriales, entretiens porteurs, ...), associant les membres du comité technique. La communication s'est renforcée sur les attentes en matière de contenu (annexes méthodologiques, rencontres territoriales, travail sur les projets suite COTECH). La CAPI a également mis en place des interlocuteurs par pilier pour accompagner les porteurs dans la construction de leurs projets. Enfin, un travail plus qualitatif sur les projets a été réalisé avec la formulation des objectifs, mise en relation avec les partenaires pertinents, ancrage de l'action dans le quartier. Ce nouveau mode de travail et cette communication renforcé a permis un travail plus qualitatif sur les projets.

Source : l'équipe Politique de la Ville CAPI.

3.2 Un travail de suivi qui s'est mis en place, à conforter

Des grilles de suivi avait été élaborés par les chargées de mission Politique de la Ville CAPI afin d'avoir un suivi des actions financées en cours de mise en œuvre. Aujourd'hui cette procédure est peu utilisée par les chargées de missions CAPI car ce sont principalement les référents communaux qui s'occupent du suivi des actions car ils sont parfois directement au contact des porteurs de projet.

Source : l'équipe Politique de la Ville CAPI et les référents communaux.

4. Focus sur 5 actions de la programmation de la CAPI qui améliorent les conditions de vie des habitants QPV/Q

La deuxième partie de l'évaluation porte sur l'impact des actions des programmations 2015, 2016, 2017. Pour cela, 5 actions « zoom » ont été identifiées et une évaluation qualitative a été menée à partir d'entretien semi-directifs* auprès des technicien(e)s qui mettent en œuvre l'action, et auprès des bénéficiaires. Chaque année la CAPI émet un avis favorable pour une centaine d'actions environ dans le cadre de la programmation. Elle a fait le choix de se concentrer sur cinq actions présentes en 2015, 2016 et 2017 afin de les évaluer de manière plus poussée. L'intérêt d'évaluer ces actions de la programmation est de se rendre compte concrètement des effets produits par la Politique de la Ville sur les différents piliers. Cinq fiches synthétiques ont été réalisées pour cerner la plus-value apportée à la fois aux bénéficiaires et aux quartiers.

Les « fiches actions zoom » (voir annexe 1), présentant une synthèse sur ces différentes actions, s'articulent autour de cinq items :

- Les informations générales à connaître concernant l'action
- Le contexte dans lequel elle s'enracine
- Ses modalités de mise en œuvre
- Les impacts de l'action pour le quartier et les bénéficiaires
- Les perspectives

La première action choisie pour évaluer l'impact des actions de la programmation est la « **découverte du monde professionnelle** », portée par le Collège Louis Aragon. Cette action est inscrite dans le pilier 1, développement économique et emploi, et cible de jeunes adolescents (12-17 ans). L'action consiste à accompagner les collégiens de 3^{ème} dans leur recherche de stage professionnel. La CAPI a souhaité vérifier si cette action avait un réel impact sur les jeunes de quartiers, d'autant plus que la thématique jeunesse est une des priorités du contrat de ville.

Ensuite, la CAPI a décidé de faire un focus sur l'action « **envolée féminine** » porté par l'ADATE (Association Dauphinoise Accueil Travailleurs Étrangers). C'est une action qui est inscrite dans le pilier 1, développement économique et emploi, et touche un public féminin cumulant les discriminations (ethnies, genre) et éloigné du chemin vers l'emploi. Il s'agissait d'évaluer l'impact précis de cette action pour ses bénéficiaires, notamment concernant le retour à l'emploi.

La 3^{ème} action relève du pilier cadre de vie et renouvellement urbain. Il s'agit de l'action « **autorénovation des logements** ». Elle existe depuis plus de dix ans sur les communes de L'Isle d'Abeau et Villefontaine – pour ce qui est de la Politique de la Ville - et permet d'accompagner des locataires dans la réalisation de travaux dans leur logement. Il s'agira là encore de mesurer les effets concrets de cette action pour les bénéficiaires.

La 4^{ème} action à évaluer est « **démocratie florale** », portée par la mairie de L'Isle d'Abeau. Elle s'inscrit dans le pilier 2, cadre de vie et renouvellement urbain. C'est une action collective assez récente car elle existe depuis 2016. Elle permet d'agir sur l'image du quartier Saint Hubert (L'Isle d'Abeau) par un projet de fleurissement pris en charge par un ensemble d'acteurs du quartier. L'action a été suscitée par le conseil citoyen, qui reste un acteur central dans la mise en œuvre de l'action. Il s'agira de voir en quoi cette action a un impact favorable pour le quartier et les habitants.

Enfin, « **être parent pas si facile** » est une action portée par la Confédération Syndicale des Familles de l'Isère. Elle s'inscrit dans le pilier 3, cohésion sociale, du contrat de ville. C'est une action qui permet d'aborder des questions de parentalité avec les familles, via un ensemble d'animations de quartier. Cette action est une porte d'entrée pour les habitants de Champ-Fleuri (Bourgoin-Jallieu) pour évoquer ces questions de parentalité, tout en renforçant le lien social dans le quartier. Bien que les technicien(e)s en charge de la mise en œuvre de l'action et les bénéficiaires aient proposé des préconisations pour les années suivantes, les cinq actions choisies sont des modèles à suivre dans le cadre de la programmation, notamment parce qu'elles permettent d'apporter des réponses aux enjeux du contrat de ville fixés en 2015. Certaines de ces actions dépassent les objectifs du contrat de ville et apportent d'autres bénéfices aux participants et au quartier.

Conclusion

Tous les chantiers de la réforme n'ont pas pu être investis car la CAPI a profité de ce contexte de réforme de la Politique de la Ville pour également revoir son organisation interne. Les premières années du contrat de ville 2015-2020 ont été consacrées à la restructuration des « process » de la programmation. La CAPI ne pouvait pas appréhender la réforme de la Politique de la Ville sans ces changements de fond. En effet, à travers cette étude, nous avons évoqué les multiples dysfonctionnements du CUCS que ce soit à l'échelle nationale et locale avec une géographie prioritaire complexe, une logique de guichet ne contraignant pas les porteurs de projet à respecter les critères de la Politique de la Ville et une ingénierie en charge de la Politique de la Ville très minimaliste. La mise en place d'une nouvelle ingénierie, la création de nouveaux outils et de nouvelles instances dédiées à la programmation ainsi que la construction du nouveau dispositif de mise en œuvre de la Politique de la Ville (le contrat de ville) ont apporté un nouveau souffle à la DCS mais a impliqué des temps de réflexion et de concertation longs. Aujourd'hui, on peut dire que la refonte de cette structuration interne est installée et va pouvoir laisser place aux autres chantiers imposés dans le cadre de la réforme de la Politique de la Ville. Ceux-ci seront probablement investis dans la deuxième partie du contrat de ville 2015-2020 ou après la fin du mandat. La CAPI s'est donc tenue aux exigences de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine puisqu'elle a déjà engagé à mi-parcours du contrat de ville une bonne partie des chantiers imposés par la réforme.

Quant aux impacts de la Politique de la Ville sur le territoire CAPI depuis la réforme, le bilan est contrasté. Tout d'abord, le pilotage du contrat de ville par la CAPI est monté en puissance depuis le renforcement de l'ingénierie de la DCS. Les efforts de communication de cette nouvelle équipe ont payé puisque la CAPI a gagné en visibilité auprès de l'ensemble des partenaires locaux depuis le début du contrat de ville. D'ailleurs, j'ai pu constater que pour améliorer sa lisibilité, la CAPI a déjà engagé un travail de sensibilisation et de communication via des nouveaux supports de présentation telle qu'une plaquette de présentation sur la Politique de la Ville et la programmation distribuée aux porteurs de projet lors des rencontres territoriales en juillet 2018.

Cependant, bien que cette intercommunalité soit identifiée, les acteurs de la Politique de la Ville ne parviennent pas à comprendre son rôle exact notamment à cause de la multiplicité des fonctions qu'elle occupe. La CAPI est devenue le miroir d'une institution complexe et ce sentiment est partagé par les différents partenaires de la Politique de la Ville interrogés. Le risque pour la CAPI serait de devenir une institution trop technocrate. Le changement d'échelle passant de la communauté à l'intercommunalité a bouleversé les pratiques sociales et professionnelles ainsi que les rapports humains. Bien que la CAPI soit en charge du pilotage du contrat de ville et assure également un rôle administratif et financier important, elle ne peut s'enfermer dans ces rôles-là. Les porteurs de projets interrogés réclament plus d'accompagnement dans les démarches administratives jugées « *trop complexes* ».

L'élaboration du contrat de ville a été l'occasion de construire une culture commune autour de la Politique de la Ville. Cependant la vision intercommunale demeure insuffisante, due à une prédominance des intérêts communaux. La CAPI pourrait donc définir une feuille de route annuelle intercommunale signée par les élus de la CAPI et des communes pour plus de portage politique et ainsi engager un travail de suivi collaboratif mené dans les QPV et QVA à partir des objectifs énoncés dans le contrat de ville en 2015. L'objectif serait de sensibiliser les élus et de réunir les partenaires de la Politique de la Ville à travers des mesures concrètes car ils ne perçoivent pas toujours les investissements dédiés à cette politique.

La réforme avait pour ambition d'impliquer de nouveaux acteurs, cet engagement a été rempli par la CAPI. La mobilisation partenariale accrue et le renouvellement important des acteurs sur le territoire CAPI est le signe d'une implication et d'une dynamique des acteurs de la Politique de la Ville. Il y a certes des ajustements à prévoir notamment sur les journées thématiques par exemple qui nécessiteraient d'associer les partenaires de manière plus large pour une mise en réseaux des divers acteurs de la Politique de la Ville à l'échelle intercommunale. Ce travail permettrait ainsi de mutualiser les savoirs et les moyens des différents acteurs locaux afin d'aboutir à une cohérence territoriale. Cependant, il faut retenir que la dynamique des acteurs est bien présente et surtout de la sphère associative. Néanmoins, celle-ci doit être préservée car le contexte économique et politique est incertain, il ne permet pas de garantir que de nouveaux aléas financiers des crédits de l'État vont se reproduire.

Enfin, la participation citoyenne était l'un des axes de la réforme de la Politique de la Ville et a été investi par la constitution de conseil citoyen. La CAPI a fait le choix de proposer aux

conseils citoyens de déposer des projets dans le cadre de la programmation pour les rendre pleinement acteur de la Politique de la Ville leur permettant d'agir pour leur quartier et de jouer le rôle de relais auprès des habitants. Cependant, la souplesse des exigences de l'État sur les conseils citoyens a entraîné une confusion de leurs rôles. Il faudrait donc rédiger une charte plus simplifiée sur leur participation dans la Politique de la Ville et une clarification de leurs relations avec les élus et les techniciens.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale n'est sans doute pas la dernière réforme de la Politique de la Ville, néanmoins, elle a permis de proposer des changements de fonds à savoir proposer une nouvelle géographie prioritaire dans le but de concentrer les moyens dans les zones les plus fragiles, impliquer les citoyens à partir de projets en faveur de leurs quartiers et bien d'autres chantiers. Bien que ce ne soit pas toujours un exercice aisé, les collectivités locales et les métropoles essaient de décliner cette politique nationale à l'échelle locale en fonction de leurs moyens humains et financiers. Les efforts restent à poursuivre dans les différents chantiers engagés par la CAPI, cependant ce nouveau cadre législatif a permis de resserrer les critères de la Politique de la Ville et ainsi d'améliorer la qualité de la programmation. J'ai d'ailleurs pu observer concrètement les impacts essentiellement positifs générés dans les QPV et QVA de la CAPI à travers les cinq fiches actions que j'ai réalisé sur les programmations 2015 à 2017.

L'État reste encore investi dans la Politique de la Ville en proposant toujours plus de réformes aux communautés d'agglomérations et aux métropoles. Force est de constater que la Politique de la Ville est en perpétuelle mutation et ce, depuis ces origines avec une multiplication et superposition des dispositifs et législations qui ont rendu cette politique complexe. Les communautés d'agglomération et les métropoles vont-elles être en capacité de relever le défi à l'avenir de réduire les inégalités économiques, sociales et territoriales dans les QPV et QVA de leurs territoires, face à une baisse des crédits au niveau national de la Politique de la Ville, une administration française qui s'éteint peu à peu ? De plus, la multiplication des dispositifs, législations et rapports lancés par l'État ne nous éloigne-t-il pas de l'essence même de la Politique de la Ville ?

Annexes

Annexe 1 Fiches des 5 actions de la programmation de la CAPI

❖ INFORMATIONS

Porteur : Collège Louis Aragon

Type de structure :

Etablissement public
d'enseignement local

**Date de création de
l'action :** 2015

**Nouveau porteur par
rapport au CUCS :** Non

**Inscription dans le contrat
de ville :** Pilier 1

Développement économique et
emploi du contrat de ville 2015-
2020

**Orientation du contrat de
ville :**

Favoriser le lien aux entreprises
à partir des spécificités des
quartiers

Objectif du contrat de ville :
Accès à l'emploi

Axes transversaux : Jeunesse

Type d'action : Structurante

Action renouvelée en 2018 :
Oui

Territoire concerné :
QPV Saint Bonnet – Les Roches

**Lieu de réalisation de
l'action :**

Collège Louis Aragon
Impasse Paul Bert
38090 Villefontaine

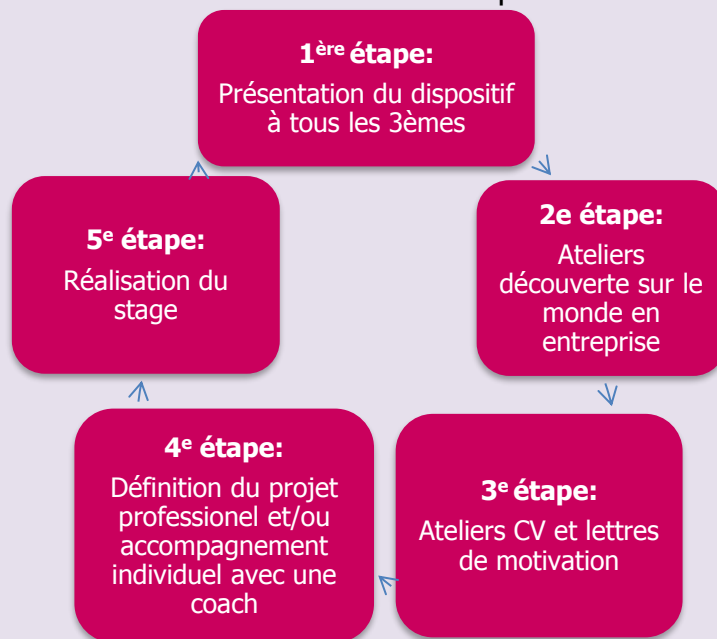
❖ CONTEXTE

L'action « découverte du monde professionnel » a été pensée par les prédécesseurs de Nicolas CHARREL, actuel proviseur du Collège Louis Aragon et responsable actuel de l'action. **Son objectif premier est de permettre aux élèves de 3^{ème} du collège Louis Aragon de trouver un stage professionnel.** Ce stage en milieu professionnel est obligatoire pour valider la dernière année du collège. L'équipe enseignante avait repéré de réelles difficultés pour les élèves de 3^{ème} à trouver ce stage.

C'est pourquoi l'équipe enseignante et l'ancienne directrice ont jugé nécessaire d'**accompagner l'ensemble des élèves, de manière plus large, dans la construction de leur projet professionnel**, tout en proposant **un accompagnement renforcé aux élèves en situation de grande fragilité scolaire et souhaitant travailler davantage leur orientation.** Cet accompagnement renforcé est réalisé par le cabinet de coaching AVD (séances individuelles avec une conseillère en orientation et une psychologue).

❖ MISE EN ŒUVRE

Cette action se déroule de début septembre à novembre et s'articule autour de 5 étapes :



Dans le cadre de cette action, un large réseau d'acteurs est mobilisé :

- L'équipe enseignante du collège
- Le cabinet de coaching AVD
- L'association EGEE (Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise)
- Le BIJ (Bureau information jeunesse)
- L'Association MEDIAN : Médiation éducation développement intervention accompagnement nord-isérois
- La commune de Villefontaine
- Le DRE : Dispositif de réussite éducative
- L'Association café des parents du collège Louis Aragon
- La Maison de quartier des Roches

Les élèves de 3^{ème} sont invités à participer à des événements tels que le salon de l'apprentissage, la nuit de l'orientation de la Chambre des Commerces, le forum des anciens élèves ainsi que les journées portes ouvertes des lycées pour affiner leur projet professionnel et avoir des retours d'expérience.

PUBLIC	
Type de public ciblé (et atteint) 12-17 ans	
Public QPV-QVA ciblé 2015 : 90 élèves 2016 : 105 élèves 2017 : 105 élèves	Public QPV-QVA atteint 2015 : 99 élèves 2016 : 233 élèves 2017 : 115 élèves
Commune concernée : Villefontaine	
QPV-QVA ciblés (et atteints) Saint Bonnet-Les Roches	
FINANCEMENT DE L'ACTION	
Coût total de l'action 2015 : 5 200 € 2016 : 5 200 € 2017 : 5 200 €	Financement hors Politique de la Ville 2015 : L'Éducation Nationale (1 200 €) 2016 : L'Éducation Nationale (1 200€) 2017 : L'Éducation Nationale (1 200€)
Financements politique de la ville 2015 : 4000 € (État) 2016 : 4000 € (État) 2017 : 4000 € (État)	

** L'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des territoires a depuis été intégrée au Commissariat Général à l'Égalité des territoires.*

❖ IMPACTS

Afin d'évoquer les résultats de cette action, Nicolas CHARREL et une élève du Collège ont été interrogés le lundi 23 avril 2018 par Sabah AMARA, apprentie en charge de l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville de la CAPI, en compagnie de Laurie POËNSIN-CAILLAT en charge des clauses d'insertion et du pilier développement économique et emploi du contrat de ville.

« Rechercher un stage pour mes élèves c'est comme gravir un mur d'escalade. » Nicolas CHARREL

L'équipe enseignante du Collège Louis Aragon et les élèves de 3ème qui ont participé à cette action expliquent qu'elle leur aura permis

- De sensibiliser les élèves aux questions d'orientation et à la construction de leur avenir professionnel
- De préciser ou d'enrichir les projets professionnels, en réouvrant les perspectives en matière d'orientation
- De découvrir un panel élargi de métiers
- De se confronter à une première expérience professionnelle et à ses exigences
- De faire prendre conscience aux élèves de leurs compétences et de leurs difficultés
- De leur donner davantage confiance en eux

En 2017, pour la première fois, les bénéficiaires ont participé à la nuit de l'orientation début janvier. C'est un forum où d'anciens élèves témoignent de leur parcours scolaire et professionnel. Nicolas CHARREL explique que lors de ce forum, le retour d'expérience des anciens élèves est parfois plus parlant pour les collégiens car ils étaient dans la même situation quelques années en arrière. Ces échanges leur permettent de voir l'évolution du parcours scolaire et professionnel des anciens élèves, qui peuvent les inspirer dans leur parcours personnel.

L'action s'est avérée utile pour l'élève interrogée car elle avait de réelles difficultés à trouver un stage. Elle ne savait pas vers qui s'orienter pour échanger sur son projet professionnel. Elle était indécise car elle avait plusieurs projets d'orientation. L'avis de la conseillère lui a permis de l'accompagner dans son choix de stage (stage dans une pizzeria).

131 élèves ont trouvé leur stage sur les 136 concernés par l'action en 2017

7 élèves ont bénéficié d'un accompagnement renforcé avec le cabinet de coaching AVD

❖ PERSPECTIVES

L'élève de 3ème interrogée était satisfaite d'avoir participé à cette action car elle se sentait particulièrement écoutée et soutenue par les conseillers d'orientation. « *Je savais que j'avais quelqu'un sur qui je pouvais compter* ». Elle ne perçoit pas de pistes d'amélioration à suggérer à Nicolas CHARREL pour les prochaines années. Ce dernier constate cependant que les élèves ne se projettent pas suffisamment professionnellement et géographiquement car « *l'ailleurs les insécurise beaucoup*. » Il souhaiterait donc travailler la question de la mobilité avec d'autres partenaires pour que les élèves effectuent davantage leur stage sur d'autres communes.



❖ INFORMATIONS

Porteur : ADATE (*Association dauphinoise travailleurs étrangers*)

Type de structure :
Association

Date de création de l'action : 2009

Nouveau porteur par rapport au CUCS :
Non

Inscription dans le contrat de ville :

Pilier 1 Développement économique et emploi du contrat de ville 2015-2020

Orientation du contrat de ville :
Maintenir la priorité sur l'emploi dans une logique d'un meilleur accès

Objectif du contrat de ville :
Accès à l'emploi

Type d'action : Structurante

Action renouvelée en 2018 :
Oui

Territoire concerné :
Quartier Politique de la Ville :
Champ-Fleuri, Saint Bonnet,
Les Roches, Saint Hubert

Lieu de réalisation actuel de l'action :
Local de l'ADATE dans le quartier de Champ-Fleuri (Bourgoin-Jallieu)

❖ CONTEXTE

L'action « envolée féminine » vise à la fois à accompagner des femmes vers l'insertion professionnelle et à lutter contre la double discrimination ethnique et de genre. Dans le cadre de cette action, Faty BLONDEL, formatrice et chargée d'insertion, permet à ces femmes de (re)trouver un emploi qui corresponde à un projet professionnel personnalisé et réalisable. Cet objectif ne peut s'accomplir sans un parcours de développement personnel car ces femmes sont très éloignées de l'emploi.

❖ MISE EN ŒUVRE

L'action prend appui sur un diagnostic partagé entre le département, le Pôle Emploi de Villefontaine et la CAPI sur le public féminin, cumulant les discriminations et les difficultés à trouver un emploi. Certaines femmes intériorisent parfois les discriminations dans leur rapport à l'emploi et entrent dans une logique « d'auto-discrimination ». L'ADATE cherche à dépasser ces logiques pour que les femmes accompagnées redécouvrent leur potentiel et renouent avec un parcours vers l'emploi. Le public de l'action est orienté par les services du Pôle Emploi de Villefontaine, le département et le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi).

Le parcours s'échelonne sur une période de 6 mois et s'articule autour de séances de travail essentiellement collectives comprenant un bilan de compétences, différents ateliers (théâtre, peinture, sophrologie...), des sorties culturelles et un stage en milieu professionnel. L'approche collective est valorisée car elle permet d'apprendre et d'échanger activement sur le parcours de chacune de ces femmes.

PUBLIC	
Type de public ciblé (et atteint) Femmes 25-60 ans	
Public QPV-QVA ciblé 2015 : 15 ; 2016 : 15 ; 2017 : 15	Public QPV-QVA atteint 2015 : 12 ; 2016 : 10 ; 2017 : 12
Communes concernées : Villefontaine, L'Isle d'Abeau, Bourgoin-Jallieu	
QPV-QVA ciblés (et atteint) 2015 : Saint Bonnet, Les Roches, Saint Hubert, Champ-Fleuri	
FINANCEMENT DE L'ACTION	
Coût total de l'action 2015 : 22 000 € 2016 : 26 000 € 2017 : 22 000 €	Financements hors politique de la ville 2015 : Pôle Emploi (7 000 €) 2016 : Département et Fond Social Européen 2017 : Département et Fond social Européen
Financements politique de la ville 2015 : 15 000 € (CAPI) 2016 : 4 500 € (CAPI) 2017 : 4 500 € (CAPI)	

❖ IMPACTS

Afin d'évoquer les résultats de cette action, un collectif de femmes a été interrogé le vendredi 20 avril 2018 par Sabah AMARA, apprentie en charge de l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville de la CAPI, en compagnie de Faty BLONDEL formatrice, chargée d'insertion de l'action « Envolée Féminine ».

« Être le sauveur de soi-même » Faty BLONDEL

Certaines femmes du groupe disent s'être senties « perdues » dans leur vie socioprofessionnelle avant d'intégrer l'action « Envolée Féminine. » D'autres sont venues vers cette action par curiosité, sur le conseil de leur référent emploi. Toutes les femmes affirment ne pas regretter ce choix. Elles expliquent qu'une ambiance chaleureuse s'est rapidement installée dans ce groupe et a favorisé leur implication. Elles ont ensuite entamé des démarches de recherche professionnelle en tandem. La particularité de cette action repose sur une dynamique de groupe très interactive, s'appuyant sur un collectif de femmes appartenant à des profils et des origines ethniques très variés, afin d'apprendre du parcours de chacune. Elles expliquent que cette action « envolée féminine » leur a permis :

- D'acquérir de la confiance en elles-mêmes et un sentiment de bien être
- De s'ouvrir davantage sur le monde extérieur
- De prendre conscience de leur capacité à prendre en main leur propre parcours
- D'acquérir une meilleure maîtrise de la langue française et d'enrichir leur vocabulaire relatif à l'emploi, pour certaines d'entre elles
- De découvrir leurs compétences et de connaître davantage de métiers
- D'apporter de nouvelles perspectives socio-professionnelles, aspirations, rêves et ambition.

Parmi les 37 femmes qui ont participé à l'action entre 2015 et 2017, 31 ont retrouvé le chemin vers l'emploi :

- **12 PMSMP** (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel)
- **3 CDI** (Contrat à durée indéterminé)
- **3 CAE** (Contrat d'accompagnement dans l'emploi)
- **10 CDD** (Contrat à durée déterminée)
- **3 formations qualifiantes**

❖ PERSPECTIVES

L'ADATE cherche à toucher un plus grand nombre de femmes susceptibles de participer à cette action, notamment en s'implantant dans d'autres quartiers du territoire CAPI. Faty BLONDEL a constaté que ce public rencontrait des difficultés à se rendre dans un local situé à l'extérieur du quartier. Il y aurait donc un enjeu à lever les freins liés à la mobilité.



❖ INFORMATIONS

Porteur : Centre Communal d'Action Social de la mairie de L'Isle d'Abeau et Villefontaine

Type de structure :
Acteur public

Date de création de l'action :
2006 (L'Isle d'Abeau)
2007 (Villefontaine)

Nouveau porteur par rapport au CUCS : Non

Inscription dans le contrat de ville : Pilier 2 du contrat de ville Cadre de vie et renouvellement urbain du contrat de ville 2015-2020

Orientation du contrat de ville : Enclencher un programme d'ampleur en faveur de la réhabilitation du parc social et de l'appropriation du logement avec un axe thermique prépondérant

Objectif du contrat de ville : Amélioration et appropriation du logement

Axes transversaux : Lien social

Action renouvelée en 2018 : Oui

Type d'action :
structurante

Territoire concernée entre 2015 et 2017 :
L'Isle d'Abeau :
Quartier Saint Hubert (QPV)
Pierre Louve (QVA)
Villefontaine :
Quartier Saint Bonnet (QPV)
Quartier les Roches (QPV)
Quartier Servénoble (QVA)
Quartier les Fougères (QVA)

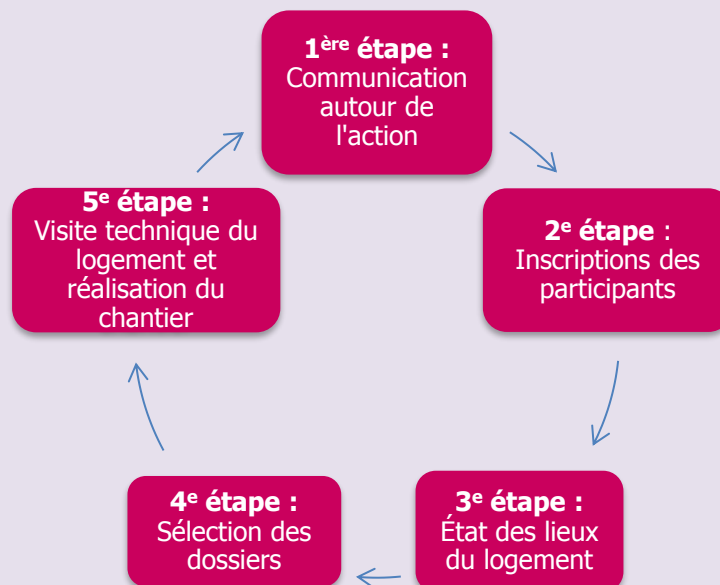
❖ CONTEXTE

Cette action d'accompagnement des locataires dans la rénovation de leur logement a émergé dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), à l'initiative du bailleur PLURALIS et des communes. **À la fois action sur l'habitat et action sociale**, l'autorénovation permet de toucher des ménages en difficulté, parfois éloignés des institutions.

L'action est présente sur deux communes en Politique de la Ville (L'Isle d'Abeau et Villefontaine), portée dans les deux cas par le CCAS.

❖ MISE EN ŒUVRE

Cette action se déroule sur l'ensemble de l'année en 5 étapes.



Le principe de l'autorénovation est de rendre les bénéficiaires acteurs, en réalisant eux-mêmes les travaux dans leur logement, dans une démarche volontaire. Elle permet de rénover 2 pièces (maximum) à Villefontaine et 3 pièces (maximum) à L'Isle d'Abeau. Des ateliers de bricolage sont proposés aux habitants pour se former, via l'action « appartement école » du CCAS notamment.

Pour bénéficier de cette action, les habitants de la commune de L'Isle d'Abeau et de Villefontaine doivent respecter une série de critères : être titulaire de leur bail (et respecter les obligations de celui-ci), se situer sous un plafond de quotient familial ($\leq$ à 620€ pour L'Isle d'Abeau, 610 € pour Villefontaine), constituer un ménage avec une famille ou être des personnes isolées et/ou bénéficiaire du RSA (Revenu de Solidarité Active) et/ou AAH (Allocation aux Adultes Handicapés).

Dans les deux communes, l'action mobilise un large réseau de partenaires. Les bailleurs sont impliqués dans la sélection des dossiers, le financement et la mise en œuvre de l'action (SEMCODA, SDH, IRA 3F, OPAC 38). L'association MEDIAN (Médiation Éducation Développement Intervention Accompagnement Nord-isérois) intervient aux côtés des personnes ayant des difficultés à réaliser seules leurs travaux, avec des jeunes en insertion. L'action permet d'orienter le public vers un ensemble de services et d'acteurs, en fonction de leurs problématiques sociales et familiales (relais emplois, prévention, tranquillité publique, ...). Le Département de l'Isère et la Caisse d'Allocations Familiales participent au financement de cette action au titre de leur droit commun.

L'ISLE D'ABEAU

PUBLIC	
Type de public ciblé (et atteint) Familles locataires du parc social du quartier Saint Hubert, public RSA	
Public QPV-QVA ciblé 2015 : 60 - 2016 : 60 - 2017 : 40	Public QPV-QVA atteint 2015 : 51 - 2016 : 55 - 2017 : 73
Commune concernée : L'Isle d'Abeau	
QPV-QVA ciblés et atteints : Saint Hubert (QPV) Pierre Louve (QVA)	
FINANCEMENT DE L'ACTION	
Coût total de l'action : 2015 : 56 832 € 2016 : 55 381 € 2017 : 26 908 €	Financement hors Politique de la Ville en 2017 : Commune de L'Isle d'Abeau (8 308 €) Bailleur social (9 600€) CAF de l'Isère (3 000 €)
Financements politique de la ville 2015 : Région (6 000€) Département (6 000€) 2016 : État (3 000€) CAPI (3000€) 2017 : État (3000 €) CAPI (3000€)	

VILLEFONTAINE

PUBLIC	
Type de public ciblé (et atteint) Couples avec enfants, familles monoparentales personnes isolées, public RSA	
Public QPV-QVA ciblé 2015 :75 - 2016 :75 - 2017 : 45	Public QPV-QVA atteint 2015 : 69 - 2016 : 66 - 2017 : 45
Commune concernée : Villefontaine	
QPV-QVA ciblés 2015 : Saint Bonnet, Les Roches 2016 : Saint Bonnet, Servenoble 2017 : Les Roches, les Fougères, Servenoble	QPV-QVA atteints 2015 : Servenoble, les Fougères 2016 : Saint Bonnet, Servenoble 2017 : Saint Bonnet, les Roches
FINANCEMENT DE L'ACTION	
Coût total de l'action 2015 – 2016 : 46 596 € 2017 : 27 452 €	Financements hors Politique de la Ville en 2017 : Département (6 000€) Commune de Villefontaine (2 952 €) CAF de l'Isère (5 000€) Bailleur sociaux (3 500€) Fonds propres du CCAS : (3 000 €)
FINANCEMENTS POLITIQUE DE LA VILLE 2015 -2016 : Région (9 500 €)	

❖ IMPACTS

Afin d'évoquer les résultats de cette action, différents acteurs ont été interrogés par Sabah AMARA, apprentie en charge de l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville de la CAPI :

- Pour l'action du CCAS de L'Isle d'Abeau, Sophie COQUET, responsable de la mise en œuvre de l'action « Autorénovation des logements », le 25 avril 2018 (elle a pu faire part du point de vue des bénéficiaires de cette action car il est recueilli régulièrement).
- Pour l'action du CCAS de Villefontaine, Hervé PERROT, directeur du CCAS, Marie-Charlotte LORON, responsable de la mise en œuvre de l'action, et une bénéficiaire de l'action, le 26 avril 2018.

La richesse des actions d'autorénovation est de travailler sur les questions d'habitat tout en développant le lien social et en inscrivant les ménages dans une dynamique positive. En travaillant à l'amélioration de leur logement avec le CCAS, les locataires se sentent mieux dans leur environnement, retrouvent confiance en eux, se mettent en lien avec d'autres services publics, engagent des démarches pour l'amélioration de leur vie familiale, pour la recherche d'emploi...

L'action permet donc :

- De favoriser l'appropriation de leur logement par les habitants et d'améliorer leur ancrage dans le quartier
- De lutter contre l'isolement des personnes et de renforcer le lien social
- De sensibiliser aux économies d'énergies dans le logement
- D'orienter vers différents acteurs en fonction des besoins des personnes (Relais emploi, services sociaux, ...)

« Les bénéficiaires de l'action sont fiers d'avoir réalisé les travaux de leur logement eux-mêmes » Sophie COQUET

**En 2017, 12 logements rénovés à L'Isle d'Abeau et 8 à Villefontaine
41 personnes ont contribué à la rénovation de leur logement à L'Isle d'Abeau et 24
personnes à Villefontaine**

❖ PERSPECTIVES

Aujourd'hui cette action est réalisée à Villefontaine et L'Isle d'Abeau dans le cadre de la politique de la ville, ainsi qu'à la Verpillière. Les communes de Bourgoin-Jallieu et Saint-Quentin-Fallavier envisagent également la mise en place d'actions d'autorénovation dans leurs quartiers, leur caractère structurant étant reconnu par l'ensemble des acteurs. Le déploiement de l'action sur différentes communes poserait plus encore la question de l'harmonisation des pratiques à l'échelle intercommunale (implication des bailleurs, mode de financements, ...). Par ailleurs, ancrées de longue date en politique de la ville, les actions d'autorénovation nécessitent de penser aujourd'hui leur basculement vers des crédits de droit commun.



❖ **INFORMATIONS**

Porteur : Mairie de L'Isle d'Abeau

Type de porteur : Acteur public (collectivité)

Date de création de l'action : 2016

Nouveau porteur par rapport au CUCS : Non

Inscription dans le contrat de ville : Pilier 2 Cadre de vie et renouvellement urbain, contrat de ville 2015-2020

Orientation du contrat de ville : Poursuivre les démarches GUSP dans les quartiers

Objectif du contrat de ville : Développer des actions favorisant l'appropriation de leur cadre de vie par les habitants du quartier

Axes transversaux :
Jeunesse – Participation

Action renouvelée en 2018 : Oui

Territoire concerné entre 2015 et 2017 :
QPV Saint Hubert

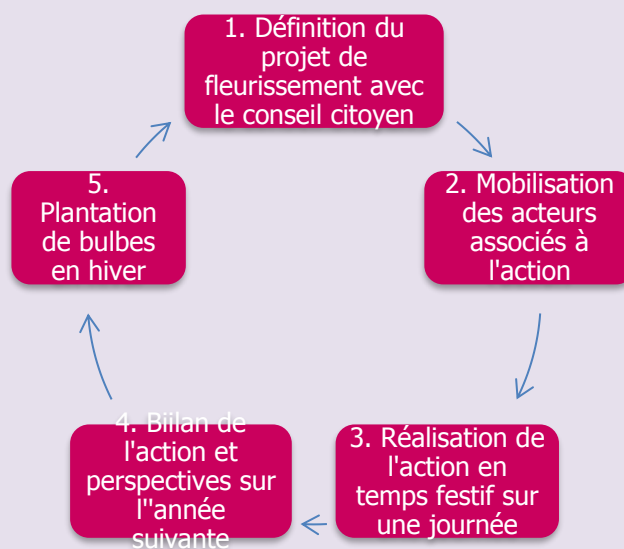
Lieu de réalisation de l'action :
Place du Triforium
Saint Hubert
38 080 L'Isle d'Abeau

❖ **CONTEXTE**

Cette action a émergé en 2015 à partir du souhait de membres du conseil citoyen d'embellir le quartier Saint Hubert, qu'ils trouvaient « trop gris ». L'idée a émergé de fleurir le cœur du quartier (Triforium). À partir de cette idée, le conseil citoyen a construit le projet avec la commune, appuyé par Caroline CIVIDINO, coordinatrice et animatrice démocratie locale.

❖ **MISE EN ŒUVRE**

L'action consiste essentiellement en un temps fort sur une journée, mais la préparation de cette journée s'effectue tout au long de l'année. Elle se décline en 5 étapes :



Des jardinières sont installées dans les résidences avec les locataires et les bailleurs, les espaces publics sont fleuris et décorés avec les habitants du quartier. Ces différents espaces sont entretenus par les habitants et les services de la mairie tout au long de l'année. **De manière générale cette action mobilise différents acteurs du quartier :**

- Le conseil citoyen du quartier Saint-Hubert
- Les bailleurs sociaux (SDH, OPAC 38, PLURALIS, SEMCODA, IRA 3F)
- La mairie de L'Isle d'Abeau : services espaces verts, environnement, centre de loisirs, politique de la ville
- Le CCAS de L'Isle d'Abeau : service emploi et cadre de vie
- La maison de retraite « la Girandière »
- L'association Oiseau Bleu – Maison de bienvenue

Elle est en lien avec d'autres actions de la Politique de la Ville dans le quartier - « Jardins partagés » et « Jardin en pieds des immeubles » - et s'intègre au « concours des villes et villages fleuris ».

Evolution de l'action :

2016 : Fleurissement et décoration de l'espace public

2017 : Fleurissement et décoration de l'espace public, fleurissement des immeubles (jardinières)

2018 : Implication de nouveaux acteurs dans l'action (commerçants, maison de retraite, centre de loisirs, spectacle école de danse...)

PUBLIC

Type de public ciblé (et atteint)

Habitants du quartier Saint Hubert (écoles, maison de retraite, commerçants, associations)

Public QPV-QVA ciblé (et atteint)

2016 : 150 ; 2017 : 150

Public QPV-QVA atteint

2016 : 100 ; 2017 : 75

Commune concernée :

L'Isle d'Abeau

QPV-QVA ciblé (et atteint)

Saint Hubert

FINANCEMENT DE L'ACTION

Coût total de l'action

2016 : 11 950 €
2017 : 10 486 €

Financement hors politique de la ville

2016 :

Commune de L'Isle d'Abeau (8 950 €)
Valorisation du bénévolat (1 000 €)

2017 :

Commune de L'Isle d'Abeau (6 236 €)
Bailleur social (780 €)
Cotisations (136 €)
Valorisation du bénévolat (1000 €)

Financements politique de la ville

2016 : État (1000 €) et CAPI (1 000 €)
2017 : État (834 €) et CAPI (1 500€)

❖ IMPACTS

Afin d'évoquer les résultats de cette action, Sabah AMARA, apprentie en charge de l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville de la CAPI, a interrogé le vendredi 6 avril 2018 le conseil citoyen de Saint-Hubert et plusieurs techniciens de la mairie et du CCAS impliqués dans l'action (Caroline CIVIDINO, Bruno LIOGER, Loïc BERTAUD), ainsi que Laureline GINET (IRA 3F). Des résidents de l'association Oiseau Bleu, bénéficiaires de l'action ont également été interrogés le mardi 10 juillet 2018.

« On revit avec les fleurs. » Bénéficiaire de l'action démocratie florale.

Les acteurs témoignent que cette action « démocratie florale » leur a permis :

- D'embellir le quartier Saint-Hubert à travers un fleurissement de l'espace public et des façades
- De favoriser la ré-appropriation de leur quartier par les habitants (enfants et adultes)
- De transformer la perception du quartier Saint Hubert en luttant contre son image négative et en faisant participer des habitants extérieurs au quartier à la journée de plantation et de décoration
- De favoriser la participation des citoyens à la vie du quartier, à travers une action collective
- De proposer une action réunissant sur le terrain bailleurs, habitants et services de la mairie
- De favoriser un climat de confiance entre bailleurs et locataires
- De diffuser la pratique du jardinage dans le quartier

50 logements fleuris chaque année
Une vingtaine de massifs plantés dans l'espace public
Une centaine d'habitants impliqués dans l'embellissement du quartier

❖ PERSPECTIVES

L'extension de l'action à une partie plus large du quartier est envisagée, en faisant le lien avec les futurs travaux du projet de rénovation urbaine. La question du portage de l'action est également posée, le conseil citoyen s'étant constitué en association et envisageant de prendre en charge le projet à terme.



ACTION « ÊTRE PARENT PAS SI FACILE » CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES DE L'ISERE

❖ INFORMATIONS

Porteur : Confédération Syndicale des familles de l'Isère (CSF 38)

Type de structure :
Association

Date de création de l'action : 2009

Nouveau porteur par rapport au CUCS : Non

Inscription dans le contrat de ville : Pilier 3 Cohésion Sociale du contrat de ville 2015-2020

Orientation du contrat de ville :
Soutenir l'éducation et la réussite éducative dans les quartiers

Objectif du contrat de ville :
Poursuivre les actions autour de la parentalité centrées sur les quartiers

Action renouvelée en 2018 : Oui

Territoire concerné :
QPV de Champfleuri

Lieu de réalisation de l'action :
Local de la CSF 38 dans le quartier Champ-Fleuri
2 rue Georges Bizet
38 080 Bourgoin-Jallieu

❖ CONTEXTE

« Être parents pas si facile » est une action portée par la CSF permettant d'aborder les difficultés des familles au travers d'animations parents-enfants, d'ateliers et de sorties familiales. Au-delà des seules questions de parentalité, elle joue donc un rôle en matière de lien social et permet d'apporter des solutions aux difficultés financières, médicales ou psychologiques. Myriam ABDERRAHIM, en charge de la mise en œuvre de l'action occupe le poste de médiatrice de développement social urbain à la CSF 38 depuis 2016. Dans le cadre de cette action elle facilite le déblocage de situations d'urgence, sans avoir toutefois le rôle d'une assistante sociale. Elle souhaite que les bénéficiaires de l'action gagnent en autonomie face aux problématiques auxquelles ils sont confrontés quotidiennement.

❖ MISE EN ŒUVRE

Myriam ABDERRAHIM reçoit les familles dans un local qui est un ancien appartement situé au cœur du quartier de Champ-Fleuri. L'action se déroule sur l'ensemble de l'année, avec une ouverture du local du lundi au jeudi, de 10h à 16h. La CSF propose :

- **Des ateliers créatifs parents-enfants** (5-16 ans)
- **Des animations collectives** une fois par semaine dans le local de la CSF (cuisine, couture, ateliers sociolinguistiques...)
- **Des temps de rencontre avec les familles** permettant de construire des projets concrets, en fonction de leurs besoins ;

Depuis son arrivée en 2016, Myriam ABDERRAHIM a progressivement gagné la confiance des habitants. À ce jour, elle constate que son action a permis d'améliorer les relations des habitants avec les acteurs du quartier. Ce lien avec les habitants constitue incontestablement une force pour l'action « Être parent pas si facile », qui permet de toucher des publics éloignés des institutions.

PUBLIC	
Type de public ciblé (et atteint) : Familles	
Public QPV-QVA ciblé 2015 : 150 ; 2016 : 150 ; 2017 : 200	Public QPV-QVA atteint 2015 : 150 ; 2016 : 200 ; 2017 : 300
Commune concernée : Bourgoin-Jallieu	
QPV-QVA ciblé (et atteint) : Champ-Fleuri	
FINANCEMENT DE L'ACTION	
Coût total de l'action 2015 : 18 640 € 2016 : 34 853 € 2017 : 40 309 €	Financement hors Politique de la Ville 2017 : Commune de Bourgoin-Jallieu (8 000€) ASP (15 118€) Fonds propres CSF (3 040 €) Valorisation du bénévolat (5000 €) Prestations en nature (1 200 €)
Financements politique de la ville 2015 : CAF (5000 €) 2016 : État (5000 €) CAF (3 000 €) 2017 : État (5 001 €) CAPI (2 950 €)	

❖ IMPACTS

Afin d'évoquer les résultats de cette action, Myriam ABDERRAHIM et Wafa LAKHAL présidente de la section montée par l'association dans le quartier ont été interrogées le mardi 17 avril 2018 par Sabah AMARA, apprentie en charge de l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville de la CAPI, en compagnie de bénéficiaires de l'action et de membres du conseil citoyen de Champ-Fleuri. Laura JOLLY, chargée de mission cohésion sociale à la CAPI, était également présente.

Ils expliquent que cette action « Être parent pas si facile » leur a permis :

- De recréer davantage de lien entre parents et enfants
- De faire un travail de médiation entre les familles et les institutions
- De favoriser la participation citoyenne et l'implication des habitants dans la vie de leur quartier
- De lutter contre l'isolement et de tisser davantage de liens entre les habitants
- De sensibiliser les habitants sur les questions de santé
- De lutter contre les discriminations
- D'accompagner les personnes en situation irrégulière

L'action permet également de tisser des liens entre le sud et le nord du quartier, qui vivent de manière assez séparée, et entre les habitants du quartier de Champ-Fleuri et du quartier (QPV) de Champaret, via la maison des habitants de Champaret. En effet, Myriam ABDERRAHIM explique qu'un noyau solide de bénéficiaire s'est constitué au cours du temps et participe activement à la dynamique du groupe. Elle s'appuie sur le groupe d'habitants moteurs pour mobiliser d'autres habitants.

Une vingtaine d'habitants étaient présents régulièrement pour l'action en 2017

4 sorties familiales ont été organisées en 2017

4 ateliers ont été proposés chaque semaine en 2017 (hors congés)

300 habitants ont fréquenté les activités proposées sur l'année 2017

❖ PERSPECTIVES

La CSF envisage de déployer cette action sur le quartier de Champaret. Cette action a actuellement lieu dans un ancien appartement à Champ-Fleuri et touche principalement du public de ce quartier, mais elle touche à la marge des habitants de Champaret.

Myriam ABDERRAHIM souhaiterait changer de local car celui dans lequel les familles sont reçues n'est pas adapté. En effet il est situé dans un logement au 3ème étage qui mériterait une remise en état. Il n'y a pas d'ascenseur ou d'accès pour les personnes handicapées, ce qui contraint Myriam ABDERRAHIM à se déplacer à domicile pour les personnes rencontrant des freins liés à la mobilité.



Bibliographie

ANDERSON Antoine, VIEILLARD-BARON Hervé, *la politique de la ville, histoire et organisation*, édition ASH, 2003.

BACHELET Franck, *La réforme de la coopération intercommunale de la commune et la politique de la ville*. 2000 pp112-113.

BERIDA MARC, FREBAUT Jean, *Territoire entre Rhône et Isère : L'Isle d'Abeau*. Préface p8.

BEVAN Claude, *de la délégation interministérielle à la ville*, pilote de l'évaluation des contrats de ville 2000 – 2006, repères pour l'action.

BONNET Jacques. *La ville nouvelle de l'Isle-d'Abeau*. In: *Revue de géographie de Lyon*, vol. 50, n°2, 1975. pp172-176.

CAIRE Karine, CATTIAUX Séverine, DERROUCH Pierre, *40 ans de fabrique urbaine, la ville nouvelle de L'Isle d'Abeau*, éditions EPANI, 2011.

CHALAS Yves, DUARTE Paulette, NOVARINA Gilles, Muriel GALLAND-SEUX, Fatiha BEMESSOUS, *L'Isle d'Abeau, de la ville nouvelle à la ville contemporaine*, la documentation Française, 2005. p22 ; pp153-158.

COUR DES COMPTES, *la politique de la ville, une décennie de réforme*, rapport public thématique, édition la documentation Française, 2012.

DETRAIGNE Yves, MEZARD Jacques, *la mutualisation des moyens dans le cadre intercommunal*. 2010

EPSTEIN Renaud, *À quoi sert l'évaluation ? Les leçons de la politique de la ville*, Tracés. *Revue de Sciences humaines*, 2011

FOUCHIER Vincent, *les politiques des villes françaises*, décembre 1999

HEYRAUD Emmanuel, *la politique de la ville, une politique de cohésion sociale et territoriale*, Berger Levrault, 2015.

HEYRAUD Emmanuel, *la politique de la ville, maîtriser les dispositifs et les enjeux*, éditions Berger Levrault, 2010

JOBERT Bruno, DAMAMME Dominique. *La Politique de la Ville ou l'injonction contradictoire en politique*. In: *Revue française de science politique*, 45^e année, n°1, 1995. pp. 3-30.

KERROUCHE Eric, *Intercommunalités, entre renouvellement et sédimentation*, 2005 p84.

KIRSZBAU Thomas, *le désenchantement de la politique de la ville, en finir avec les banlieues ?* édition de l'Aube, 2015. pp158-160

LE BRETON Eric, *la sociologie urbaine des Trentes Glorieuses contre l'urbanisme*. p11

LEGE Bernard, *journal des anthropologues, décentralisation, Politique de la Ville et droit au logement*, 1992. pp25-26.

MENU Stéphane, *la politique de la ville, entre ombres et lumières, essais pour anticiper les évolutions*, collection essais. 2009

SUEUR Jean-Pierre, *rapport demain, la ville*, la documentation Française. 1998

Sitographie

CAPi: <https://capi-agglo.fr>

Carte de la ville nouvelle de L'Isle d'Abeau: http://theses.univ-lyon2.fr/documents/getpart.php?id=lyon2.2007.rabilloud_s&part=203777

CGET: <http://www.cget.gouv.fr/ressources/publications/comment-evaluer-les-contrats-de-ville>

Circulaire Action 2022 : http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2017/09/cir_42609.pdf

Contrat de Ville de la CAPi : <https://capi-agglo.fr/wp-content/uploads/2017/05/La-CAPi-CONTRAT-VILLE-2015-2020web-vs-2.pdf>

CUCS de la CAPi : <https://sig.ville.gouv.fr/documents/cucs/CS8234.pdf>

Bilan du CUCS de la CAPi : <https://capi-agglo.fr/wp-content/uploads/2017/05/Annexes-contrat-de-ville-2015-2020.pdf>

Encyclopédie du développement durable : <http://encyclopedie-dd.org/encyclopedie/neige-neige-economie-neige-neige/4-3-territoires-et-amenagement/le-sdau-de-la-region-parisienne-et.html>

INSEE: <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1653>

GEOPORTAIL:
[http://remonterletemps.ign.fr/telecharger?x=5.231103&y=45.622347&z=14&layer=GEOGRAPHICALGRIDSYSYSTEMS.MAPS.SCAN-EXPRESS.STANDARD&demat=DEMAT.PVA\\$GEOPORTAIL:DEMAT;PHOTOS&missionId=missions.4965059](http://remonterletemps.ign.fr/telecharger?x=5.231103&y=45.622347&z=14&layer=GEOGRAPHICALGRIDSYSYSTEMS.MAPS.SCAN-EXPRESS.STANDARD&demat=DEMAT.PVA$GEOPORTAIL:DEMAT;PHOTOS&missionId=missions.4965059)

Mairie de L'Isle d'Abeau : <http://www.mairie-ida.fr/histoire-patrimoine/>

Ministère de la Cohésion et des Territoires : <http://www.cohesion-territoires.gouv.fr>

ONPV: <http://www.onpv.fr/donnees/les-10-chiffres-cles>

Sigles et abréviations utilisés

ADATE : Association Dauphinoise Travailleurs Étrangers

ARRA-HLM : Association Régionale Rhône-Alpes des organismes HLM

CAE : Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CAPI : Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CCI : Chambre des Commerces et de l'Industrie

CDC : Caisse des Dépôts et Consignations

CGET : Commissariat à l'Égalité des Territoires

CIAT : Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire

CMA : Chambre des Métiers et de l'Artisanat

CNL : Confédération Nationale du Logement

COPIL : Comité de Pilotage

COTECH : Comité Technique

CSF : Confédération Syndicale des Familles

CUCS : Contrat Urbain de Cohésion Sociale

CV : Contrat de Ville

DATAR : Délégation Interministérielle à l'Aménagement du Territoire

DCS : Direction Cohésion Sociale

DIGI : Domicile Inter Génération Isérois

DIRECCTE : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la
Consommation du Travail et de l'Emploi

DSQ : Développement Social des Quartiers

EPCI : Établissement Public de coopération intercommunale

EPIDA : Établissement Public d'Aménagement de L'Isle d'Abeau

FACE : Fondation Agir Contre l'Exclusion

FASILD : Fonds d'Aide et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations

HVS : Habitat et Vie Sociale

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

QPV : Quartier Politique de la Ville

QVA : Quartier en Veille Active

MOUS : Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale

ONPV : Observatoire Nationale de la Politique de la Ville

OPAC : Office Public d'Aménagement et de Construction

OREAM : Organisme Régionale d'Étude et d'Aménagement Métropolitain

PLH : Plan Local de l'Habitat

PMSMP : Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel

SAN : Syndicat d'Agglomération de la Ville Nouvelle de L'Isle d'Abeau

SATIN : Syndicat d'études pour l'Aménagement du Territoire de l'Isère Nord

SDAU : Schéma Directeur de l'Aménagement et d'Urbanisme

SDH : Société Dauphinoise pour l'Habitat

SEMCODA : Société d'Économie Mixte de Construction du Département de l'Ain

SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiples

TFPB : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

ZUS : Zone Urbaine Sensible

RÉSUMÉ

La Politique de la Ville a connu une décennie de réforme depuis ses origines au début des années 1980 et a fait l'objet de vives critiques. Au travers la présente étude, une analyse est proposée afin de percevoir les impacts directs et indirects ainsi que la plus-value générée par la Politique de la Ville dans les quartiers dits « sensibles » de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère depuis la réforme de cette politique avec la loi Lamy promulguée en 2014. Cette étude questionne également cette loi, en effet, très attendue par les professionnels du social et de l'urbain sans réels impacts tangibles ou constitue-t-elle les prémisses d'une certaine stabilité urbaine et sociale dans les quartiers ?

SUMMARY

Urban city has known a decade of reform since its origin in the early 80's and has been the subject of strong criticism. Through this study, an analysis is offered to perceive the direct and indirect impacts and also the added value produced by the urban city in the neighborhoods of the *Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère* since the reform of this social public policy with the *Lamy* law which was promulgated in 2014. This law was strongly expected by social and urban professionals, but is it an umpteenth reform or the premise of an urban and social stability?